



PROJET DE PARTENARIAT POUR INTEGRER LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE DANS LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES HYDROCARBURES EN MAURITANIE

FEM - 3576

Rapport d'évaluation finale

Évaluation réalisée dans le cadre du projet

« BGP »

Nouakchott, République Islamique de Mauritanie

Date de l'enquête : avril-mai 2016

Date de rédaction du rapport : juin 2016

Date de révision du rapport : novembre – décembre 2016

Cette évaluation a été réalisée grâce au soutien du

FEM/PNUD

Mauritanie – Rapport d'évaluation finale

Projet de partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le développement du secteur des hydrocarbures en Mauritanie (BGP)

ID du projet FEM (PMIS) :	3576
ID du projet PNUD (PIMS) :	3700
ID ATLAS (PNUD):	Project: 74667; Award: 59643
Date du rapport d'évaluation :	Mai-juin 2016
Région et pays concernés par le projet :	République Islamique de Mauritanie
Prog. Opérationnel/Stratégique FEM :	FEM-4 BD OS-2 : Prendre systématiquement en compte la biodiversité dans les zones marines et terrestres et les secteurs d'activité économique Renforcement du cadre réglementaire et de politique pour l'intégration de la biodiversité (OS2- PS4) Financement durable des Systèmes des aires protégées au niveau national (OS1- PS 1)
Partenaire de mise en œuvre du projet :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
Bénéficiaire de mise en œuvre du projet :	Gouvernement de Mauritanie
Durée de l'intervention :	4 ans
Date du démarrage de l'intervention :	08 avril 2012
Contribution du FEM :	950 000 USD
Co-financement Total (CEO Endorsement) :	4 508 860 USD
Coût total du Projet (CEO Endorsement) :	5 458 860 USD
Membres de l'équipe d'évaluation :	Alexandre Borde (Expert international) et Khallahi Brahim (Expert national)

La mission d'évaluation sur le terrain a eu lieu du 26 avril au 6 mai 2016. L'ensemble des partenaires d'intervention du projet ont été rencontrés, y compris les institutions basées à Nouadhibou.

Remerciements : Les évaluateurs tiennent à adresser leurs plus vifs remerciements au Gouvernement de Mauritanie à travers le MEDD, aux partenaires de mise en oeuvre GIZ et UICN, à l'Equipe de Gestion du Projet BGP, au bureau national du PNUD de Nouakchott en la personne de Limam Abdawa et Jose Levy, et au bureau régional du PNUD à Istanbul en la personne de Yves de Soye. Leur disponibilité a été précieuse tout au long de la mission pour répondre aux questions et aux précisions nécessaires à toute évaluation finale minutieuse. Que soient également remerciées ici les parties prenantes qui ont été disponibles pour rencontrer les

évaluateurs. Enfin, les évaluateurs sont reconnaissants à M. Mohamed Lemine Cherif précédemment RNP pour son assistance et son dévouement.

Table des matières

Sigles et Abréviations	5
Synthèse introductive et résumé de l'évaluation du projet	7
1. Introduction	16
1.1. Contexte et justification : Rappel du contexte en République Islamique de Mauritanie et des aspects liés à la conservation de la biodiversité en zones côtières et marines.....	16
1.1.1. Présentation générale du pays.....	16
1.1.2. Présentation de l'industrie des hydrocarbures : cadre sectoriel d'intégration de la biodiversité	19
1.1.3. Perspectives de développement du secteur des hydrocarbures	20
1.2. Objectifs de l'évaluation	20
1.3. Méthodologie et champ d'application	23
1.3.1. Préparation de la mission.....	23
1.3.2. Mission sur le terrain : consultations et analyse des premiers résultats de l'évaluation finale	23
1.3.3. Finalisation du rapport.....	24
2. Description du projet et contexte de développement	24
2.1. Démarrage du projet et durée du projet.....	25
2.2. Problèmes que le projet visait à résoudre.....	26
2.3. Objectifs immédiats et de développement du projet	27
2.4. Indicateurs de base établis dans le cadre logique et résultats attendus.....	29
2.5. Principales parties prenantes	31
3. Constatations	36
3.1. Conception et formulation du projet.....	36
3.1.1. Analyse du cadre logique et des résultats	36
3.1.2. Hypothèses et risques.....	38
3.1.3. Planification de la participation des parties prenantes.....	40
3.1.4. Approche d'extension et de réplique	41
3.1.5. Liens entre le projet et d'autres interventions des partenaires	42
3.1.6. Gestion	45
3.2. Mise en œuvre du projet	46
3.2.1. Gestion adaptative.....	46
3.2.2. Partenariats	47
3.2.3. Intégration du SE dans la gestion adaptative.....	49
3.2.4. Financement du projet	50
3.2.5. Suivi et évaluation : conception initiale et mise en œuvre	53
3.2.6. Coordination entre le PNUD, les autres partenaires de mise en œuvre et le partenaire d'exécution.....	54
3.2.7. Aspects transversaux : nature des bénéficiaires et prise en compte du genre	55
3.3. Résultats du projet	56
3.3.1. Résultats globaux	56
3.3.2. Pertinence	74
3.3.3. Efficacité & Efficience.....	75
3.3.4. Appropriation par le pays.....	75
3.3.5. Durabilité	77
3.3.6. Impact.....	78
4. Conclusions, recommandations et leçons à tirer	78
5. Remerciements	84
6. Annexes	85
6.1. Photographies	85
6.2. Termes de référence	87

Sigles et Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AP	Aire Protégée
BGP	Programme « Biodiversité-Gaz-Pétrole »
BP	Bureau de Pays
CBD	Convention sur le Diversité Biologique
CGP	Comité de Gestion du Projet
CPD	<i>Country Programme Document</i>
CP	Comité de Pilotage du Projet
CPP	Contrat de Partage de Production
CSBA	Conseil Scientifique du Banc d'Arguin
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAL	Directives d'Aménagement du Littoral
DAPL	Direction des Aires Protégées du Littoral
DCE	Direction du Contrôle Environnemental (MEDD)
DGDP	Direction de la Géologie et des Données relatives au Pétrole (MPEMi)
DNP	Directeur(trice) National(e) du Projet
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPHSP	Direction de la Géologie et des Données relatives au Pétrole (MPEMi)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EGP	Équipe de Gestion du Projet
EIE	Évaluation de l'impact environnemental
ESE	Évaluation Stratégique Environnementale
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIBA	Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin
FIE	Fonds d'intervention pour l'Environnement
FIPOl	Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
FNRH	Fonds National des Revenus des Hydrocarbures
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
GM	Gouvernement de Mauritanie
IDH	Indice de Développement Humain
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
ITIE	Initiative de Transparence de l'Industrie Extractive
HAP	Hydrocarbure Aromatique Polycyclique
LDCF	Fonds des Pays les Moins Avancés (<i>Least Developed Countries Fund</i>)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MPEMa	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
MPEMi	Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines
NIM ou NEX	Modalité d'Exécution Nationale du PNUD
ONG	Organisations non gouvernementales
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
OSC	Organisation de la Société civile

PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PDALM	Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien
PEEMM	Plateforme d'Echange sur l'Environnement Marin Mauritanien
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PND	Parc National du Diawling
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POLMAR	Plan de lutte contre les Pollutions Marines
PRCM	Programme Régional de Conservation zone côtière et Marine Afrique de l'Ouest
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires techniques et Financiers
RNP	Responsable National(e) du Projet
SIG	Système d'Information Géographique
SE	Suivi et Evaluation
SMART	<i>Specific, Measurable, Achievable, Relevant, Time-bound</i>
SMHPM	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier
TDR	Termes de référence
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la Nature
UNDAF	<i>United Nations Development Assistance Framework</i>
USTM	Université des Sciences, de Technologie et de Médecine de Nouakchott
WAMER	Ecorégion marine de l'Afrique de l'Ouest/ <i>West African Marine Ecoregion</i>
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone Economique Exclusive

Synthèse introductive et résumé de l'évaluation du projet

Tableau de résumé du projet

Titre du projet : Projet de Partenariat pour Intégrer la Biodiversité Marine Et Côtière Dans le Développement du Secteur Des Hydrocarbures en Mauritanie Période du Programme : 2012-2015 Durée du projet : 49 mois Arrangement de gestion : NIM (Exécution nationale)		Signature du Prodoc et clôture envisagée: 03/2010 – 03/2014 Signature du Prodoc et clôture actée: 12/2010 – 12/2015 Evaluation finale rédigée : mai-novembre 2016 Evaluation finale soumise : décembre 2016	
Budget lors du CEO Endorsement (USD)		Budget à la clôture du projet (USD)	
Budget total	5 458 860	Budget total	5 962 284
FEM	950 000	FEM	950 000
Co – Financement total	4 508 860	Co – Financement total	5 012 284
	200 000		200 000
- PNUD - TRAC		- PNUD - TRAC	
- Gouvernement de Mauritanie (Banc d'Arguin)	482 760	- Gouvernement de Mauritanie - MEDD	17 000
- UICN Mauritanie	2 500 000	- UICN Mauritanie	1 194 484
- WWF - WAMER	298 000	- WWF - WAMER	11 200
- GiZ	1 028 000	- GiZ	3 253 600
- University of British Columbia	En Nature	- University of British Columbia	En Nature
- MEDD	En Nature	- Secteur Privé	336 000
- Secteur Privé	Inconnu		

Description brève du projet

Initié en 2011, le Projet de Partenariat pour Intégrer la Biodiversité Marine Et Côtière Dans le Développement du Secteur Des Hydrocarbures en Mauritanie vise à intégrer la biodiversité marine et côtière dans les politiques et pratiques de l'industrie du pétrole et du gaz offshore en Mauritanie. Le projet doit permettre d'orienter l'exploitation des hydrocarbures de manière à ce qu'elle ne dégrade pas les ressources et les écosystèmes naturels marins et côtiers au sein de la zone économique exclusive (ZEE). Notamment par le développement d'un partenariat inclusif impliquant les autorités mauritaniennes, l'industrie du gaz et du pétrole, et la société civile. Plus spécifiquement, le projet vise à renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités de l'ensemble des acteurs du secteur afin de protéger et conserver la biodiversité marine et côtière.

De nombreuses zones côtières telles que les écosystèmes du Banc d'Arguin possèdent de vastes étendues d'eau peu profonde qui comprennent des herbiers, des mangroves et plusieurs îlots qui sont tous nourris par les remontées d'eau froide riche en éléments nutritifs. D'autres zones comme les bancs de palourdes japonaises, les coraux des grands fonds, les buttes carbonatée, certaines nurseries et aires de frai dans la ZEE de la Mauritanie sont également assez importants pour le fonctionnement de la chaîne trophique marine, mais ils

ne sont pas protégés. En général, ces riches écosystèmes marins et côtiers alimentent un très grand nombre de poissons, d'oiseaux côtiers, d'invertébrés et de mammifères marins, mais aussi des nurseries qui sont essentiels au maintien des stocks de poissons et des mammifères marins à travers l'Ecorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (WAMER). Mal gérés et réglementés, le pétrole et le gaz offshore constituent une menace et un risque pour ces écosystèmes. D'autant plus qu'une grande partie du rôle de la biodiversité dans le soutien de la pêche n'a pas encore été correctement évaluée

Le programme BGP est un projet novateur en Mauritanie faisant suite à la découverte de ressources fossiles *offshore*. Le projet apparaît comme une réussite au regard des objectifs définis initialement, d'une part, et de la vision qu'en ont les bénéficiaires d'autre part. Il est important de noter par ailleurs que ces bénéficiaires ne sont pas des primo-demandeurs d'emplois mais, des populations qui disposent déjà d'un savoir-faire, qui sont dans une activité productive régulière et professionnelle, principalement la pêche. L'action du PBGP a contribué à jeter les bases d'une véritable politique environnementale du milieu marin et côtier par l'élaboration de normes environnementales spécifiques aux activités pétrolières et gazières et l'engagement de l'élaboration de la situation de référence.

Tableau de notations d'évaluation

Le Projet a globalement été noté comme **Moyennement Satisfaisant, MS.**

L'évaluation du projet peut être résumée dans le tableau de notation suivant :

Critère	Note ¹	Commentaire
Mise en œuvre du projet		
Suivi et évaluation	MU	La planification du suivi et de l'évaluation dans le document de projet était complète et détaillée, intégrant à la fois le SE interne au projet au quotidien et annuellement, et les évaluations externes à mi-parcours et de fin de projet. La mise en œuvre du plan de SE a été relativement insatisfaisante, de nombreux indicateurs n'ont pas menés aux travaux de collecte de données nécessaires à leur suivi, et les documents de suivi étaient insuffisants dans la première moitié de la période d'exécution. Aussi, le SE a été largement orientée sur les activités et a manqué d'une évaluation quant aux résultats. Le SE a cela dit été amélioré en fin de projet suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours. Les conclusions de la revue à mi-parcours étaient mitigées mais les recommandations pertinentes ont été suivies d'actions correctrices.
Mise en œuvre PNUD	MS	Le travail de mise en œuvre, de suivi et de facilitation du PNUD a été assuré de façon idoine tout au long du projet. La structure et la mise en œuvre du BGP en

¹ HS : Hautement satisfaisant, S : satisfaisant ; MS : moyennement satisfaisant ; MU : modérément insatisfaisant ; U : insatisfaisant, HU : très insatisfaisant

		Mauritanie ont été adéquates, et le rôle du PNUD, significatif en tant que garant de cette adéquation. Cependant, quelques difficultés de mise en œuvre sont à signaler. Ainsi, le projet a connu un démarrage difficile. Cependant, le projet a connu un démarrage difficile. Durant la phase initiale, la GIZ a recruté un conseiller technique international pour prendre en main son intervention dans le projet de partenariat pour une durée de 3 ans. Mais avant le lancement du projet, en septembre 2011, la GIZ a entrepris de développer ses activités au sein d'un projet séparé et donc que son conseiller technique ne pouvait plus servir de responsable pour le PNUD. La principale difficulté rencontrée a été d'ordre organisationnel, avec la volonté du PNUD, au démarrage du projet, de respecter les procédures de recrutement de l'EGP conformément aux critères requis par le PNUD et le FEM. Le projet a donc été mis en place avec du retard. Le RNP n'a pu être recruté qu'en fin juillet 2013. Ceci pourrait être imputable aux lourdeurs administratives mais probablement aussi aux exigences du PNUD. L'efficacité de la collaboration a été affectée par une mise en œuvre réduite dès le début du projet. Les groupes de travail et le groupe consultatif n'ont pas été mis en place, ce qui a ralenti le processus de collaboration et par extension la mise en œuvre du projet.
Exécution MEDD	MS	La mise en œuvre par le MEDD s'est confrontée à des difficultés notamment en ce qui concerne l'utilisation de la contribution financière et l'attribution de locaux pour accueillir le projet. Le Comité de Pilotage du Projet n'a pas su jouer pleinement son rôle d'orientation et de supervision, ce qui pourrait en partie être imputable à sa composition. A ce sujet, l'équipe d'évaluation recommande que dans la perspective d'une nouvelle phase, la transversalité de l'action soit maintenue comme critère d'ancrage du projet et que les proportions dans le CPP soient révisées de manière à inclure directement les départements de l'environnement, des hydrocarbures et la pêche mais aussi des représentants de l'industrie, de la société civile active et surtout des représentants de la recherche et de l'inspection Il faut noter ici que la nomination d'un nouveau DNP a permis de donner une nouvelle dynamique à ce projet et les activités ont été assurées de façon satisfaisante ce qui a permis de rattraper un certain retard.
Coordination entre le PNUD et les autres partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre	S	La collaboration entre le PNUD et les autres partenaires techniques et financier impliqués dans le financement et la mise en œuvre du projet a été très fructueuses, une fois que les agendas et les priorités de chacun ont été harmonisés au début du projet. Parmi les trois partenaires – GIZ, UICN et WWF – il faut noter que la collaboration avec les deux premiers a été régulière et totale (le WWF ayant quitté le pays en

		cours de projet).La GIZ s'est avéré être un partenaire clé du projet qui a garanti la continuité des activités lorsque le Bureau Pays n'avait pas de DNP et ensuite en investissant dans une seconde phase dans le programme BGP.
Résultats du projet		
Résultats globaux	MS	Le document de projet, tel qu'il a été élaboré à l'origine, répondait à une préoccupation nouvelle pour le pays, à savoir les conséquences pour l'environnement marin et côtier du développement du secteur des hydrocarbures en <i>offshore</i>. L'évaluation finale du projet montre que malgré de nombreux efforts de l'EGP pour créer autour d'elle un environnement très favorable permettant de traiter d'égal à égal avec les institutions nationales, en impliquant efficacement les organismes de recherche, les industries du secteur des hydrocarbures, les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers, les résultats globaux n'ont pas tous été atteints. Des réalisations concrètes ont été observées dans le cadre du renforcement des capacités et de la mise en place d'un dialogue entre le secteur public et le secteur privé, notamment à travers l'implication de certaines industries d'hydrocarbures, et les activités de recherche mises en œuvre avec les chercheurs de l'IMROP et de l'ONISPA. Malheureusement certaines activités mises en œuvre n'ont pas conduit à des résultats tangibles surtout concernant la création d'un mécanisme de financement de la conservation de la biodiversité (Résultat 2) et l'intégration de la biodiversité dans la gouvernance et les pratiques dans le secteur des hydrocarbures (Résultat 1).
Pertinence	S	La pertinence du projet était manifeste au démarrage, tant les découvertes pétrolières étaient prometteuses au large des côtes mauritaniennes. A la lumière des résultats du projet, il apparaît que les enjeux de conservation de la biodiversité en zones marines et côtières dépassent largement le secteur des hydrocarbures, et que d'autres secteurs, comme la pêche et le transport maritime, et la pollution agricole amenée par les fleuves, ont des impacts sur cette même biodiversité plus importants dans l'actualité. Bien qu'il faille tout de même souligner l'importance d'activité de prévention d'impacts potentiellement catastrophiques de déversement d'hydrocarbures liés à l'exploitation. Il est du reste recommandé de considérer ces autres secteurs pour tout projet à venir de conservation de la biodiversité marine et côtière.
Efficacité et Efficience	MU	Cette appréciation se fonde sur les témoignages des parties prenantes locales (rencontrées à Nouadhibou) au projet tout autant que des partenaires nationaux. L'analyse a été faite au regard du bien-fondé des

		dépenses et des moyens financiers déployés et au degré d'atteinte des résultats recherchés. Les degrés d'atteinte des résultats du projet sont difficilement quantifiables pour certains, de plus le résultat 2 du projet est loin d'être atteint. Mais le projet a tout de même produit des réalisations significatives dans le domaine de la recherche notamment. L'équipe de projet a fait preuve de d'efficacité et d'implication dans la mise en œuvre du projet et a pu bénéficier d'interactions institutionnelles des autres partenaires (GIZ, UICN, PNUD), bien que le niveau d'engagement et d'appropriation du projet par les membres du CPP. Ceci a rendu la mise en œuvre du projet moyennement satisfaisante dans l'ensemble malgré une efficience remarquable de certaines activités (recherches et collections de données et création de l'Atlas maritime), mais qui sont restées mineures. Aussi le bilan en terme d'efficacité est considéré comme mitigé avec à la fois de sincère réussite et des échecs clairs. Il est à noter que le ratio entre les résultats atteints et le montant du financement du projet est assez faible par rapport à d'autres projets, ce qui dénote une efficience insatisfaisante du projet. En conclusion, l'efficacité de la mise en œuvre du projet est relativement insatisfaisante.
Appropriation par le pays	MS	Malgré un intérêt marqué lors de la conception du projet, l'implication et l'appropriation du projet par certains membres de la partie nationale ont été discontinues et le projet diversement suivi, mettant ainsi en difficulté la réalisation de certains produits comme le cadre judiciaire et le mécanisme de financement de la conservation. Il faut par contre souligner la forte implication de l'ONISPA et de l'IMROP dans la mise en œuvre des activités du projet, mais aussi celle du DNP même si l'implication au niveau des ministères n'a pas toujours été optimale. Les décisions importantes et les activités ont été effectivement mises en œuvre avec l'accord du CPP et des autorités mauritaniennes, mais il est arrivé que cet accord soit acquis de façon laborieuse. La qualité de la coopération avec le Gouvernement a évolué au gré des nominations. L'implication et l'appropriation ont été évaluées comme moyennement satisfaisantes.
Durabilité	MU	Les activités introduites lors de l'exécution du projet ont permis la mise en place de nouvelles compétences (bio-marqueurs et bio-essais) dans les organismes de recherche bénéficiaires, et ces derniers ont laissé entendre que les innovations du BGP allaient perdurer à conditions que l'appui financier reste via les dotations promises. Le partenariat avec le secteur des hydrocarbures n'étant pas encore ancré par l'adoption des normes

		opérationnelles protégeant mieux la biodiversité marine et côtière, il est possible de douter de son engagement à long terme. D'autant plus que le mécanisme financier qui aurait confirmé la durabilité du soutien du secteur privé à la conservation de la biodiversité, n'a pas été mis en place. Cependant, des leçons peuvent être tirées, suite à ce projet, quant aux activités et aux enjeux qui doivent être répliquées à d'autres secteurs comme la pêche et le transport maritime. La poursuite d'activités par le GIZ et le potentiel de répliquabilité du projet laisse entrevoir une durabilité de certains éléments du projet (recherches). Il est recommandé que le PNUD poursuive ses échanges avec la GIZ, notamment afin d'identifier de façon plus précise (ie. sur la base d'éléments scientifiques tangibles vérifiés) quels sont les secteurs économiques qui sont susceptibles de nuire à la biodiversité marine et côtière dans les années à venir. De la même façon les réalisations en renforcement des capacités et de sensibilisation des acteurs gouvernementaux et de la société civile a permis d'insuffler une nouvelle vision autour de la biodiversité et de l'environnement, créant de nouvelles perspectives de projet de conservation, de gestion durable et d'adaptation.
Impact	MS	L'impact du projet a été évalué comme moyennement satisfaisant par l'évaluation finale. L'impact du projet au niveau du transfert de compétences dans le domaine du monitoring environnemental, permettant aussi d'améliorer les connaissances et de mieux assurer la conservation de la biodiversité marine et côtière de la Mauritanie, est indéniable, mais cela ne représentait qu'un aspect marginal du projet par rapport à ses objectifs principaux. De plus, l'impact du projet au niveau de l'engagement du secteur privé pourtant au centre du projet lors de sa conception, est minimal.. L'impact du projet a été limité du fait de la diminution des enjeux que faisaient peser le secteur des hydrocarbures sur la biodiversité marine et côtière en Mauritanie. La conjoncture économique (effondrement du prix du baril du pétrole) et les désillusions nées d'une production pétrolière bien plus faible que prévu (référence ici est faite au champ de Chinguetti) ont conduit à un désintérêt grandissant des membres du comité de pilotage pour le sujet que le projet avait pour objectif de traiter.

Résumé des conclusions et des enseignements

L'objectif du projet de « Renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités du gouvernement et des acteurs de la société civile, en partenariat avec l'industrie du gaz et du pétrole, pour protéger et conserver la biodiversité marine et côtière » n'a été que partiellement atteint. La diminution des enjeux que faisaient peser le secteur des hydrocarbures sur la biodiversité marine et côtière en Mauritanie a négativement affecté la mise en œuvre du projet. La conjoncture économique (effondrement du prix du baril du pétrole) et les désillusions nées d'une production pétrolière bien plus faible que prévu (référence ici est faite au champ de Chinguetti) ont conduit à un désintérêt grandissant des membres du comité de pilotage pour le sujet que le projet avait pour objectif de traiter.

Aussi, le projet a investi de façon efficace dans le renforcement des capacités à travers des activités de recherches, la création d'un master de gestion des activités extractives et des ateliers de sensibilisation pour la société civile et les industries du secteur des hydrocarbures. Les investissements du PBGP dans ce domaine, quoique modestes, ont eu des retombées importantes au regard des pouvoirs réels d'investissement faibles de certains bénéficiaires du monde de la recherche (résultat 3).

Mais, le projet a rencontré des difficultés dans la réalisation d'un mécanisme financier pour la conservation de la biodiversité et pour la mise en place d'un cadre judiciaire pour le secteur des hydrocarbures, principalement dû à un manque de ressources lié à la conjoncture économique, et au manque d'implication de certaines parties prenantes résultant de cette situation (résultats 1 et 2).

Les principaux obstacles au succès des activités du projet ont été un manque de représentation et de consultation de toutes les parties prenantes dans le processus de décision du projet, une gestion pas suffisamment orientée sur les résultats, et une coordination institutionnelle compliquée. Le pilotage intersectoriel a pu ralentir la mise en œuvre du projet et pourrait à l'avenir mettre en difficulté la réalisation d'activités intersectorielles. Les partenariats entre les instances gouvernementales, la société civile, et le secteur privé sont fragiles et requiert d'être consolidés au travers de conventions claires entre institutions. De même les changements extrêmement rapides pouvant intervenir dans le secteur hydrocarbures incitent à une meilleure coordination et concertation entre les principaux ministères concernés. De plus, la gestion du projet s'est éloigné du cadre logique initial et a, de ce fait, manqué de suivi et d'investissements pour l'atteinte des certains résultats surtout concernant le mécanisme de financement de la conservation et la mise au point du cadre légal pour une exploitation des ressources hydrocarbures respectueuse de la biodiversité.

Le programme BGP entre dans une seconde phase qui se concentrera sur le projet « Gestion Intégrée de la Biodiversité et des Ressources Marine et Côtières » (GIBRMC) financé par la GIZ dans le cadre du ProGRN. L'objectif affiché est de concilier la protection de la biodiversité marine avec le développement des différents usages de la mer en Mauritanie. Les activités s'orientent vers la gouvernance environnementale des territoires marins et côtiers, et incluent un volet dédié à l'appui aux Parcs Nationaux qui concerne principalement l'éligibilité au fonds fiduciaire BACoMaB.

Recommandations

Les nombreuses réalisations du projet en termes de renforcement des capacités sur le partenariat avec le secteur des hydrocarbures (pour les OSC et les institutions publiques), mais aussi sur la sensibilisation à la conservation de la biodiversité et de l'environnement, offrent une base intéressante pour la formulation de nouveaux projets de conservation de la biodiversité, mais aussi d'adaptation aux changements climatiques.

Trois initiatives pertinentes pouvant capitaliser sur les acquis du projet ont été identifiées :

- Un projet de partenariat similaire mais visant les secteurs du transport maritime et de la pêche qui ont aujourd'hui un impact direct sur la biodiversité marine et côtière en Mauritanie (LDCF BD). Par exemple la mise en place d'un mécanisme de financement de la conservation aurait certainement plus de potentiel si il inclut ces secteurs moins fluctuants.
- Dans la perspective d'une exploitation « imminente » du gaz sur la frontière mauritano-sénégalaise, il est important d'envisager une seconde phase du programme pour permettre un accompagnement pouvant être plus durable et surtout achever les chantiers entamés. Aussi il est recommandé que le PNUD s'engage dans une seconde phase du projet pour assurer la prévention des risques liés au secteur des hydrocarbures, d'autant plus que le marché du pétrole semble renouer avec une croissance relative des prix.
- Un projet d'adaptation basée sur les écosystèmes marins et côtiers (EbA) notamment dans le secteur de la pêche et pour les communautés locales (LDCF CCA). Ce projet participerait à l'adoption de pratiques de pêche durable et à l'introduction de moyens de subsistance alternatifs fondés sur les services écosystémiques.

1. Introduction

1.1. Contexte et justification : Rappel du contexte en République Islamique de Mauritanie et des aspects liés à la conservation de la biodiversité en zones côtières et marines

1.1.1. Présentation générale du pays

Situation géographique et climatique

La République Islamique de Mauritanie (RIM) est bordée à l'est par l'Atlantique sur 750 km et au Sud par le Fleuve Sénégal. Plus précisément, le pays s'étend sur une superficie de 1.030.000 km² entre les latitudes N 27° 20 ' et N 14° 45' et les longitudes W 5° et W 17°. Sur le plan administratif, la Mauritanie est divisée en 13 wilayas ou régions. Ces dernières sont divisées en 53 Moughataa (départements) et 217 communes. Son territoire couvre une zone maritime de 156 198 km².

Sur le plan géomorphologique, la Mauritanie est formée de grandes étendues désertiques, principalement représentées par le grand désert de Majabat-El Koubra dans le nord du pays, et de massifs montagneux parmi lesquels on peut citer ceux du Tagant, de l'Assaba, de l'Affolé, de l'Adrar ou encore du Tiris Zemmour. Ces derniers recèlent les altitudes les plus importantes du pays puisqu'ils culminent à 915 m au niveau de la Kediet El-Jill. La géologie de la Mauritanie comprend quatre ensembles :

- Le socle cristallin précambrien représenté par la dorsale de Rguibat, qui couvre tout le nord du pays ;
- La chaîne hercynienne des Mauritanides, formée de matériel cristallin et métamorphique, bordant le socle au nord-ouest et caractérisée par des mouvements tectoniques latéraux importants ;
- Le bassin paléozoïque et secondaire de Taoudenni à l'Est, dont la partie occidentale présente des formations inclinées vers l'Est ;
- Le Bassin côtier sénégal-mauritanien, d'âge secondaire et tertiaire, orienté vers l'Atlantique².

La côte mauritanienne s'étend sur 720 km environ et la superficie totale de sa Zone économique exclusive (ZEE) est de 165 338 km². Le littoral s'étend entre les 16° et 21° degrés de latitude nord longeant l'océan Atlantique. La côte est une succession de milieux originaux et riches en biodiversité : caps, baies, îles, dunes, Sebkhass et vasières. Cette entité est marquée par les influences climatiques à la fois méditerranéennes, sahariennes et sahéliennes. On peut répartir cette bande côtière en cinq zones :

- Le delta et le bas delta (16°02 et 16°34' N) au climat sahélien avec une nuance littorale. Cette zone est située sur l'isohyète 300 mm ; et, la crue annuelle du fleuve y joue un rôle économique important. Aujourd'hui, avec le développement des aménagements, des barrages et des digues, l'espace deltaïque se trouve de plus en plus réduit et l'absence de la crue y pèse lourdement ; ce qui a modifié le caractère

deltaïque (limitation du flux des eaux salées) des plaines d'inondation qui sont désormais sous eau douce en permanence favorisant le développement de nombreuses plantes envahissantes.

- L'Aftout-es-Saheli (16°34 et 18°06' N) est une longue dépression à l'arrière du cordon littoral parsemée de lagunes et de sebkha, séparant l'erg du Trarza de l'océan.
- La longue plage caractérisée par la faiblesse des précipitations et où le cordon dunaire est par endroit absent, créant ainsi des ouvertures à la mer pour inonder la sebkha mitoyenne.
- Les grands ensembles dunaires témoins de l'aridité aux pluies rares et végétation très réduite.
- Une plage du Cap Timiris au Cap Blanc (19°23'au 20°46' N).

Le bassin inférieur du Fleuve Sénégal était un estuaire naturel complexe où la salinité variait en fonction des saisons. Pendant la saison humide où les eaux de pluies inondaient la zone, il faisait presque frais, alors que pendant la saison sèche où le niveau de l'eau baissait et où l'eau de mer pénétrait dans le delta, elle devenait saumâtre. Avec l'achèvement du barrage de Diama, le pseudo écosystème du delta est soudain divisé en un écosystème d'eau douce permanent en amont du barrage, alors que la zone située en aval a été privée d'eau douce pendant une bonne partie de l'année et s'est transformée en habitat hyper-salin.

Les eaux océaniques mauritaniennes, situées au carrefour des eaux froides et salées provenant du nord (Courant des Canaries) et d'eaux chaudes venant du sud (Courant de Guinée), recèlent des espèces d'affinités à la fois tempérées et tropicales. Elles sont aussi le siège des phénomènes de remonté d'eaux froides, appelées *upwellings*, qui permettent une remise en suspensions d'éléments minéraux déposés sur le fond.

Dans sa partie nord, on rencontre l'écosystème du Banc d'Arguin dont la partie maritime s'étend sur 6 000 km². Il s'agit d'une vaste étendue de hauts fonds tapissée dans sa grande majorité d'herbiers marins et accueillant l'une des plus grandes communautés d'oiseaux migrateurs (jusqu'à 2 millions). On note également la présence de la réserve satellite du Cap Blanc avec la plus grande colonie de phoques moines dans le monde (espèce critique ment menacée d'extinction). Environ un tiers de la côte mauritanienne est inclus dans le Parc national du Banc d'Arguin (1 207 500 ha) qui comprend une zone marine de 624 500 ha. Situé dans un golfe, le Parc contient des habitats variés, notamment des îlots, des herbiers, des vasières, des mangroves et un pâturage naturel sur la zone terrestre. L'abondance d'aliments et les conditions de sûreté attirent environ deux millions d'oiseaux migrateurs paléarctiques au Banc d'Arguin pendant l'hiver suivant la trajectoire de la Sibérie à l'Afrique du Sud. Le Parc n'est pas seulement la zone importante la plus vaste et la mieux protégée (MP) du pays, mais il fait également partie des zones marines protégées les plus importantes (ZMP) du WAMER (l'Annexe 3 donne plus de détails). L'existence et la conservation du Banc d'Arguin aide la Mauritanie à atteindre l'objectif fixé par les Parties à la CBD visant à « établir, avant 2012, des systèmes nationaux et régionaux globaux d'aires protégées efficacement gérés et écologiquement représentatifs, et il devrait y avoir une conservation effective d'au moins 10% de chacune des régions écologiques du monde avant 2010 ».

Au sud, le Parc National du Diawling, sur l'embouchure du fleuve Sénégal, abrite une grande variété d'écosystèmes et d'espèces animales (oiseaux, poissons...) et végétales (notamment mangrove). Le Parc National du Diawling se distingue par son expérience

inédite de restauration écologique des fonctions de l'écosystème du bas delta. L'importante diversité biologique de faune comme de flore est le résultat avéré de plusieurs années de restauration écologique et de reconstitution des valeurs de l'écosystème basés sur la gestion hydrologique du Parc.

Officiellement, d'une superficie centrale de 16 000 ha, le Parc avait toujours mené sa mission d'allier la conservation et le développement local sur plus de 56 000ha correspondant le continuum hydrologique de l'estuaire du bas delta, rive droite.

Les eaux mauritaniennes abritent également une chaîne de récifs coralliens profonds longue de plus de 200 km (probablement la plus longue au monde). Ces traits sont particulièrement favorables à l'épanouissement d'une diversité biologique marine et côtière des plus importantes au monde : poissons, invertébrés (mollusques, crustacés...), oiseaux marins, mammifères marins (phoque moine, dauphins...), etc. Certaines de ces espèces sont considérées comme menacées.

Cette biodiversité entretient une pêcherie d'importance mondiale dont le potentiel de capture annuel peut atteindre 1 200 000 tonnes. Ce potentiel est exploité par une pêche artisanale et côtière très active le long des 750 km de côte mais aussi une pêche hauturière (industrielle). Cette dernière, qui utilise le chalut de pêche, reconnu pour ses effets sur les habitats et les écosystèmes, comporte en général des unités de dimensions pouvant dépasser 100 m (ex. navires de pêche pélagiques, principalement / uniquement étrangers).

Plusieurs menaces pèsent sur cette biodiversité et cette productivité. C'est le cas de la pollution (notamment de produits agricoles provenant des fleuves, mais aussi en rapport direct avec l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures), la pêche, les changements climatiques, l'introduction d'espèces, la destruction des habitats...

Caractéristiques socio-économiques

La population de la RIM atteint 3 969 625 habitants pour l'année 2014³, avec un taux d'accroissement annuel de 2,5 % en 2014⁴. Cette même année, la densité de population⁵ était de 4 hab./km² avec une forte concentration démographique sur la côte atlantique et surtout dans le sud du pays.

La Mauritanie a connu plusieurs années de croissance forte grâce aux cours élevés des matières premières. La croissance a diminué (4,1%) en 2015 à cause de la baisse des cours du minerai de fer, sa principale ressource. La croissance devrait accélérer en 2016. La baisse de la demande extérieure a eu un impact négatif sur l'économie du pays et l'a rendu plus vulnérable aux chocs économiques extérieurs. Ainsi, la crise économique mondiale a touché de plein fouet les exportations minières de la Mauritanie ainsi que son secteur touristique. L'activité économique est portée par les activités minières et par les activités de pêche (plus de 20% du PIB).

³ <http://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL>

⁴ <http://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.GROW>

⁵ <http://data.worldbank.org/indicator/EN.POP.DNST>

Le PIB par habitant se monte en 2014 à 1 275 USD⁶, avec un secteur des pêches vital pour le pays. Au cours des récentes années, il a représenté en moyenne 4,5 % du PIB national et 17% du PIB du secteur primaire (agriculture, sylviculture et exploitation forestière, élevage et pêche). En 2013, il a contribué à hauteur de 16 % au budget de l'Etat. Les exportations du secteur de la pêche s'élèvent en moyenne (2008-2013) à 15,8% des recettes totales d'exportations. Les emplois générés par la pêche sont estimés à environ 60 000 emplois directs.

D'un point de vue social, la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté et le chômage concernerait près du tiers de la population active. L'IDH de la Mauritanie pour l'année 2014 s'élève à 0,506, soit le 156^{ème} rang mondial⁷. La majeure partie de la population pauvre vit en milieu rural et dépend fortement des ressources naturelles.

1.1.2. Présentation de l'industrie des hydrocarbures : cadre sectoriel d'intégration de la biodiversité

Le pays a longtemps vécu de ses ressources en minerai de fer et en produits de la pêche. Toutefois, l'existence de deux bassins sédimentaires en Mauritanie laissait penser depuis longtemps que le sous-sol du pays pourrait contenir d'importantes quantités d'hydrocarbures. Ces bassins sont en *onshore* Taoudenni (500 000 km²) et en *offshore* le bassin côtier (184 000 km²). Les explorations ont commencé dès les années 60. Celles-ci sont restées vaines jusqu'en 2001, année de la découverte de pétrole et de gaz par une société australienne Woodside Energy. Ces découvertes se trouvent dans les champs de Chinguetti et Banda en face de Nouakchott à 80 km et par 800 m de profondeurs. La découverte du champ de pétrole de Chinguetti en 2001 a favorisé l'expansion rapide des activités d'exploration pétrolière en mer, faisant naître à l'époque l'espoir du pays de jouir de richesses pétrolières. Ce sentiment fut renforcé en 2006 lorsque le champ de pétrole de Chinguetti entama sa phase de production, pour des réserves estimées à 120 millions de barils, et que d'autres champs de pétrole et de gaz furent découverts en mer.

Malgré ces premières découvertes prometteuses, les conditions favorables permettant un boom pétrolier offshore doivent encore être réalisées, car la production n'a pas réussi à satisfaire les attentes initiales. Au final, l'exploitation pétrolière semble loin des estimations sur le profil d'exploitation dégagé au cours de l'année 2006. La production devait se situer à environ 42 000 barils par jour sur la période 2006-2008 (mise en valeur du gisement « Chinguetti ») puis atteindre, à partir de 2009, un niveau moyen de 75 000 barils par jour. Mais suite à des problèmes techniques inattendus, elle a connu une baisse continue malgré les tentatives d'amélioration de ces productions. Fin 2015, la production était d'environ 5 000 barils par jour⁸. Le puit de Chinguetti n'est pas rentable au niveau actuel du prix du baril de pétrole et son abandon serait déjà programmé d'ici à la fin de l'année 2016.

⁶ <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD>

⁷ <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MRT>

⁸ <http://www.le360.ma/fr/monde/mauritanie-148452-barils-de-petrole-produits-en-janvier-2016-64185>

Quel que soit le potentiel d'exploitation en hydrocarbures, la faiblesse des structures institutionnelles et le manque de compétences locales ont représenté dès le départ au défi de taille à la gestion efficace des ressources pétrolières du pays. C'est pourquoi, le gouvernement de la RIM a reconnu très tôt l'importance de renforcer le cadre législatif et réglementaire et d'améliorer la gouvernance environnementale en réponse à la croissance rapide du secteur des hydrocarbures. Dès l'année 2006, la nécessité de mettre en place une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) a été reconnue, afin de gérer les effets environnementaux et sociaux du développement des hydrocarbures en mer⁹.

Au cours des 10 années de phase d'exploitation pétrolière en Mauritanie, aucun problème sérieux de pollutions n'est survenu. Des incidents ont cependant été relevés, dont un premier dès le début, le 19 août 2006, concernant une fuite d'un liquide d'injection appelé HW525. Les fuites qui étaient estimées à 200-300 litres par jour se sont poursuivies plusieurs mois. Mais les analyses d'échantillons d'eau prélevées au niveau des installations et réalisées auprès du CEDRE en France n'ont pas mis en évidence la présence du principal composant du HW525.

Le second a eu lieu le 16 mai 2015, jour où des boulettes de fioul ont été retrouvées le long du littoral mauritanien. Ces boulettes que l'on a pu trouver sur une longueur de 200 km de littoral proviendraient de rejets de navires transportant du pétrole raffiné.

1.1.3. Perspectives de développement du secteur des hydrocarbures

Malgré la baisse du niveau de production, les permis d'exploration dans les secteurs miniers et des hydrocarbures continuent à se multiplier et à se diversifier. Par ailleurs, d'autres secteurs, en particulier la production d'or, devraient prendre le relais comme moteur de la croissance pour les prochaines années¹⁰.

Si la première expérience peut paraître décevante pour la Mauritanie, il n'en demeure pas moins que les espoirs persistent avec l'intérêt que suscite le sous-sol pour les firmes étrangères mais surtout avec les découvertes confirmées de gaz. Au niveau de Banda, où les réserves atteindraient 84 milliards de m³, le projet évolue vers la production de l'électricité à partir du gaz (Banda Gas Power). Avec ce projet, la Mauritanie ambitionne d'exporter de l'énergie vers les pays voisins du Sénégal et du Mali dans le courant 2016. A cela s'ajoute les récentes découvertes de gaz opérées par Kosmos Energy dans le puits Ahmeyim (frontière avec le Sénégal). Les réserves qui seraient très importantes, pourraient dépasser de 25 fois le champ de Banda. D'un autre côté, certains experts prévoient la découverte dans un proche avenir de nouveaux gisements de pétrole et de gaz dans les 2 bassins sédimentaires.

1.2. Objectifs de l'évaluation

⁹ Goodland, R., 2006. Mauritania: Oil and Gas Sector Environment Mission Report, GTZ, Nouakchott

¹⁰ <http://unfccc.int/resource/docs/natc/mrtnc3.pdf>

Partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le Développement du Secteur des hydrocarbures en Mauritanie

Comme son nom le laisse entendre, le projet visait à intégrer la biodiversité marine et côtière dans les politiques et pratiques de l'industrie du pétrole et du gaz offshore de Mauritanie, en orientant l'exploitation des hydrocarbures de manière à ce qu'elle ne dégrade pas les ressources et les écosystèmes naturels marins et côtiers au sein de la ZEE, grâce à un partenariat concerté impliquant le Gouvernement de Mauritanie (GM), l'industrie du gaz et du pétrole, et d'autres parties prenantes. L'objectif visé par le projet était de renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités du gouvernement et des acteurs de la société civile, en partenariat avec l'industrie du gaz et du pétrole, pour protéger et conserver la biodiversité marine et côtière face à ce nouveau développement. De nombreuses zones côtières telles que les écosystèmes du Banc d'Arguin possèdent de vastes étendues d'eau peu profonde qui comprennent des herbiers, des mangroves et plusieurs îlots qui sont tous nourris par les remontées d'eau froide riche en éléments nutritifs. D'autres zones comme les bancs de palourdes japonaises, les coraux des grands fonds, les buttes carbonatées, certaines nurseries et aires de frai dans la ZEE de la Mauritanie sont également assez importants pour le fonctionnement de la chaîne trophique marine, mais ils ne sont pas protégés. En général, ces riches écosystèmes marins et côtiers alimentent un très grand nombre de poissons, d'oiseaux côtiers, d'invertébrés et de mammifères marins, mais aussi des nurseries qui sont essentiels au maintien des stocks de poissons et des mammifères marins à travers l'Ecorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (WAMER). Mal gérés et réglementés, l'exploration et l'exploitation du pétrole et gaz offshore constituent une menace et un risque pour ces écosystèmes. Une grande partie du rôle de la biodiversité dans le soutien de la pêche n'a pas encore été correctement évaluée. Le Banc d'Arguin est également une aire de nidification et de reproduction des oiseaux ; chaque hiver, il abrite la plus grande concentration d'oiseaux migrateurs paléarctiques, mais offre également un habitat à de grands nombres de gibiers d'eau.

Le projet, aussi appelé « Biodiversité, Gaz et Pétrole » (BGP), visait donc à intégrer la conservation de la biodiversité marine et côtière dans la nouvelle ère de développement des hydrocarbures en Mauritanie à travers un partenariat concerté mettant à contribution l'industrie des hydrocarbures, le gouvernement et les parties prenantes de la société civile.

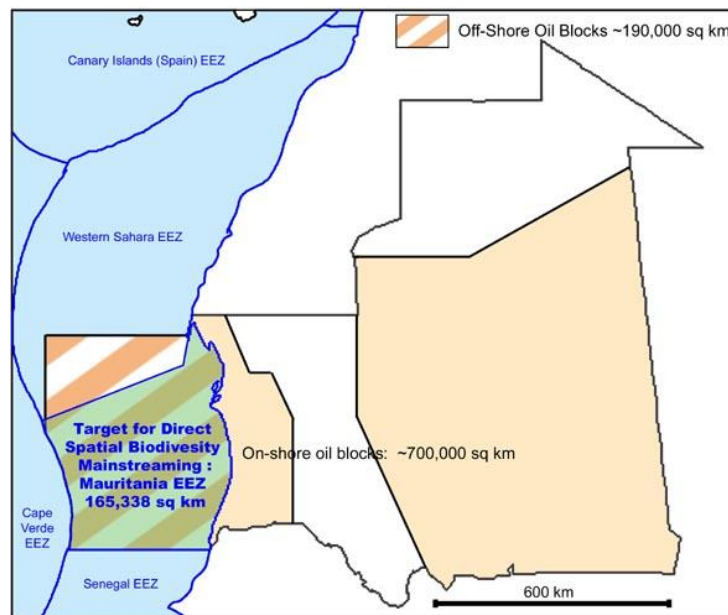


Figure 1 :- Cartographie des cibles spatiales pour l'intégration

Rappel des Termes de Référence et de la méthodologie proposée par les consultants pour la mission d'évaluation finale

Le bureau du PNUD à Nouakchott a recruté une équipe de consultants – un international et un national – dans le cadre de l'évaluation finale du « Partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le Développement du Secteur des hydrocarbures en Mauritanie ».

L'objectif de la mission d'évaluation finale est de vérifier si les objectifs et résultats pressentis du projet ont été réalisés à l'issue des quatre années d'exécution, d'identifier les facteurs qui ont favorisé ou entravé le projet, de déterminer les leçons tirées et de capitaliser de cette expérience pour d'autres projets similaires à l'avenir. Des recommandations à l'ensemble des parties prenantes au projet sont formulées dans ce rapport d'évaluation finale.

La mission d'évaluation finale sur le terrain a eu lieu du 26 avril au 6 mai 2016, dans le but d'analyser les points forts et les points faibles du projet, d'évaluer le degré d'achèvement global et par activité à partir de la grille des critères d'évaluation du PNUD, et d'apprécier la dynamique et l'importance des retombées du projet.

Lors de la mission d'évaluation du projet, les tâches des consultants ont été les suivantes :

- Étape 1 : Établissement de la note de démarrage et du calendrier d'intervention ; (avril 2016)
- Étape 2 : Revue de la documentation ; (15-25 avril 2016)
- Étape 3 : Mission d'évaluation finale sur le terrain : entretiens avec les parties prenantes ; (26 avril – 6 mai 2016)
- Étape 4 : Mission d'évaluation finale sur le terrain : présentation des premiers résultats ; (26 avril – 6 mai 2016)
- Étape 5 : Finalisation du rapport : rédaction et diffusion de la version intermédiaire ; (juin 2016)

- Étape 6 : Finalisation du rapport : intégration des commentaires et diffusion de la version finale. (novembre 2016)

Les documents et livrables produits lors de cette mission sont :

- La note méthodologique et le planning ;
- La compilation des premiers résultats des consultations de terrain ;
- La présentation des premières conclusions ;
- Le rapport intermédiaire ;
- Le rapport final après réception des commentaires.

Les consultants joignent à ce rapport un résumé exécutif et des annexes (termes de références de l'évaluation, la liste des documents étudiés, la liste des personnes rencontrées/consultées et les résumés des rencontres/échanges, la liste des sites visités, une synthèse des commentaires des parties prenantes lors de la présentation et de la lecture du rapport provisoire, etc.).

1.3. Méthodologie et champ d'application

1.3.1. Préparation de la mission

Ces étapes servent à la collecte des informations, des documents et des données nécessaires (documents méthodologiques et réflexions listés dans les termes de référence), à préparer les rencontres avec les principaux acteurs et, de manière plus générale, à la bonne compréhension du positionnement de la République Islamique de Mauritanie au regard des enjeux de conservation de la biodiversité marine et côtière.

Ceci inclut notamment la collecte et la synthèse bibliographique des différents documents disponibles. Cette phase précède la phase de consultation et d'évaluation sur le terrain.

1.3.2. Mission sur le terrain : consultations et analyse des premiers résultats de l'évaluation finale

À partir du plan d'actions établi et à l'issue des étapes de préparation de la mission, les étapes sur le terrain servent à consulter l'ensemble des parties prenantes au projet et à intégrer les différents éléments utiles à la formulation de recommandations quant aux besoins d'assistance et de développement du projet évalué. Cette phase comporte donc trois étapes, dont :

- des réunions avec les partenaires de mise en œuvre et des entretiens avec l'ensemble des parties prenantes et personnes ressources présentes sur place (autres Ministères et organisations techniques concernés, acteurs non-étatiques, autres projets et bailleurs de fonds impliqués dans la problématique de la conservation de la biodiversité, les 28 et 29 avril et 3, 4 et 5 mai 2016, à Nouakchott.
- un déplacement à Nouadhibou du 1^{er} au 3 mai. Cette visite de terrain a permis d'interviewer les bénéficiaires locaux (Institut de recherche et office de l'inspection sanitaire, Fédération nationale des pêches artisanales), le cas échéant par le biais de

groupes focaux. L'équipe d'évaluation a bénéficié de l'assistance de l'équipe de gestion du projet au cours de ses déplacements.

- une analyse approfondie des consultations et une restitution des premiers résultats, a été organisée au cours d'une réunion de restitution à Nouakchott, le 5 mai 2016.

Une fois, l'ensemble des éléments réunis et analysés, débute la phase de finalisation du rapport d'évaluation finale.

1.3.3. Finalisation du rapport

Les étapes de finalisation du rapport se sont faites en deux temps : i) la présentation des premiers résultats de l'évaluation dans un document intermédiaire, comprenant les résultats sur la base des critères d'évaluation habituels, et ii) après prise en compte des commentaires/remarques, etc., la transmission du rapport final.

L'évaluation finale a été menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM¹¹. Le contenu du rapport est conforme aux termes de référence rappelés en annexe. La version originale a été rédigée en langue française pour validation, faite par la partie nationale, le PNUD Mauritanie et le PNUD régional à Istanbul. Le rapport ensuite sera (a été) traduit en anglais pour soumission au FEM.

2. Description du projet et contexte de développement

En 2001, la société Woodside Energy basée en Australie a découvert des quantités de pétrole et de gaz exploitables dans le milieu marin de la Mauritanie, précisément dans les champs de Chinguetti et de Banda, à 80 km environ de la capitale Nouakchott. L'apparition du pétrole et du gaz en Mauritanie a entraînée le risque de perturbations des écosystèmes marins. En outre, les impacts courants de l'exploitation de pétrole et de gaz induisent au-delà des risques potentiels, des dégâts bien réels dus aux ondes sismiques utilisées dans la phase d'exploration, aux déversements de déchets contenant des métaux et des produits chimiques, ou encore à l'augmentation du trafic maritime. Bien que les recettes supplémentaires provenant du secteur pétrolier et gazier soient chaleureusement accueillies dans ce pays en développement, la principale préoccupation du gouvernement est de concilier le secteur des hydrocarbures avec les intérêts des industries de la pêche et la protection et la conservation de la biodiversité marine et côtière qui fait partie du capital naturel de la Mauritanie.

A la demande du Gouvernement de la Mauritanie, le projet du PNUD/FEM a fourni une assistance en vue d'intégrer la conservation de la biodiversité marine et côtière dans les cadres stratégiques de l'émergence du secteur des hydrocarbures. Le document officiel du projet « Partenariat visant à intégrer la Biodiversité marine et côtière dans le développement du secteur des hydrocarbures en Mauritanie » (FEM ID projet / 3576 ; PNUD PIMS ID 3700) a été approuvé par le FEM le 8 janvier 2010 et signé par le PNUD et le Gouvernement de la Mauritanie le 16 décembre 2010.

¹¹ <http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf>

L'objectif du projet était de renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités du gouvernement et des acteurs de la société civile, en partenariat avec l'industrie du gaz et du pétrole, pour protéger et conserver la biodiversité marine et côtière.

2.1. Démarrage du projet et durée du projet

Le Document de Projet prévoyait un lancement du projet en mars 2010, pour une durée prévue de quatre ans (fin en décembre 2014). La signature du projet instituant son lancement a bien eu lieu en janvier 2011. Cependant, plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de cette phase de démarrage et ont conduit à repousser le début effectif des activités du projet à l'année 2012.

Initialement, il était prévu que l'agence de développement allemande (GIZ) soit un partenaire de co-financement du projet PNUD-FEM. Durant la phase initiale, la GIZ a recruté un conseiller technique international pour prendre en main son intervention dans le projet de partenariat pour une durée de 3 ans. Mais avant le lancement du projet, en septembre 2011, la GIZ a entrepris de développer ses activités au sein d'un projet séparé et donc que son conseiller technique ne pouvait plus servir de responsable pour le PNUD. La décision de la GIZ d'augmenter substantiellement sa contribution était perçue comme une volonté de financer un nouveau projet. Des négociations ont permis de convenir d'évoluer vers un concept de programme plutôt que projet. La dénomination retenue est le « Programme biodiversité gaz et pétrole » (PBGP). Les deux projets (PNUD-FEM et GIZ) ont finalement été mis en œuvre sous ce programme commun, les équipes séparées des deux projets étant ainsi coordonnée dans leurs actions.. Les discussions ayant mené à cette réorganisation puis la nécessité de recruter un nouveau responsable du projet par le PNUD justifient donc le retard du début effectif des activités.

Le Document de Projet (Prodoc) d'origine du Projet partenariat reste le document fondamental du Programme.

Le déroulement du projet s'est donc passé comme suit :

Tableau 1 : Déroulement du projet

CEO Endorsement	03/2010
Signature du Prodoc	12/2010
Séparation en deux projets sous un programme	04/10/2011
Recrutement d'un conseiller technique par la GIZ	2011
Atelier de lancement PNUD-FEM	08/04/2012
Recrutement du Responsable National du Projet (RNP) par le PNUD-FEM	2012
Démission du RNP	2012
Second recrutement du RNP par le PNUD-FEM	07/2013
Phase de mise en œuvre coordonnée entre PNUD-FEM et GIZ	2012-2015
Clôture du projet PNUD-FEM	12/2015
Continuation du projet GIZ	2017

Bien que des activités du programme aient été lancées en 2011, grâce au recrutement d'un expert international par la GIZ, l'atelier de lancement du projet PNUD-FEM n'a été tenu que le 8 avril 2012. Le projet qui était prévu pour 4 ans a été pleinement opérationnel en juillet 2013 avec le recrutement d'un nouveau RNP.

La principale difficulté rencontrée a été d'ordre organisationnel, avec la volonté du PNUD, au démarrage du projet, de respecter les procédures de recrutement de l'EGP conformément aux critères requis par le PNUD et le FEM. Le projet a donc été mis en place avec du retard. Cela dit, ce retard a eu peu de conséquences sur la chronologie du projet, excepté un décalage. Le projet a été prorogé à décembre 2015 grâce à une requête adressée au PNUD par le Ministère de tutelle.

2.2. Problèmes que le projet visait à résoudre

Le projet visait donc à adresser à la fois les impacts sur la biodiversité de l'extraction pétrolière et gazière offshore et les problèmes de gestion des ressources naturelles, notamment des ressources halieutiques. Ce choix stratégique, relève des priorités de la Mauritanie, encore rappelé dans la Stratégie AMP de la Mauritanie en cours de publication, dont l'un des objectifs est de respecter les engagements pris par le pays dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

Le principal problème que le projet visait à résoudre était l'impact négatif de l'exploitation des réserves off-shore sur la richesse biologique du milieu marin et les stocks de pêches. En effet, les perturbations des écosystèmes marins et côtiers sont inévitables. Et ce, malgré les avancées technologiques et les lourdes procédures d'exploitation ayant réduit, dans une certaine mesure, le risque de déversements accidentels de pollution due au forage de pétrole et de gaz au large. En outre, les impacts courants de l'exploitation de pétrole et de gaz induisent au-delà des risques potentiels, des dégâts bien réels dus aux ondes sismiques utilisées dans la phase d'exploration, aux déversements de déchets contenant des métaux et des produits chimiques, ou encore à l'augmentation du trafic maritime.

Deux sources de pollutions sont particulièrement importantes ici : l'industrie pétrolière et gazière d'une part et les décharges du transport maritime de l'autre. Quelle qu'en soit la source, la pollution peut réduire la biodiversité et la productivité des écosystèmes marins. La pollution émanant du transport maritime est importante si l'on considère l'accumulation de plusieurs années de trafic intense. La pollution causée par l'industrie pétrolière et gazière peut être particulièrement grave en cas de déversements accidentels. Les effets des déversements accidentels de pétrole sur la biodiversité côtière et marine sont bien connus et largement documentés, sur la base de dossiers historiques concernant plusieurs déversements de pétrole, surtout les principaux (en général plus de 100 000 tonnes). Le pétrole s'infiltre et ouvre la structure du plumage des oiseaux, réduisant sa capacité de s'isoler et rendant ainsi les oiseaux plus vulnérables aux variations de température et beaucoup moins mobiles dans l'eau.. La plupart des oiseaux affectés par un déversement de pétrole meurent à défaut d'une intervention humaine. Les mammifères marins exposés à des déversements de pétrole sont affectés de la même façon que les oiseaux de mer. Le pétrole recouvre le pelage des loutres de mer et des baleines, réduisant ainsi leurs capacités d'isolement et provoquant des variations de la température interne et l'hypothermie. L'ingestion de pétrole provoque la déshydratation et des troubles digestifs. En outre, les produits pétroliers légers qui flottent sur l'eau ne laissent pénétrer que peu de lumière dans l'eau, limitant la photosynthèse des plantes marines et du phytoplancton. Cet état de fait et la

baisse des populations fauniques, affectent la chaîne alimentaire de l'écosystème. Ainsi, les déversements de pétrole ont aussi une conséquence négative directe sur la pêche.

Les insuffisances techniques et humaines pourraient entraîner des déversements opérationnels ou accidentels présentant un risque majeur pour la biodiversité marine et côtière de la Mauritanie.

Aussi, le projet visait à surmonter un certain nombre d'obstacles à la conservation efficace de la biodiversité marine côtière en Mauritanie dans le cadre d'un développement du secteur des hydrocarbures. Le projet visait (i) à renforcer les cadres de gouvernance faibles qui ne fournissaient pas au GM un environnement favorable à la planification, au contrôle et au suivi des activités de l'industrie pétrolière et de leurs impacts sur l'environnement ; (ii) à adresser la faible capacité de financement de la conservation de la biodiversité ; (iii) et à renforcer la capacité du GM à planifier, contrôler et suivre les activités menées par l'industrie pétrolière et leurs impacts sur l'environnement.

2.3. Objectifs immédiats et de développement du projet, et résultats attendus

Les objectifs du projet de partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le Développement du Secteur des hydrocarbures en Mauritanie ont été présentés dans le cadre logique du projet comme suit :

Objectif de développement du projet : Intégrer la conservation de la biodiversité marine et côtière dans le nouvel ère de l'exploitation des hydrocarbures en Mauritanie grâce à un partenariat concerté impliquant l'industrie du pétrole et du gaz, le gouvernement et les acteurs de la société civile.

Objectif immédiat du projet : Renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités du gouvernement et des acteurs de la société civile, en partenariat avec l'industrie du gaz et du pétrole, pour protéger et conserver la biodiversité marine et côtière.

Ces objectifs sont liés, à trois indicateurs généraux de succès, puis à la réalisation des résultats attendus pour chaque composante, eux-mêmes évaluées à travers des indicateurs spécifiques.

Indicateurs principaux :

1. Les herbiers du Banc d'Arguin sont maintenus salubres, sans changement de la fermeture ni traces de HAP
2. Le degré auquel les politiques et règlements régissant le développement du secteur du pétrole et du gaz comprend les mesures visant à conserver et protéger la biodiversité marine et côtière au sein de la ZEE
3. Résultats améliorés du système de repérage GEF SO2 et meilleurs scores du tableau de bord d'indicateurs pour le développement des capacités du PNUD

Composante 1 : Intégration de la conservation de la biodiversité marine et côtière dans les cadres de gouvernance du secteur des hydrocarbures et dans les activités de l'industrie.

Résultat 1 : Les risques et menaces que présentent le développement de l'exploitation de pétrole et gaz off-shore pour la biodiversité marine et côtière sont atténués par des mesures d'intégration de la conservation directement appliquées sur une zone de 165,338 km² (les ZEE).

Indicateurs spécifiques :

- Des zones interdites écosensibles sont créées au sein de la ZEE et respectées par les principaux acteurs.
- L'industrie du gaz et du pétrole en Mauritanie adopte un ensemble de normes de biodiversité pour leur exploitation ; des normes dont l'application peut être vérifiée de manière indépendante
- Produit 1.1 : Un plan d'engagement de l'industrie gaz et pétrole est développé et sert comme cadre de collaboration entre les entités étatique, la société civile et l'industrie.
- Produit 1.2 : Un zonage de la ZEE, établi sur les bases scientifiques et qui conserve mieux la biodiversité prioritaire et/ou sensible, est adopté et respecté
- Produit 1.3 : Adoption collective par l'industrie des hydrocarbures d'un ensemble de normes opérationnelles qui protègent de manière spécifique la biodiversité côtière et marine.
- Produit 1.4 : L'examen, la révision et le renforcement des cadres juridiques, stratégiques et fiscaux pertinents résultent en une plus grande intégration des préoccupations de la biodiversité dans la gouvernance du secteur du gaz et du pétrole.
- Produit 1.5 : Une nouvelle réponse rapide et efficace aux déversements de pétrole accidentels provenant de l'exploitation des hydrocarbures atténue les risques pour la biodiversité marine et côtière dans la ZEE et implique des efforts concertés des industriels et des organismes gouvernementaux compétents.

Composante 2 : Renforcement des flux financiers en faveur de la conservation de la biodiversité au moyen de partenariats entre le secteur public et le secteur des hydrocarbures.

Résultat 2 : Les flux financiers pour promouvoir la conservation de la biodiversité sont renforcés grâce à des partenariats entre le secteur public et le secteur du gaz et du pétrole

Indicateur spécifique : Un "mécanisme de financement de la conservation" bien capitalisé et opérationnel

- ✓ Produit 2.1 : Mise en place du « mécanisme de financement de la conservation » avec des instruments législatifs et politiques nécessaires à son opérationnalisation, un plan de capitalisation bien défini et un S&E adéquat.
- ✓ Produit 2.2 : Signature d'accords entre le gouvernement et l'industrie des hydrocarbures pour la dotation en fonds du mécanisme de financement.
- ✓ Produit 2.3 : Renforcement des capacités du Ministère délégué auprès du Premier Ministre à l'environnement et au développement durable (MDEDD) et des acteurs de la société civile concernés en vue de proposer des projets de conservation au titre du mécanisme de financement et de gérer les fonds associés

Composante 3 : Renforcement des capacités des principales parties prenantes du secteur public et de la société civile en vue d'assurer le suivi de la biodiversité marine et côtière et des processus décisionnels écologiquement rationnels eu égard au développement du secteur des hydrocarbures.

Résultat 3 : La capacité des principaux partenaires du secteur public et de la société civile est renforcée pour le suivi de la biodiversité côtière et marine et la prise de décisions sans danger pour l'environnement relatives au développement du secteur du gaz et du pétrole

Indicateur spécifique: Une sensibilisation accrue des partenaires concernés, tel qu'évalué à travers l'application indépendante de la technique du changement le plus significatif

- Produit 3.1 : Dialogue tripartite en cours (industrie des hydrocarbures, gouvernement et société civile) pour le développement du secteur des hydrocarbures servant d'espace de discussion en faveur de la conservation de la biodiversité marine et côtière dans la ZEE.
- Produit 3.2 : Mise en place d'un système opérationnel de surveillance de la biodiversité marine et côtière permettant de déterminer avec précision les menaces aux écosystèmes côtiers et marins et de prévenir/atténuer les impacts négatifs du développement des hydrocarbures.
- Produit 3.3 : Renforcement des capacités institutionnelles
- Produit 3.4 : Facilitation de l'émergence d'un système d'indemnisation par le renforcement des capacités du personnel clé du gouvernement à déterminer les valeurs économiques de la biodiversité marine et côtière ainsi que celles des éco-services.
- Produit 3.5 : Des cadres et jeunes diplômés sont formés en gestion des activités extractives et développement et des modules complémentaires
- Produit 3.6 : L'Université de Nouakchott et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) sont des centres d'excellence sur les industries extractives et sur les habitats marins de la sous-région

Les objectifs du projet n'ont pas été modifiés mais le reste du cadre logique a subi des amendements relevés dans le rapport de démarrage¹².

2.4. Indicateurs de base établis dans le cadre logique et cibles

Les indicateurs de suivi du cadre logique ont été établis lors de la formulation du projet pour suivre la progression de l'exécution du projet et mesurer l'atteinte des résultats fixés. Ceci a été formulé selon les critères de suivi et d'évaluation du FEM¹³, selon l'approche dite « SMART », pour *Specific, Measurable, Achievable, Relevant, Time-bound.*, c'est-à-dire spécifique, quantifiable, réalisable, pertinent et temporel. Le statut de base de ces indicateurs a été évalué lors du démarrage du projet et est présenté ci-dessous :

¹² Rapport de démarrage du Programme BGP pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le Développement du Secteur des hydrocarbures en Mauritanie

¹³ <http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf>

Tableau 2 : Indicateurs et valeurs

Indicateurs	Situation de base	Cible de fin de projet
1. Les herbiers du Banc d'Arguin sont maintenus salubres, sans changement de la fermeture ni traces de HAP	Valeurs de la ligne de base à déterminer par les experts dès le démarrage du projet	Il n'existe pas de changements significatifs imputables à la mauvaise gestion de l'exploitation des hydrocarbures
2. Le degré auquel les politiques et règlements régissant le développement du secteur du pétrole et du gaz comprend les mesures visant à conserver et protéger la biodiversité marine et côtière au sein de la ZEE	La biodiversité n'est pas intégrée dans les politiques et règlements régissant la mise en valeur du pétrole tel qu'analysé durant la SPP. Un examen approfondi définira la ligne de base avec plus de précision.	Au moins la moitié des politiques et règlements jugés pertinents pour gérer efficacement la mise en valeur du pétrole
3. Résultats améliorés du système de repérage GEF SO2 et meilleurs scores du tableau de bord d'indicateurs pour le développement des capacités du PNUD	<u>Tableau de bord d'indicateurs financiers:</u> 1) Cadres juridiques, rég. et inst. [19%] 2) BP & systèmes de gestion efficace et rentable des AP [26%] 3) Systèmes de génération de revenus [18%] Moyenne général [21%] <u>Tableau de bord d'indicateurs de dével. capacités :</u> Systémique [32%] Institutionnel [43%] Individuel [44%] Moyenne général [41%]	Scores, exprimé en termes absolus, accroissement de 10% au moins
4. Des zones interdites écosensibles sont créées au sein de la ZEE et respectées par les principaux acteurs	Des zones interdites non écosensibles ont été créées	Les zones interdites écosensibles sont généralement respectées
5. L'industrie du gaz et du pétrole en Mauritanie adopte un ensemble de normes de biodiversité pour leur exploitation ; des normes dont l'application peut être vérifiée de manière indépendante	Aucune norme bien définie de biodiversité n'a encore été adoptée par l'industrie	Au moins deux principaux acteurs de l'industrie off-shore ont adopté des normes de biodiversité, suite aux efforts d'engagement dans l'industrie déployés par le projet
6. Un "mécanisme de financement de la conservation" bien capitalisé et opérationnel <i>Des mesures quantitatives seront définies une fois un accord conclu sur les options et les objectifs du mécanisme.</i>	Des options pour le mécanisme ont été définies mais aucune décision n'a été prise	Le "mécanisme de financement de la conservation" est mis en place et il est opérationnel ; il se base sur un conseil d'administration approprié et un financement suffisant pour réaliser son objectif ; il dispose d'un premier lot d'initiatives/de projets pertinents approuvés
7. Une sensibilisation accrue des partenaires concernés, tel qu'évalué à travers l'application indépendante de la technique du changement le plus significatif	Non applicable La technique du changement le plus significatif doit être appliquée une fois le projet lancé et qu'une certaine forme de changement se soit opéré. La ligne de base correspond à toutes	Les changements dans les niveaux de sensibilisation sont évalués grâce à l'application indépendante de la technique du changement le plus significatif

	les évaluations qui corroborent l'analyse de situation pour ce projet, en particulier par rapport à l'utilisation des terres et aux moyens d'existence.	
--	---	--

2.5. Principales parties prenantes

Le projet est financé par le FEM et co-financé par IUCN, L'Autorité du Parc National du Banc d'Arguin (gouvernement de Mauritanie), le WWF, la GIZ (à l'origine), la University of British Columbia (nature) et le secteur privé (Dana Petroleum en nature). Une synergie d'actions a été développée et mise en œuvre entre l'EGP et les autres partenaires tels que la GIZ et l'IUCN, notamment dans la mutualisation ou la répartition des activités, le partage d'informations ou les facilités logistiques.

L'Agence des Nations Unies partenaire dans la réalisation du projet est le **Bureau National du PNUD en Mauritanie**. Le PNUD agit en tant qu'agence de mise en œuvre FEM et administrateur des ressources, et a joué un rôle d'assurance qualité de tout le projet. Le PNUD supervise et suit le projet en partenariat avec l'agence d'exécution du projet, le MEDD et les autorités désignées par les administrations régionales.

L'agence d'exécution nationale est le **MEDD**. Le Ministère et le PNUD ont en effet l'habitude de collaborer dans le cadre de projets communs en Mauritanie (Élaboration des Communications Nationales sur le Changement climatique, sur la diversité biologique, Plan d'action de lutte contre la sécheresse et la désertification, Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique, etc.). Le Ministère porte la responsabilité administrative et financière nationale du projet. Ses organes les plus impliquées dans le projet sont :

- La Direction du Contrôle Environnemental,
- La Direction de la Prévention des Pollutions et des Urgences Environnementales,
- La Direction des Aires protégées et du Littoral,
- Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA),
- Le Parc National du Diawling (PND)

Les consultants et contractants locaux (ONG, secteur privé...) sont recrutés par l'équipe de projet et par le PNUD, en concertation avec les partenaires du projet.

Le MEDD et le PNUD sont également en contact avec d'autres acteurs de la protection de la biodiversité, du secteur pétrole et gaz, et des secteurs des ressources marines et côtières (pêche) en Mauritanie :

Le **Ministère des Pêches et de l'Economie Marine (MPEMa)** avec principalement :

- La Direction de la Marine Marchande, chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et de la législation relatives à la gestion du domaine maritime public, telles que la coordination et l'harmonisation des plans POLMAR des sociétés pétrolières et le suivi du Fonds international d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

- L'IMROP, l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) est un établissement public à caractère administratif qui entreprend des programmes de recherche sur le contrôle et l'analyse de la pêche et sur l'environnement marin, notamment les écosystèmes aquatiques et leurs usages.
- L'ONISPA, l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture est un organisme en charge de l'inspection des produits de la pêche et de leur certification pour l'exportation.

Le **Ministère du Pétrole et de l'Energie** avec principalement :

- La Direction de la Promotion des Hydrocarbures et du Suivi des Partenaires (DPHSP) chargée du développement de la politique nationale des hydrocarbures, de la promotion du pétrole et du contrôle des activités connexes ;
- La Direction de la Géologie et des Données relatives au Pétrole (DGDP) chargée de maintenir un système d'information sur la gestion de l'environnement et d'évaluer les EIE présentées par le secteur privé avant de fournir des avis d'évaluation ;
- La Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH), une société parapublique qui a comme objectif principal de gérer la participation de l'Etat au processus d'exploration, de développement, de production et de commercialisation du pétrole et du gaz en Mauritanie.

GIZ, l'agence allemande de coopération technique :

Initialement prévue comme un co-financier du projet la GIZ a participé au processus de conceptualisation et de développement de ce projet dès le début. Sur la base d'une demande du gouvernement, GIZ a fourni au projet un cofinancement direct en espèces à fournir à travers une assistance technique au MEDD.

Durant la phase initiale, la GIZ a recruté un conseiller technique international pour prendre en main son intervention dans le projet de partenariat pour une durée de 3 ans. Mais avant le lancement du projet, en septembre 2011, la GIZ a entrepris de développer ses activités au sein d'un projet séparé. Des négociations ont permis de convenir d'évoluer vers un concept de programme plutôt que projet ; le « Programme biodiversité gaz et pétrole » (PBGp). Les deux projets (PNUD-FEM et GIZ) ont finalement été mis en œuvre sous ce programme commun, les équipes séparées des deux projets étant ainsi coordonnée dans leurs actions. A travers son projet la GIZ a participé à la mise en œuvre du programme notamment à travers la mobilisation d'experts. La GIZ développe d'ailleurs une second phase du programme du projet « Gestion Intégrée de la Biodiversité et des Ressources Marine et Côtières » (GIBRMC). L'objectif est de concilier la protection de la biodiversité marine avec le développement des différents usages de la mer en Mauritanie. Les activités s'orientent vers la gouvernance environnementale des territoires marins et côtiers, et incluent un volet dédié à l'appui aux Parcs Nationaux qui concerne principalement l'éligibilité au fonds fiduciaire BACoMaB. Soutenue par la GIZ, l'UICN et le secteur privé, la nouvelle phase du programme BGP est mise en œuvre par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, en partenariat avec le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime ainsi que le Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines et le Ministère de l'Education Nationale. La contribution allemande à ce programme couvre pour l'instant la

période 2016-17. Elle est mise en œuvre par le consortium GOPA/ECO Consult et a été planifiée avec l'ensemble des partenaires au cours du 1er trimestre 2016.¹⁴

Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan :

Un partenariat entre le Secrétariat et le BGP a été établi afin d'établir une plateforme d'échange de connaissances entre les différents membres de la convention. Du 17 au 19 février 2015, le BGP faisait partie de la délégation mauritanienne à la réunion du groupe d'experts de la convention d'Abidjan sur les normes et standards applicables à l'industrie pétrolière en offshore. Le BGP apporte son appui au Secrétariat de la Convention dans le processus des consultations nationales. Les consultations nationales visent à exposer les éléments du Projet de Protocole Additionnel relatif aux Standards Environnementaux pour l'Exploration et l'Exploitation pétrolière et Gazière Offshore en Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud. A travers son expérience dans le domaine du suivi de son milieu marin et côtier, garant de l'établissement de normes adaptées au contexte local, la Mauritanie apparaît comme étant un socle de réflexion pour le Projet de Protocole de la Convention

Les Organisations Non Gouvernementales.

Les principaux partenaires non gouvernementaux du projet sont :

- L'UICN joue un rôle très actif dans la protection et la conservation de la biodiversité en Mauritanie. Force motrice du *Panel Pétrole*, l'UICN intervient aussi dans le Parc National de Diawling et a également contribué à la révision des textes législatifs tels que le code forestier et le code de la chasse. A partir de 1993, l'UICN a bénéficié du soutien des Pays-Bas pour poursuivre ses activités en Mauritanie en se concentrant sur les zones humides comme le Banc d'Arguin et les Parcs de Diawling et, dans le cadre du programme régional de l'UICN, pour renforcer les capacités institutionnelles de gestion des ressources dans les zones humides de l'Afrique de l'Ouest. Via l'UICN La FIBA, la MAVA, le PRCM et le BACoMaB qui sont en particulier les 3 premiers des partenaires de l'UICN ont contribué à mettre en place le master GAED.
- Le BACoMaB (Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine) est destiné aux financements des AMP. La création du BaCoMaB en 2009 est un des résultats importants de ces dernières années, car il va contribuer à pérenniser les capacités de fonctionnement et d'investissement de l'institution PNBA (PNBA, 2010). La mission a appris que la capitalisation du BACoMaB est en cours : actuellement 10,7 millions d'Euros ont été mobilisés (3 millions de la Fondation MAVA, 5 millions de la KfW, 2,5 millions de l'AFD, 1,7 millions du FFEM et 2 millions du Gouvernement à travers les accords de pêche). Une capitalisation à 55 millions d'Euros vers 2020 est espérée. Une première attribution de fonds pour un montant de 200.000 Euros est prévue en 2014. Pour être éligible, des conditions en termes de gestion seront exigées. A terme la Fondation sera également ouverte à d'autres aires marines protégées comme le Parc National de Diawling. Les premiers financements en provenance du fonds serviraient à assurer la pérennité du système de surveillance de la pêche.

¹⁴ http://www.programmebgp.mr/fr/index.php?option=com_content&view=frontpage&Itemid=1

- Le projet du Fonds mondial pour la nature (WWF) de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (WAMER) a mis en œuvre son programme qui est lié au PRCM. Le Projet WAMER cherche à établir des liens avec des secteurs clés du gouvernement, des ONG et des particuliers de la région pour procéder à des évaluations dans tous les pays de la WAMER en vue d'identifier des menaces importantes pour la faune et la pêche et de faire une étude sur les aires protégées côtières de la région. La WAMER du WWF est co-financière de ce projet et membre du comité directeur du projet.
- Les ONG qui ont travaillé avec le projet ont été regroupées en une « Comité de Suivi Environnemental du Nord » intégrant 20 ONGs locales actives dans la protection environnementale. Elles ont pu participer aux campagnes de monitoring conduites dans le cadre du PBGP. Ces associations qui ont reçu des équipements du projet ont mené des actions de sensibilisation notamment en luttant contre les pollutions. Des opérations d'organisation de collecte d'huiles usées des navires de pêche ont pu avoir lieu. Ces huiles sont cédées à des recycleurs locaux.

Le secteur privé.

A partir de 2009, 14 sociétés pétrolières sont intervenues dans le secteur pétrolier et gazier en Mauritanie. Les sociétés ci-après opèrent en off-shore et présentent un intérêt pour le projet :

- Dana Petroleum
- Kosmos Energy
- Tullow Oil
- Petronas Carigali
- Chariot Oil and Gas
- Total

Tullow Oil et Total se sont concrètement engagés dans la participation au PBGP, mais l'engagement du secteur privé est resté limité.

Les Universités de Nouakchott et Gaston Berger

Ces deux universités ont participé à la mise en place du master GAED (Gestion des Activités Extractives et Développement) défini dans le cadre du projet. Ce master a déjà formé des dizaines de mauritaniens et sénégalais dans le domaine de la gestion des impacts des activités extractives (Gérer les Impacts des Activités Extractives) qui sied parfaitement à la phase actuelle : exploitation de gaz à la frontière mauritano-sénégalaise.

Structure, organes de gestion et personnel de l'intervention

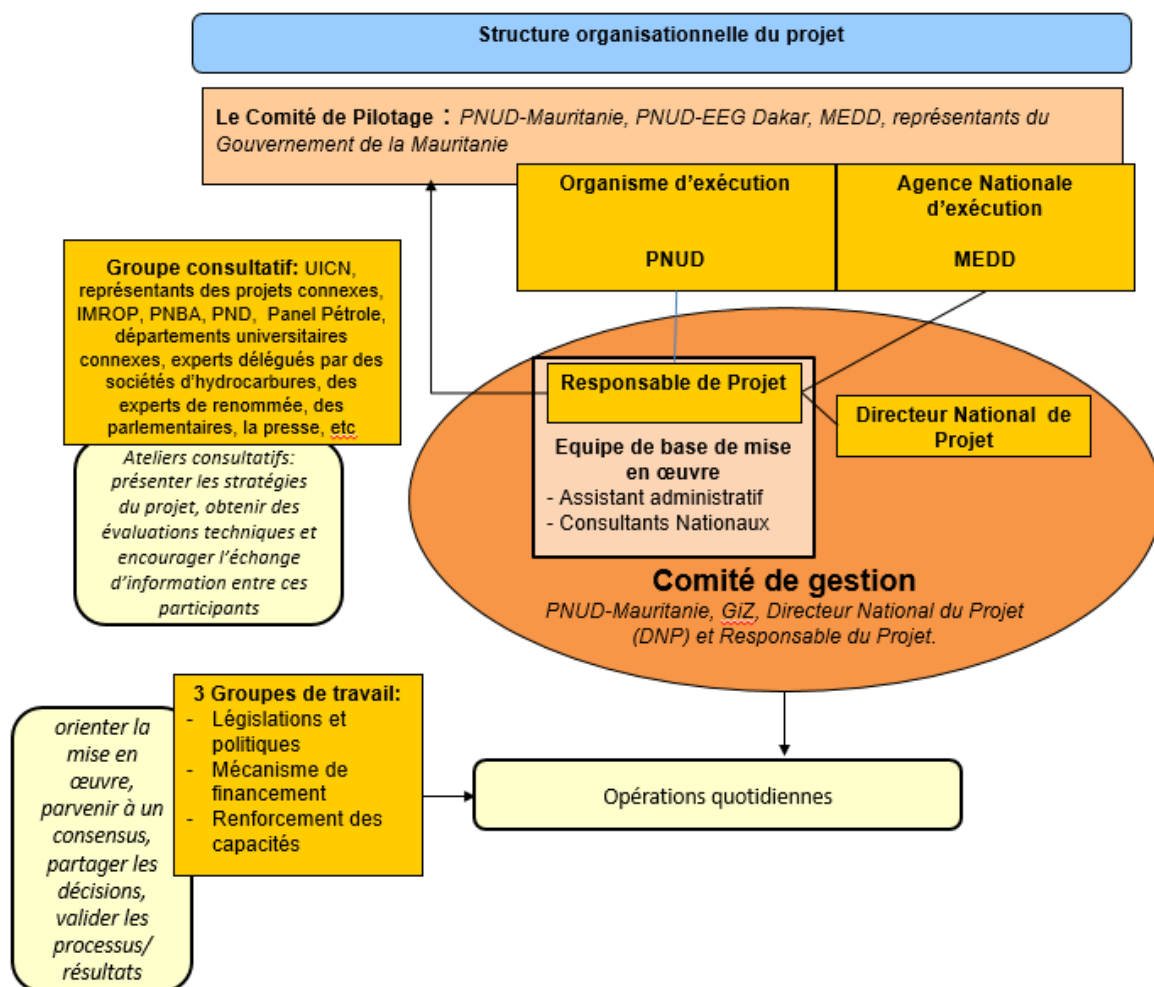


Figure 2 : Structure d'organisation du projet

3. Constatations

3.1. Conception et formulation du projet

3.1.1. Analyse du cadre logique et des résultats

Le cadre logique du projet et le cadre logique des résultats sont présentés en annexe de ce document.

L'analyse est faite composante par composante et porte sur les impacts et la durabilité des actions entreprises, et sur l'appropriation par les bénéficiaires des résultats du projet. La structure définie par le document de projet est fiable, puisqu'elle s'appuie sur un découpage logique entre un volet gouvernance (composante 1), un volet financier (composante 2) et un volet de renforcement des capacités (composante 3), avec une quatrième composante transversale dédiée à la gestion et à la mise en œuvre effective du projet. Cette structure est assez classique – elle est souvent adoptée par les projets financés par le FEM – et a le bénéfice de la clarté pour articuler et mettre en œuvre des activités à des niveaux différents, en substance administratif national et recherche.

Le projet avait pour objectif spécifique de « Renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités du gouvernement et des acteurs de la société civile, en partenariat avec l'industrie du gaz et du pétrole, pour protéger et conserver la biodiversité marine et côtière. » A la fois concret et ambitieux, cet objectif a pour qualité de présenter tous les groupes visés par le projet (les autorités publiques de conservation, les entreprises du secteur privé dans l'industrie du gaz et du pétrole, et les ONG qui œuvrent pour la conservation de la biodiversité). L'objectif spécifique est formulé de manière à être vérifiable soutenue par trois indicateurs avec chacun une situation de référence et une cible. L'indicateur peut être considéré comme « SMART » (Spécifique, mesurable, approprié, réaliste, et limité dans le temps).

Tableau 3 : Indicateurs de l'objectif spécifique et commentaires de l'évaluateur

Indicateurs	Commentaires
<i>1. Les herbiers du Banc d'Arguin sont maintenus salubres, sans changement de la fermeture ni traces de HAP</i> Situation de base : Valeurs de la ligne de base à déterminer par les experts dès le démarrage du projet Cible : Il n'existe pas de changements significatifs imputables à la mauvaise gestion de l'exploitation des hydrocarbures	L'indicateur est pertinent, mais manque de précision quant à l'unité de mesure. Le manque de valeurs pour la ligne de base souligne ce manque de précision.
<i>2. Le degré auquel les politiques et règlements régissant le développement du secteur du pétrole et du gaz comprend les mesures visant à conserver et protéger la biodiversité marine et côtière au sein de la ZEE</i> Situation de base : La biodiversité n'est pas intégrée dans les politiques et règlements régissant la mise en valeur du pétrole tel qu'analysé durant la SPP. Un examen approfondi définira la ligne de base avec plus de précision. Cible : Au moins la moitié des politiques et règlements jugés pertinents pour gérer efficacement la mise en valeur du pétrole	Cet indicateur est un peu vague et aurait pu être exprimé en nombre de politiques et règlements intégrant des mesures concernant la conservation et la protection de la biodiversité.
<i>3. Résultats améliorés du système de repérage GEF SO2 et meilleurs scores du tableau de bord d'indicateurs pour le développement des capacités du PNUD</i>	Cet indicateur est clair et pertinent, la méthode d'évaluation est bien définie.

Situation de base : Tableau de bord d'indicateurs financiers: 1) Cadres juridiques, rég. et inst. [19%] 2) BP & systèmes de gestion efficace et rentable des AP [26%] 3) Systèmes de génération de revenus [18%] Moyenne général [21%] Tableau de bord d'indicateurs de dével. capacités : Systémique [32%] Institutionnel [43%] Individuel [44%] Moyenne général [41%] Cible : Scores, exprimé en termes absolus, accroissement de 10% au moins	
--	--

Le projet prévoyait d'atteindre trois résultats présentés dans la partie 2.3 de ce document. Ces résultats étaient précis et faisable dans le cadre du projet. Chaque résultat est associé à des indicateurs permettant un suivi et une évaluation clairs de degré de réalisation de ces résultats. Cela dit le nombre d'indicateurs est limité, et certains indicateurs sont trop vagues pour affirmer qu'ils sont « SMART ».

Tableau 4 : Résultats et indicateurs dédiés, et commentaires de l'évaluateur

Résultats	Indicateurs	Commentaires
Résultat 1 : Les risques et menaces que présentent le développement de l'exploitation de pétrole et gaz off-shore pour la biodiversité marine et côtière sont atténués par des mesures d'intégration de la conservation directement appliquées sur une zone de 165,338 km ² (les ZEE).	1.1 Des zones interdites écosensibles sont créées au sein de la ZEE et respectées par les principaux acteurs. 1.2 L'industrie du gaz et du pétrole en Mauritanie adopte un ensemble de normes de biodiversité pour leur exploitation ; des normes dont l'application peut être vérifiée de manière indépendante	Résultats attendus clairs et précis, et indicateurs liés pertinents.
Résultat 2 : Les flux financiers pour promouvoir la conservation de la biodiversité sont renforcés grâce à des partenariats entre le secteur public et le secteur du gaz et du pétrole	2.1 Un "mécanisme de financement de la conservation" bien capitalisé et opérationnel	Résultat ambitieux qui aurait nécessité des indicateurs plus précis sur les différentes étapes de développement du mécanisme de financement pour un meilleur suivi.
Résultat 3 : La capacité des principaux partenaires du secteur public et de la société civile est renforcée pour le suivi de la biodiversité côtière et marine et la prise de décisions sans danger pour l'environnement relatives au développement du secteur du gaz et du pétrole	3.1 Une sensibilisation accrue des partenaires concernés, tel qu'évalué à travers l'application indépendante de la technique du changement le plus significatif	Résultat clair et précis, mais indicateur en décalage avec ce résultat : il aura fallu évaluer la capacité plutôt que le niveau de sensibilisation. Un indicateur pour chaque domaine de capacité aurait été préférable (suivi de biodiversité ; prise de décision).

Le cadre du projet prévoyait 10 produits distribués autour des trois composantes comme présenté dans la section 2.3 de ce document. La plupart des produits ont été clairement décrits et étaient faisables dans le cadre du projet. Seuls les produits identifiés pour la composante 2 du projet manquent de précision. Il semble que le produit 2.1 (Le « mécanisme de financement de la conservation » mis en place avec les instruments juridiques et de gouvernance nécessaires pour le rendre opérationnel, un plan de capitalisation bien défini et un S&E approprié) et 2.2 (Les accords de financement du mécanisme de financement signés entre le gouvernement et l'industrie du gaz et du pétrole) se recoupent car le produit 2.1 représente un cadre trop large d'activités (dont possiblement la signature d'accord de financement du mécanisme, sans laquelle le mécanisme ne pourrait pas être mis en place). Il aurait été bénéfique de décrire la teneur de ce mécanisme, ou au moins les différents types de mécanisme envisagés.

Dans l'ensemble le cadre logique est donc clair et bien défini, avec quelques lacunes, surtout concernant la composante 2.

3.1.2. Hypothèses et risques

Au moment de la conception du projet, plusieurs postulats ont été affirmés. Ainsi, il était supposé que :

- 1 L'engagement du Gouvernement au projet est démontré par son adhésion à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et son ouverture envers le « Panel Pétrole » - un panel scientifique indépendant sur les activités liées au pétrole et au gaz a été mis en place par l'UICN.
- 2 Le projet peut tirer profit de l'élan actuel existant autour de ce secteur et de la volonté d'améliorer les instruments pour un meilleur contrôle et un meilleur suivi des impacts du développement de ce secteur sur la biodiversité marine et côtière.
- 3 En dépit de quelques incertitudes, le secteur des hydrocarbures se développera conformément aux objectifs les plus récents, avec une pointe de production de 88 000 barils par jour en 2015.
- 4 Un Fonds fiduciaire existe déjà en Mauritanie pour le parc du Banc d'Arguin - le « Fonds Fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine » (BACoMaB) -, dont l'expérience est positive. Le Fonds est en passe d'atteindre son capital cible. Par ailleurs, le gouvernement fait preuve de transparence financière, par le biais de l'ITIE et également par l'accord de pêche conclu avec l'UE, concernant l'allocation des revenus entre le budget national et la gestion et la protection de l'environnement au niveau du parc du Banc d'Arguin.
- 5 Une plus forte sensibilisation et le renforcement des capacités conduiront à un changement de comportement au sein des institutions concernées, contribuant ainsi à la durabilité à long terme des réalisations du projet.

Ces hypothèses ont toutefois été formulées en tenant compte du fait qu'il pourrait y avoir quelques problèmes à ces niveaux. Ainsi, le document de projet comprend-il une analyse des risques.

Le document de projet énumérait les risques potentiels du projet. L'évaluation à mi-parcours a été l'occasion d'étudier la situation, depuis les risques identifiés dans le PIF aux risques nouvellement identifiés. Les facteurs de risque complémentaires sont inclus dans la section des handicaps énumérés et sont généralement représentés par les risques indiqués ci-dessous. La plupart des risques sont soit opérationnel, soit politique, soit stratégique.

Tableau 5 : Risques identifiées dans le prodoc et commentaire de l'évaluateur

Risques identifiés	Commentaires de l'évaluateur
Pour des raisons électorales, de changements politiques ou d'autres événements, les priorités du gouvernement pourraient changer et le GM pourrait ne pas maintenir son engagement relatif au renforcement de la protection et de la conservation de la biodiversité	Ce risque était évalué comme moyen, la mesure d'atténuation qui lui était lié était plus une justification de l'engagement du gouvernement pour la conservation de la biodiversité sur le long terme qu'une véritable solution au risque décrit. Même si dans l'ensemble le risque s'est avéré presque nul, le manque d'engagement de certaines parties prenantes pas été suffisamment suivi et géré.
L'objectif du projet pourrait être trop ambitieux et l'appui provenant des ressources du projet et des ressources du gouvernement peut s'avérer insuffisant pour instaurer les changements qu'exige la stratégie du projet	Ce risque était évalué comme faible car les études réalisées lors de la conception du projet ont établi un budget détaillé correspondant aux activités proposées. Ce risque était pertinent car il s'agit d'un « medium-size project », et le suivi à travers les PTA a permis de d'allouer le budget de façon efficace. Le projet était en effet ambitieux, mais ce n'est pas le manque de ressources qui a nuit à l'atteinte des résultats.
Le manque d'expertise appropriée sur le marché local peut avoir comme conséquence le retard des produits nécessaires et le décalage des délais visés	Ce risque était évalué comme faible. Malheureusement la difficulté et la lenteur du processus de recrutement d'un nouveau Responsable National de Projet a largement retardé le démarrage des activités. Ce risque bien que pertinent, ne couvrirait donc pas l'intégralité du risque de manque d'offre d'experts pour la mise en œuvre du projet, les mesures d'atténuation étant limitées aux seuls contrats de consultants, ce qui n'a pas permis d'éviter les conséquences négatives d'un manque de candidature éligible pour le poste de RNP.
Le développement du secteur des hydrocarbures ne se déroule pas comme prévu	Ce risque était évalué à juste titre comme moyen. Le secteur des hydrocarbures a en effet eu une croissance bien inférieure aux attentes, ce qui a pu réduire l'engagement de certaines parties prenantes. Aucune véritable mesure d'atténuation n'a pourtant été mise en place.
Les politiques et lois nouvelles proposées par le projet ne sont pas adoptées par le gouvernement et/ou le Parlement	Ce risque était évalué comme élevé et a bien été pris en compte pour garantir la réussite des activités liés à la composante 1 du projet.
Le gouvernement n'approuve pas le mécanisme de financement proposé	Ce risque était évalué comme moyen, les mesures d'atténuation se reposaient sur un fort engagement de l'industrie des hydrocarbures et du gouvernement, or cet engagement est resté assez faible et aucun mécanisme de financement à proprement dit n'a été proposé.
Faible niveau d'engagement et de participation au niveau des acteurs du secteur des hydrocarbures	Ce risque était évalué comme moyen. Les mesures d'atténuation de ce risque reposaient principalement sur l'efficacité de l'équipe du projet. Une mesure d'atténuation ayant été négligée est la garantie d'une représentation des acteurs du secteur des hydrocarbures dans le processus de décision du projet qui aurait favorisé une appropriation et donc une implication plus importante.
Les partenaires du projet ne sont pas disposés à contribuer au mécanisme de financement proposé	Ce risque était évalué comme moyen. Les mesures d'atténuation proposées s'apparentent plutôt à des justifications qu'à des solutions à un éventuel problème d'engagement financier sur le long terme

	des partenaires.
En dépit de l'amélioration des cadres législatifs et politiques, aucun changement institutionnel ne se produit	Ce risque était évalué comme faible. Sa prise en compte est limitée puisque les cadres législatifs n'avaient pas encore été modifiés lors de la clôture du projet. Ce risque a sans doute été sous-estimé.
Les changements institutionnels pourraient ne pas être suivis d'un niveau de ressources (humaines et financières) adéquat pour mettre en œuvre les changements	Ce risque était évalué comme moyen. Les mesures d'atténuation lui correspondant n'ont pas été mises en place car aucun examen de capacité des institutions cibles n'a été mené depuis la phase de conception du projet.
Un nouveau système de surveillance de la biodiversité est développé mais il n'est pas assorti du niveau de ressources requis (humaines & financières) pour le rendre opérationnel	Ce risque était évalué comme moyen. Les mesures d'atténuation étaient pertinentes et le risque à la fois cohérent et bien géré.

En résumé, les risques identifiés se concentraient sur l'engagement et la capacité du gouvernement, le manque de ressources et d'expertise, l'engagement et le développement du secteur des hydrocarbures, l'indépendance de l'initiative vis-à-vis de l'industrie des hydrocarbures, et l'implication de la société civile.

Les mesures de réduction de chacun de ces risques sont spécifiées dans la rubrique sur les Risques du document de projet et dans les recommandations de l'évaluation de mi-parcours. S'agissant de la gestion des risques dans la mise en œuvre du Programme BGP, la mission d'évaluation à mi-parcours a pu se rendre compte que la gestion des risques était relativement faible pour les activités de programmation et de suivi du projet. Cela a impliqué l'augmentation de la probabilité de certains risques résultant sur le retardement du lancement du projet par exemple. L'EGP et le PNUD ont pris en compte les observations de l'évaluation de mi-parcours mais leurs efforts n'ont pas suffi à limiter tous les risques, notamment concernant la mobilisation des ressources humaines. De plus les mesures d'atténuation proposées dans le document de projet reflétaient souvent plus des justifications de la faible ou moyenne probabilité du risque que de véritables solutions.

3.1.3. Planification de la participation des parties prenantes

Le document de projet donne une analyse des parties prenantes pouvant être intégrées au projet, de leurs capacités et du soutien qu'elles peuvent apporter aux activités prévues. Il dresse un bilan des projets similaires au BGP préexistant dans le pays. Cet état des lieux a permis, dans un deuxième temps, la coopération avec ces parties prenantes, avec les institutions et avec le secteur privé. Pour chacun des treize partenaires ou groupes de partenaires identifiés dans le document du projet, les objectifs et les modalités de la future collaboration recherchée sont proposés.

Pour préconiser un processus participatif de mise en œuvre du projet, le document de projet recommandait la création de trois groupes de travail thématiques (GT) (un par résultat). Chaque GT devait inclure les représentants principaux des organismes connexes, être présidé par l'organisme principal et coordonné par le Responsable du projet et devait se réunir sur une base mensuelle ou trimestrielle pour valider les plans de travail /activités, les consultations et les conclusions. La planification de la participation des parties prenantes reposait aussi sur la définition d'arrangements institutionnels garantissant leur implication

dans l'orientation et la gestion du projet, à travers la mise en place du Comité de Pilotage, le Comité de Gestion, et le Groupe consultatif. Cette planification de la participation des parties prenantes devait faciliter les interventions de chacune d'entre elles et renforcer la complémentarité, bénéficiant d'un appui d'organismes universitaires et d'appuis par nature plus institutionnels de différents ministères techniques. Dans les faits, les groupes de travail et le groupe consultatif n'ont pas été établis, la représentation du secteur privé et des ONG dans le processus de décision a donc été fortement réduite.

3.1.4. Approche d'extension et de réplication

La formulation du projet prévoit un partage efficace des connaissances et leçons tirées du projet. Celui-ci doit se faire par le biais de réseaux et forums de partage d'informations préexistants. Il s'agit notamment de transmettre les résultats du projet au sein des réseaux PNUD et FEM, à destination du personnel qualifié travaillant sur des projets aux caractéristiques similaires, en lien par exemple avec la conservation de la biodiversité marine et côtières et les activités d'exploitation pétrolières et gazières.. Le document de projet prévoit ainsi une forte reproductibilité, particulièrement concernant les leçons apprises sur l'aboutissement à de véritables engagements de la part des industries pétrolières, et sur la mise en place d'un cadre légal et institutionnel favorable à cet engagement et capable de réguler les pratiques de ces industries pour la protection de la biodiversité. L'expérience du projet avec l'industrie des hydrocarbures étant considérée comme applicables à d'autres industries. Le document de projet précisait qu'il était possible que le projet forme des personnes d'autres secteurs pour étendre les principales approches du projet à d'autres domaines et à d'autre pays dans la région.

L'approche d'extension et la durabilité du projet repose sur l'ancrage institutionnel fort des activités du projet et sur la stratégie de diffusion des connaissances du projet sur l'ESE et les pratiques de gestion améliorées de l'EIE axées sur la biodiversité à travers des ateliers et voyages d'études au niveau local, et de démonstration des idées, pratiques et technologies nouvelles sur le terrain dans chacun des trois résultats du projet. Pourtant l'évaluation de mi-parcours a noté que l'institutionnalisation définitive des activités du projet, et dont sa durabilité et reproductibilité dépend, est intégralement liée à l'engagement du gouvernement et des industries d'hydrocarbures. Aussi certains éléments de l'approche d'extension et de réplication ne sont plus pertinents, même si dans l'ensemble l'approche est adéquate.

La forme de collaboration établie dans le cadre de ce projet reste l'un de ses grands atouts. Sur le principe, réunir l'administration mauritanienne (à travers 3 départements ministériels), un organisme international tel que le PNUD, une agence de coopération (GIZ) et des ONG (WWF, IUCN, ONG locales) a été une bonne expérience.

En terme de réalisation, les produits notables du projet ont participé à l'échange et la dissémination de connaissances : la participation du PBGP à la Convention d'Abidjan pour présenter le système de monitoring de la Mauritanie et pour participer à la rédaction d'un nouveau protocole sur les normes et standards pour l'industrie pétrolière offshore ; la rédaction et la diffusion de l'Atlas de biodiversité maritime ; et les campagnes de sensibilisation au sein des industries pétrolières du pays. Les acquis du projet en termes de connaissances de la biodiversité marine et côtière, ainsi que de la gestion durable des

ressources naturelles gazières et pétrolières ont ainsi été partagés à l'échelle nationale et régionale.

En termes de leçons apprises l'originalité du mode opératoire du projet présente un succès et un aspect innovant suffisant pour faire office d'exemple et de « meilleures pratiques ». Cela dit, il est à la fois nécessaire et intéressant d'analyser les lacunes et les échecs du projet afin d'identifier les potentiels barrières à la réplication d'une telle initiative qui comportait de réels atouts en matière d'innovation sur les partenariats public-privé. Ce rapport d'évaluation et ses recommandations bénéficieraient donc à être diffusé aux partenaires et autres parties prenantes.

Du côté du PNUD, les lourdeurs administratives ont été un réel obstacle à la réalisation du projet car le recrutement du coordinateur s'est toujours fait avec retard. Un allègement des procédures serait très utile à cet organisme dans son action future.

Quant au département ministériel national coordonnant le projet (MEDD), l'évolution dans le niveau d'exécution du projet nous a semblé comme une sorte de prise de conscience à ce niveau. En effet, au cours de la période récente du projet, le taux d'exécution (mise en œuvre) des activités a été jugé satisfaisant.

Pour ce qui est de la société civile, où l'exploitation pétrolière est relativement récente et où la société civile n'est pas très sensibilisée autour des effets négatifs des hydrocarbures sur la biodiversité, la méthodologie employée par le projet visant à l'impliquer davantage semble porter ses fruits. Cela concerne l'organisation d'ateliers mais aussi apporter l'appui nécessaire aux ONG (équipements indispensables, financement de participations aux activités...).

L'approche d'extension, réplication et dissémination des connaissances du projet a donc été évaluée comme moyennement satisfaisante.

3.1.5. Liens entre le projet et d'autres interventions des partenaires

Les initiatives et interventions connexes au projet ont largement été recensées pendant la phase de formulation comme base pour une stratégie d'implication des parties prenantes. Les interventions exposées ci-après sont les exemples les plus clairs de collaboration entre le projet et les autres interventions des partenaires.

Le « ProGRN (Programme de Gestion durable des Ressources Naturelles) » financé par GIZ

Son objectif global est la gestion durable des ressources naturelles dans des zones choisies par la population locale. Une première phase a été mise en œuvre de 2005 à 2007. Une deuxième phase est en cours de mise en œuvre. Le ProGRN comprend quatre volets : (1) coordination des politiques environnementales par le renforcement des cadres politiques, stratégiques, institutionnels et législatifs pour une gestion décentralisée des ressources naturelles ; (2) gestion décentralisée des ressources naturelles dans les zones de Guidimagha et de Hodh El Gharbi ; (3) appui institutionnel et technique au PNBA par la réalisation du plan de gestion du PNBA et la mise en œuvre d'un fonds fiduciaire ; et (4)

appui technique au projet Biodiversité Sénégal Mauritanie. Au titre du premier volet, le projet a soutenu la mise au point d'un Code forestier et son adoption par un décret gouvernemental et apporté un certain appui méthodologique au processus d'EIE, tel que la production du guide de l'EIE. Sous le troisième volet, le projet a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion du Parc du Banc d'Arguin ainsi que l'établissement d'un Fonds fiduciaire BACoMaB (créée sur fonds initiaux de KfW, la MAVA, la Mauritanie, l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

L'appui de la GIZ au programme BGP s'est donc principalement fait à travers la mise en œuvre et la coordination du programme ProGRN, surtout concernant le résultat 2. De plus, **le nouveau projet « Gestion Intégrée de la Biodiversité et des Ressources Marine et Côtières »** (GIBRMC) financé par la GIZ à partir de 2016 dans le cadre du ProGRN devient la pierre angulaire d'une nouvelle phase du programme BGP qui continuera les activités du PNUD-FEM/BGP. L'objectif est de concilier la protection de la biodiversité marine avec le développement des différents usages de la mer en Mauritanie. Les activités s'orientent vers la gouvernance environnementale des territoires marins et côtiers, et incluent un volet dédié à l'appui aux Parcs Nationaux qui concerne principalement l'éligibilité au fonds fiduciaire BACoMaB. Le programme a lancé ses premières actions. Ainsi un audit financier des deux Parcs (PNBA et PND) au titre de l'exercice de 2015 sera bientôt réalisé en vue de leur éligibilité au fonds fiduciaire BACoMaB.¹⁵

Le projet « Panel Pétrole » mis en œuvre par l'UICN et financé par FIBA, MAVA, l'AFD et le Gouvernement de Mauritanie

Le projet « Panel Pétrole » mis en œuvre par l'UICN et financé par FIBA, MAVA, l'AFD et le Gouvernement de Mauritanie a été mis en place en 2006 et a démarré ses activités en octobre 2007. Constituant une plateforme de dialogue sur l'exploitation pétrolière et gazière en Mauritanie, avec des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, de représentants des firmes pétrolières et de représentants des organisations non gouvernementales.

Le projet BGP est une recommandation du PANEL qui a saisi par le PNUD et ses partenaires. Il constitue la plateforme qui doit jouer un rôle de conseil et d'assistance auprès du gouvernement mauritanien. Cette plateforme tripartite (industrie-société civile – Etat) a fonctionné tant bien que mal. Il apparaît évident que le lien n'était que temporaire lors de rencontres organisées par le projet.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, recommandé par le Panel, un master GAED (Gestion des Activités Extractives et Développement) a été mis en place entre les universités de Nouakchott et Gaston Berger dans le cadre du projet. Ce master a déjà formé des dizaines de mauritaniens et sénégalais dans le domaine de la gestion des impacts des activités extractives (Gérer les Impacts des Activités Extractives) qui sied parfaitement à la phase actuelle : exploitation de gaz à la frontière mauritano-sénégalaise.

Le « PRCM (Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest) »

¹⁵ Bulletin d'information du Programme BGP, janvier-février-mars 2016

Le PRCM est une coalition d'organismes pour le Programme régional de conservation de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest. Il est né de l'initiative de l'Union mondiale pour la nature- UICN, du WWF, de Wetlands International et de la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA), en partenariat avec la Commission sous régionale des pêches (CSRPE). Le PRCM représente une coalition de presque 50 institutions partenaires dont l'objectif est de coordonner les actions de conservation ciblant la zone côtière des pays du littoral de la sous-région, à savoir la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Cap Vert.

Les perspectives de collaboration avec ce programme étaient fortes dès la conception du projet, en particulier en raison du centre d'intérêt régional du PRCM. La collaboration a été assurée par l'UICN, membre du Comité de Pilotage du Projet, et porte sur les données et la recherche relatives à la biodiversité côtière et marine. Les volets « hydrocarbures et conservation » au titre du PRCM ont conduit à la réalisation d'une carte « biodiversité et hydrocarbures » qui est une importante base de connaissances sur laquelle ce projet s'appuie.

Ce partenariat s'est avéré efficace pour la réalisation de plusieurs aspects du projet dans lesquels l'UICN a joué un rôle majeur.

Le projet « Promouvoir un développement des hydrocarbures en mer économiquement, socialement et écologiquement responsable en Afrique de l'Ouest », mis en œuvre par WWF WAMER et l'UICN, avec le soutien de l'Unité de coordination du PRCM et financé par le PRCM.

Ce projet vise à promouvoir un développement écologiquement et socialement responsable du secteur des hydrocarbures dans les pays du PRCM WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, et Sierra Leone) et tient compte des priorités exprimées par les partenaires du PRCM pendant la phase 1 du PRCM. Il s'articule autour de 3 axes stratégiques : Renforcement des capacités, Prévention et gestion des risques, Sensibilisation du Public, Transparence et Equité. Le principe de base du projet repose sur le fait que relever les défis posés par le développement des hydrocarbures en mer dépend de la capitalisation des expériences existantes et du développement de partenariats éclairés entre le gouvernement, la société civile et l'industrie

WWF et IUCN sont des Co-financiers de ce projet et la collaboration avec leur projet a été assurée à travers leur participation au Comité de Pilotage. L'analyse de base réalisée lors de la phase de conception du projet avait déjà assuré qu'il n'existait aucun chevauchement d'efforts, mais plutôt des effets de levier et de complémentarité permettant à ce projet et au projet BGP de mutuellement capitaliser sur leurs activités respectives.

Le projet « PACOBA (Projet d'Approfondissement des connaissances du Banc d'Arguin) », financé par PNBA-AFD

Ce projet vise à améliorer les connaissances sur le PNBA en renforçant les capacités du personnel du PNBA en matière de gestion de l'information (Observatoire de l'environnement) et du personnel de l'IMROP en recherche sur les écosystèmes. Le projet vise à améliorer

les connaissances scientifiques sur le Golfe du Banc d'Arguin en renforçant les capacités de deux institutions clés mauritaniennes : L'IMROP, en recherche sur les écosystèmes et sur l'écologie des ressources halieutiques, et l'Autorité du PNBA, en matière d'organisation d'information et de son application au service des décisions relatives à la gestion des activités environnementales et de la pêche.

La participation du PNBA et de l'IMROP à la mise en place d'activités centrales du projet a permis une collaboration étroite fondée sur l'échange de connaissances vis-à-vis des qualités environnementales et économiques du Golfe du Banc d'Arguin.

En conclusion, l'évaluation estime que les liens entre le projet et les autres interventions des partenaires financiers et techniques sont pertinents et ont été un élément positif du projet.

3.1.6. Gestion

Le projet a été mis en œuvre par le PNUD (à travers son bureau pays en Mauritanie) et exécuté par le MEDD en partenariat avec les Ministères de la Pêche et de l'Energie, sous la modalité de Mise en Œuvre Nationale (NIM *National Implementation*). Le MEDD a délégué la supervision administrative et financière du projet à une EGP basée au bureau de l'UICN de Nouakchott. Ces locaux ont été mis à disposition par l'UICN et l'équipe du projet GIZ/ Gesellschaft für Organisation, Planung und Ausbildung (GOPA) s'y trouve également.

La supervision et l'encadrement plus global du projet ont été assurés par le Comité de Pilotage du Projet (CPP). Le CPP ne comprenait qu'un nombre limité d'institutions représentées : le MEDD, le MPEMa, et le MPEMi ainsi que le PNUD.

Pourtant certains éléments planifiés n'ont pas été mis en place comme les groupes de travail et le groupe consultatif.

Le Comité de Pilotage (CP) responsable de la supervision des activités du projet et de la coordination des opérations entre les différentes parties prenantes, a été établi par arrêté du MEDD le 25 mars 2012¹⁶. Sa composition ne répond pas aux critères établis dans le rapport de démarrage. Les membres du CP étaient : les représentants du MEDD (Directeur du Contrôle Environnemental, Directeur des Aires Protégées et du Littoral, Directeur des Pollutions et Urgences environnementales, Point Focal UNCBD) ; les représentants du Ministère du Pétrole et l'Energie et des Mines (Directeur général des hydrocarbures) ; un représentant du PNUD-Mauritanie, le Coordinateur du ProGRN de la GIZ Mauritanie ; un représentant du WWF-WAMER en Mauritanie ; un représentant de l'UICN Mauritanie ; et un représentant du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime. Il s'est réuni quatre fois depuis sa création, le 27 mars 2012 et le 15 janvier 2013, le 22 mai 2014, et le 25 février 2015^{17,18,19,20}. La première

¹⁶ Arrêté portant création du Comité de pilotage du Projet « Biodiversité, Gaz, Pétrole ». Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 25 mars 2012.

¹⁷ Procès Verbal de la première réunion du Comité de Pilotage du programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole » Date : 27 mars 2012.

¹⁸ Procès Verbal de réunion du Comité de Pilotage du programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole ». Salle de réunions du MEDD, le mardi 15 janvier 2013.

¹⁹ Procès Verbal de réunion du Comité de Pilotage du programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole » Salle de réunions du MEDD, le 22 mai 2014

²⁰ Procès Verbal de réunion du Comité de Pilotage du programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole » Salle de réunions du MEDD, le 25 février 2015

réunion a été essentiellement consacrée à l'installation du CP et à la présentation du Plan de Travail pour l'année 2012. La dernière réunion avait pour objet la présentation et la validation du rapport d'activités 2014, et la présentation et la validation du plan de travail 2015. Lors de l'évaluation de mi-parcours des divergences d'opinions avaient été observées sur le degré de représentativité du CP, surtout en termes de la société civile et de l'industrie pétrolière qui ne sont pas membres du CP. Ces divergences ont perduré jusqu'en 2015 et aucun changement n'a été introduit suite aux commentaires de l'évaluation de mi-parcours.

La basse fréquence des réunions, représentative d'un manque de participation et d'implication de certains membres du COPIL ont impliqué un manque de suivi des activités, minimisant ainsi l'efficacité des activités du projet et donc son degré de réussite. Le manque de représentativité des acteurs de terrains de la société civile (Association de pêcheurs et autres ONG locales) et du secteur privé au sein du COPIL a aussi limité l'efficacité de la coopération entre les différentes entités et de ce fait n'a pas eu le rôle de facilitateur qu'il aurait dû être pour l'établissement d'un véritable partenariat.

Le rôle clé de l'exécution du projet revenait à l'équipe de gestion du projet (EGP). Elle était constituée d'un Responsable National de Projet (RNP), d'une Assistante Administrative et Financière et d'un chauffeur, supervisés par le RNP. Le RNP était responsable de l'élaboration des rapports à destination du MEDD, de la soumission en temps voulu des inputs et outputs du projet, et de la coordination avec toutes les autres agences d'exécution.

La section suivante détaille les points importants relatifs à la gestion du projet, aux différentes échelles de gestion du projet.

3.2. Mise en œuvre du projet

3.2.1. Gestion adaptative

Comme cela a été indiqué précédemment, le projet a connu, au démarrage, des retards importants pour harmoniser les interventions des différents partenaires, tant quant au rôle de chacun, à leur positionnement, et à leur priorité au regard de leur contribution financière.

En premier lieu, le recrutement de l'équipe de gestion du projet n'a pu se faire qu'avec un certain retard, ce qui a repoussé l'exécution effective des activités du projet. Ce choix du PNUD d'attendre visait à une harmonisation des interventions des différents partenaires pour s'assurer des synergies entre les partenaires.

Par ailleurs, certains dysfonctionnements ont entravé l'avancement du PBGP. Cette situation a nécessité une adaptation dans le fonctionnement institutionnel du projet qui s'est traduite, parmi les recommandations de l'évaluation à mi-parcours, par le report d'une année de la date de clôture du projet.

L'approche adaptative de gestion du projet a été moyennement satisfaisante du fait d'un manque de suivi régulier des réalisations du projet. Par exemple, les revues annuelles de mise en œuvre du projet (PIR) ont rarement été prises en compte et les lacunes relevées concernant la mise en place de mécanisme financier, d'un cadre judiciaire et institutionnel, ou concernant l'engagement de certaines parties prenantes, n'ont pas été adressées. Une

meilleure gestion aurait nécessité une approche plus orientée sur les résultats avec un suivi plus rigoureux des réalisations du projet, notamment en utilisant le cadre stratégique du projet comme outil de gestion central.

Le projet a donc évolué vers des réalisations en termes de recherche et de sensibilisation, minimisant ainsi les réalisations concernant les partenariats qui sont restées superficielles. Sur le plan technique, au vu de l'évolution de la situation du secteur des hydrocarbures, l'exploitation pétrolière se limitant au seul puits Chinguetti avec une production journalière qui a beaucoup baissé (5 000 barils par jour) mais aussi vu l'absence de pollution liée à l'exploration/exploitation, le programme a su intégrer progressivement l'ensemble des impacts affectant la biodiversité. C'est ce qui explique la prise en compte de la pêche (sous l'impulsion de l'équipe GIZ) qui utilise des engins nocifs tels que les chaluts de fonds ou encore les filets mono-filaments responsables de pêche dite fantôme. Les périmètres de sécurité créés autour des puits ont assuré une protection efficace contre le chalutage ce qui, à terme, a entraîné une amélioration de la biodiversité dans ces zones et une reconstitution graduelle des écosystèmes.

Cette évolution du projet montre une certaine flexibilité dans la gestion, de même que les arrangements de début de projet avec le GIZ, qui ont permis de mettre en œuvre le projet malgré les changements d'arrangements institutionnels. Pourtant cela a aussi participé à un manquement du projet vis-à-vis de son objectif initial.

3.2.2. Partenariats

L'exécution du PBGP s'est faite au travers de nombreux partenariats, matérialisés par des protocoles d'accord signés avec divers partenaires techniques et financiers, et plusieurs administrations et instituts de recherche. Dans le cadre de ce projet, de nombreux partenariats ont ainsi été mis en œuvre pour faciliter l'exécution des activités du projet, notamment des activités de recherche, de suivi et de production de connaissance. Ces partenariats ont concerné à la fois le GIZ, les organismes de recherche, des départements ministériels, le secteur privé, les ONG et les PTF.

Dans un premier temps, le projet a démarré avec le recrutement d'un consultant international entre juin et décembre 2011. Au cours de la même année, la GIZ décide de donner une plus grande importance à la coopération avec la Mauritanie. Elle a triplé sa contribution et a souhaité apporter 2 millions EUR supplémentaires. Les procédures de recrutement d'un conseiller technique et d'un bureau d'études pour conduire le travail ont été entamées. L'IUCN a eu plus de mal à mobiliser la totalité de son montant. Le WWF a participé au projet à travers un projet régional de conservation marine qui était en cours et devait s'achever vers la mi-2012.

La conciliation de ces différentes situations a conduit à reconsidérer la vision du projet devenu plutôt un programme. Un accord de partenariat entre le MEDD, le PNUD, la GIZ, l'IUCN et le WWF Wamer a été signé le 4 octobre 2011. Le document de projet PNUD-FEM "Partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le Développement du Secteur des hydrocarbures en Mauritanie " est resté le fondement de ce programme.

Toutefois, le cadre logique du document de projet ne prenait pas en compte une partie des nouvelles activités de la GIZ et de l'UICN. C'est pourquoi, il a été modifié notamment pour renforcer les indicateurs relatifs aux deux interventions.

L'implication des parties prenantes n'a pas tout à fait suivi le plan initial qui comprenait une meilleure représentation du secteur privé et de la société civile dans le processus de décision à travail des groupes de travail thématiques et un groupe consultatif qui n'ont pas été mise en place (voir sous-section 3.1.3 de ce rapport). L'implication du secteur privé a aussi été inférieure aux attentes.

Partenariats avec les organismes de recherche

Les partenariats avec les centres et organismes de recherche sont jugés fructueux, non seulement pour les besoins du projet, mais doivent être pérennisés. En effet, la dimension expérimentale du projet, à travers les activités orientées vers la mise en place de nouvelles unités de recherche en particulier sur les biomarqueurs et les bioessais, a donné lieu à des partenariats formalisés et de long terme avec des instituts de recherche, au premier rang desquels l'ONISPA et l'IMROP, à même de faciliter l'exécution et le succès des activités du projet, et la diffusion des résultats positifs obtenus. Ces chercheurs spécialistes nationaux reconnus dans leur domaine ont pu ainsi mobiliser des étudiants qui ont aussi été indirectement formés et ont appris du BGP.

La forte implication des deux institutions et leur prise en main des activités est une garantie de la pérennité du programme.

Partenariats avec les parties prenantes locales

Dans plusieurs communes concernées par le projet, notamment à Nouadhibou et N'Diogo, les organisations de la société civile ont été mobilisées afin de faciliter la participation et la formation des populations concernées. Par exemple, les pêcheurs artisanaux ont été sensibilisés, et ont reçu des instruments (des bureaux ont été entièrement équipés ordinateurs, imprimante, des appareils photo...) leur permettant de témoigner d'évènements de pollution par les hydrocarbures ou autres. Ceci a aussi servi au partage d'expériences entre acteurs du secteur de la pêche. Un membre du Comité de suivi environnemental du Nord a relevé, au cours de l'évaluation, que « les membres se rencontraient régulièrement. Lorsqu'on rencontre une difficulté, par exemple une pollution aux hydrocarbures, on recoupe l'information avec d'autres membres et on le notifie ».

En moyenne, le projet a soutenu plusieurs structures non gouvernementales (de pêcheurs, d'ONG chargées de récolter les huiles des bateaux, etc.), sur des sujets spécifiques relatifs aux pollutions aux hydrocarbures et à la conservation de la biodiversité.

Ces partenariats ont permis à l'équipe du projet de bénéficier des connaissances techniques de terrain (sur les pratiques, sur le milieu...) des personnes concernées par les différents enjeux (pêcheurs, chercheurs, etc.), et de mieux tenir compte des besoins et attentes des communautés côtières dans l'exécution de ses activités. Ces adéquations entre les activités

du projet et les besoins des parties prenantes locales ont permis de garantir une implication forte de ces parties prenantes dans les activités du projet, et dans la conservation de l'environnement marin et côtier sur le long terme.

Partenariats avec les parties prenantes gouvernementales

Parmi les acteurs gouvernementaux (en dehors du MEDD, l'agence d'exécution), l'implication a été mitigée puisque le MPEMa a montré beaucoup d'intérêt dans les activités du projet le concernant, alors que le Ministère du Pétrole – acteur essentiel pour la réalisation de nombreux résultats – est resté en retrait.

Le projet, compte tenu de ses caractéristiques (medium-size), a sans doute été trop ambitieux dans sa volonté de mobiliser beaucoup les ministères autour de la problématique de la gestion de la biodiversité Marien et côtière. Il eut été préférable de travailler avec un nombre plus restreint de ministères dans un premier temps, quitte à élargir son assise institutionnelle au cours d'une deuxième phase possible conditionnée au succès de la première phase.

Partenariats avec les parties prenantes du secteur privé

L'implication du secteur privé, bien qu'existante à travers la participation de Total, Cosmos Energy, Tullow Oil et Dana Petroleum, a été inférieure aux attentes du projet qui visait à établir un partenariat de long-terme incluant des mécanismes de financement, avec le secteur privé. Les industries citées se sont majoritairement contentées de financement pour des activités ponctuelles et non-inscrites dans la durée, à part en ce qui concerne la financement de la formation GAED.

En conclusion, les partenariats ont été d'une grande utilité pour l'atteinte des résultats du projet et surtout des occasions de renforcement des capacités techniques et institutionnelles au niveau local, en termes d'intégration de la problématique de protection de l'environnement marin et côtier et de sa riche biodiversité, ainsi que dans le savoir-faire et la transmission des connaissances techniques. L'équipe d'évaluation a pu observer une bonne exécution dans l'application des différents accords de partenariat signés par l'EGP en termes de mise en œuvre des activités. De plus, les partenaires techniques ont permis une collaboration fructueuse à travers un échange des connaissances lié aux autres interventions similaires (voir 3.1.5 de ce rapport), notamment avec le projet « PACOBA (Projet d'Approfondissement des connaissances du Banc d'Arguin) », la participation du PNBA et de l'IMROP à la mise en place d'activités centrales du projet a permis une collaboration étroite fondée sur l'échange de connaissances vis-à-vis des qualités environnementales et économiques du Golfe du Banc d'Arguin.

3.2.3. Intégration du SE dans la gestion adaptative

Le système de suivi et d'évaluation (SE) du projet n'a pas été mise en œuvre de façon optimale. Une revue globale de l'état d'avancement du projet a bien été conduite lors de l'évaluation à mi-parcours, en Février 2014. Mais les *Project Implementation Review* (PIR) qui aurait permis de consolider le S&E au fil du déroulement du projet n'ont que peu été suivis.

Comme cela sera détaillé dans la section 3.2.5. ci-dessous, le suivi et l'évaluation du projet sont jugés moyennement satisfaisants, une amélioration est à noter à partir du moment où des fiches mensuelles ont été établies. La réalisation d'une évaluation à mi-parcours indépendante et de rapports annuels a permis au Comité de Pilotage du Projet d'apporter les ajustements nécessaires propres à toute mise en œuvre de projet. Les conclusions de la revue à mi-parcours étaient certes mitigées mais les recommandations pertinentes ont été suivies d'actions correctrices. Ces recommandations ont été suivies avec des conséquences positives dans l'exécution du projet, avec des fiches de suivi mensuelles et des ajustements adéquats des activités du projet au regard de l'état d'avancement et du temps restant pour ces différentes activités. Pourtant en dehors de cette évaluation de mi-parcours de nombreux outils de suivi ont été négligés (Tracking Tools, capacity scorecard, lignes de base pour les herbiers du Banc d'Arguin) ce qui explique une lacune de données quant à certains résultats du projet. La gestion adaptative ici n'a pas pris en compte le suivi des résultats du projet comme défini dans le cadre logique initial. Aussi les adaptations engagées manquaient d'une visée orientée vers les résultats du projet.

3.2.4. Financement du projet

Le budget total initial du projet était de : 5 458 860 USD, avec une contribution du FEM à hauteur de 950 000 USD, une contribution du PNUD de 200 000 USD, une contribution de l'UICN de 2 500 000 USD, de la GIZ de 1 028 100 USD et de WWF de 298 000 USD, et une contribution du Gouvernement mauritanien (en espèces/en nature) de 482 760 USD.

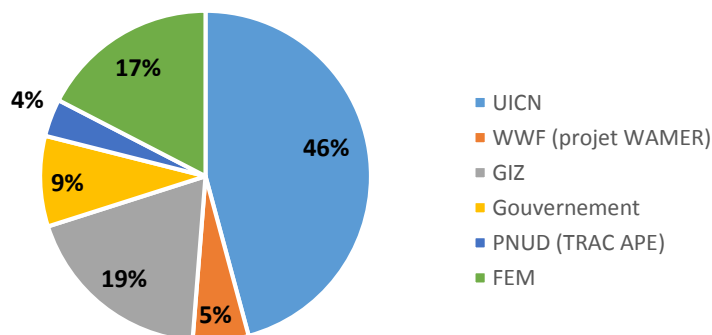


Figure 3 : Budget initial du projet BGP

Le budget du FEM/PNUD prévu a été dépensé conformément à ce qui avait été programmé. Le rythme des décaissements a été retardé mais respecté eu égard aux activités prévues. Les dépenses ont été inégales au cours de la durée de vie du projet, faibles certaines années (au début et en 2014), avec des rattrapages durant d'autres années.

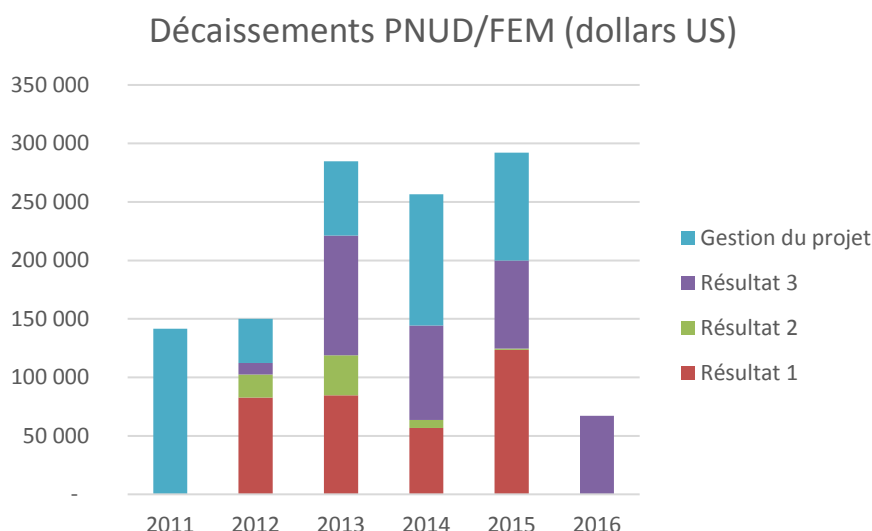


Figure 4 : Dépenses du PNUD/FEM par année et par résultat

Tableau 4 : Montants alloués par sources de cofinancement

Source du cofinancement	Montant initial (Prodoc)	Montant alloué	Différence observée	Utilisation
UICN Mauritanie (MAVA)	2 500 000	1 194 484	-52%	GAED
GIZ – Coopération allemande en Mauritanie	1 028 100	3 253 600	+68%	BGP toutes activités
Programme régional WAMER WWF, Bureau de Dakar	298 000	11 200	-250%	Renforcement de capacité société civile
MEDD - Ministère de l'Environnement et du Développement durable	0	17 000		BGP toutes activités
Secteur Privé	NE	336 000		Mission au large, Appui GAED
Contribution MEDD en nature	NE	NE		DNP et autres services
TOTAL	4 308 860	4 812 284	+10%	

De nombreuses modifications ont eu lieu en termes de co-financement suite à la restructuration du projet en programme et la décision du GiZ d'augmenter considérablement son co-financement (+68%). Aussi les autres montants en ont été réduits, notamment de la part de WWF et de l'UICN. Le montant du co-financement total a cela dit augmenté de 10 pourcent entre la somme prévue au moment du Prodoc et la somme allouée lors de la mise en œuvre du projet.

Le financement du budget national : La contribution de l'Etat Mauritanien reçue pour une seule année (2013) était de cinq millions d'ouguiya l'équivalent de 17 000 dollars. Cette contribution a permis de prendre en charge le loyer des bureaux du programme et l'eau et

l'électricité durant toute l'année 2013. Les agences du gouvernement telles que l'ONISPA et la DCE ont aussi réalisé des investissements en nature pour le fonctionnement du projet. L'ONISPA a notamment financé l'analyse d'échantillons sur ses fonds propres, ce qui constitue une contrepartie significative de l'Etat dans le programme. Cette contrepartie doit être particulièrement saluée car elle constitue un apport loin d'être négligeable et 100% volontaire.

L'analyse du tableau récapitulatif des dépenses ci-dessous, confirme un taux de décaissement global de 80% au 31 décembre 2015, cependant variable en fonction des sources de financement (PNUD/FEM : 98%, GIZ : 98%, UICN : 23%)

Tableau 5 : Budget total à l'achèvement et niveau de dépenses

Source de financement	Montant alloué	Montant engagé ou réalisé au 31/12/2015	Taux d'exécution
PNUD/FEM	1 150 000	1 134 955	98%
Cofinancement	4 812 284	3 685 848	76%
Total	5 177 000	4 820 803	80%

Montants alloués par source de financement

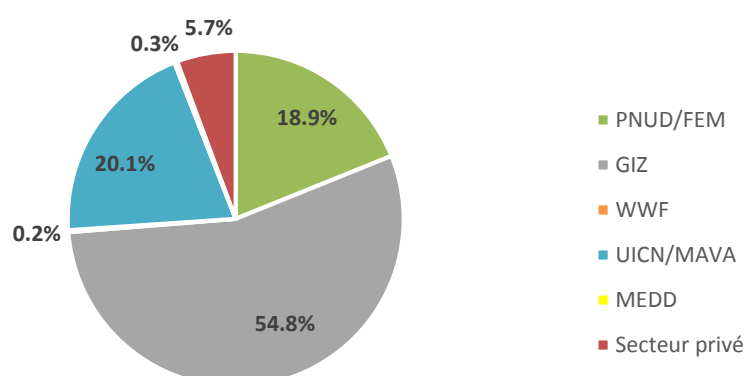


Figure 5 : Dépenses par source de financement

Source : Rapports d'activités annuels

Financements complémentaires

Les activités du programme BGP ont bénéficié de contributions de partenaires du secteur privé, notamment pétrolier, ce qui n'est pas fréquent pour ce type de projet. Les entreprises pétrolières ont parfois versé des fonds, parfois envoyés des experts environnementaux. Le financement du secteur privé est inférieur à celui attendu dans le cadre de la réalisation d'un mécanisme de financement de la conservation. Les financements apportés par les entreprises citées ci-dessous ont participé à la réalisation d'activités importantes du projet,

mais n'ont pas été dirigées vers les éléments attendus lors de la conception du projet, c'est-à-dire vers un engagement de financement durable de la conservation.

Tableau 6 : Bilan du financement par le secteur privé

Contributeur	Type de contribution	Montant estimatif (\$ US)
Total	Formation	33 600
Cosmos Energy	Mission au large	123 200
Global		156 800

3.2.5. Suivi et évaluation : conception initiale et mise en œuvre

La planification du suivi et de l'évaluation dans le document de projet était tout à fait complète et détaillée, intégrant le SE interne au projet à la fois quotidiennement et annuellement, et les évaluations externes à mi-parcours et de fin de projet. Un budget cohérent a été mis en œuvre pour assurer le fonctionnement du S&E.

La mise en œuvre de ce plan a été largement orientée sur les activités et a manqué d'une évaluation quant aux résultats. Les indicateurs de résultat présentés dans le cadre logique n'ont pas été utilisés, aucune ligne de base n'a été définie pour l'indicateur 1 par exemple, ou encore aucune donnée n'a été fournie quant à l'indicateur 7. (voir Tableau 4, partie 3.1.1 de ce rapport). Les observations annuelles présentées dans les « Project Implementation Review » n'ont que peu été prises en compte.

Une amélioration en fin de projet suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours est à noter. Les conclusions de la revue à mi-parcours étaient certes défavorables mais les recommandations pertinentes ont été suivies d'actions correctrices. Ces recommandations ont été suivies avec des conséquences positives dans l'exécution du projet, avec des fiches de suivi mensuelles et des ajustements adéquates des activités du projet au regard de l'état d'avancement et du temps restant pour ces différentes activités. Notamment concernant les recommandations suivantes :

- 1 L'extension de la durée du projet à fin 2015 pour palier le retard au démarrage.
- 2 La simplification du système S&E permettant de l'améliorer. Par exemple, les fiches mensuelles de S&E sont utiles à la capitalisation des acquis du projet et pour le travail d'évaluation finale.
- 3 L'analyse du recentrage de l'intervention du programme qui a permis une meilleure réalisation des objectifs initiaux.

La mise en œuvre du plan de SE a été relativement insatisfaisante, car elle n'a pas réussi à collecter les informations et données suffisantes pour évaluer la réalisation de certains résultats en se focalisant sur un suivi des activités. Malgré cela, les évaluateurs ont observé une nette amélioration du suivi après la revue de mi-parcours.

3.2.6. Coordination entre le PNUD, les autres partenaires de mise en œuvre et le partenaire d'exécution

Initialement, il était prévu que l'agence de développement allemande (GIZ) soit un partenaire de co-financement du projet PNUD-FEM. Durant la phase initiale, la GIZ a recruté un conseiller technique international pour prendre en main son intervention dans le projet de partenariat pour une durée de 3 ans. Mais avant le lancement du projet, en septembre 2011, la GIZ a entrepris de développer ses activités au sein d'un projet séparé et donc que son conseiller technique ne pouvait plus servir de responsable pour le PNUD. La décision de la GIZ d'augmenter substantiellement sa contribution était perçue comme une volonté de financer un nouveau projet. Des négociations ont permis de convenir d'évoluer vers un concept de programme plutôt que projet. La dénomination retenue est le « Programme biodiversité gaz et pétrole » (PBGP). Les deux projets (PNUD-FEM et GIZ) ont finalement été mis en œuvre sous ce programme commun, les équipes séparées des deux projets étant ainsi coordonnée dans leurs actions.. Les discussions ayant mené à cette réorganisation puis la nécessité de recruter un nouveau responsable du projet par le PNUD justifient donc le retard du début effectif des activités.

Le Document de Projet (Prodoc) d'origine du Projet partenariat reste le document fondamental du Programme.

Bien que des activités du programme aient été lancées en 2011, grâce au recrutement d'un expert international par la GIZ, l'atelier de lancement du projet PNUD-FEM n'a été tenu que le 8 avril 2012. Le projet qui était prévu pour 4 ans a été pleinement opérationnel en juillet 2013 avec le recrutement d'un nouveau RNP.

La mise en œuvre du projet du côté PNUD a donc souffert de l'absence d'un responsable national du projet pour assurer la mise en œuvre des activités mais aussi du retard pris par le Comité de Pilotage. Ce retard est imputable à un ensemble de facteurs parmi lesquelles les lourdeurs administratives mais aussi quelques difficultés avec un premier candidat qui hésitait à se positionner. Cette situation a duré jusqu'en juillet 2013 où un responsable de projet a été recruté. Il supervise l'équipe de gestion du projet.

Depuis le démarrage effectif jusqu'à juillet 2013, des réunions routinières sont organisées entre le représentant du PNUD, du DNP, du représentant de la GIZ et du représentant de l'UICN. Elles ont ainsi permis de faire fonctionner le programme en proposant les activités dans les PTA et en procédant à leur actualisation. A partir du recrutement du RNP, le rapprochement entre ce dernier avec l'équipe de la GIZ a permis d'assurer une coordination des activités et une révision des PTA.

Le MEDD, par arrêté n°582 en date du 19 mars 2012, a fixé la composition du Comité de Pilotage du Projet "Biodiversité, Gaz et Pétrole". Avec 11 membres dont 4 du MEDD, un représentant du MPEM, un représentant du Ministère des Affaires Economiques et de Développement, le Directeur des Hydrocarbures du Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines, d'une Conseillère Technique du Ministre des Pêches, du Représentant Résident Adjoint du PNUD, du Représentant du ProGRN de la GIZ-Mauritanie, du chargé du Projet WWF-WAMER et du Représentant de l'UICN. Il est présidé par le Secrétaire Général du MEDD.

Les PTA et les rapports d'activité sont soumis au Comité de Pilotage dont les réunions sont peu fréquentes, soit une réunion par an ; 27 mars 2012, 15 juin 2013, 22 mai 2014 et 25 février 2015. Les membres sont moyennement investis et certains se font souvent représenter, ce qui a pour effet de retarder les débats par les questionnements des nouvelles personnes. D'un autre côté, les activités soumises au financement GEF doivent également avoir l'aval du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Ceci entraîne des retards qui peuvent être préjudiciables pour les activités du projet.

La composition du CPP n'était optimale au regard de la représentation des parties prenantes du projet, qui aurait certainement pu aider à donner des orientations et évaluer à sa juste valeur le travail effectué, mais aussi aider à débloquer les situations compliquées auxquelles le projet a fait face. L'intégration de la société civile, de l'industrie ou encore des représentants des organismes directement impliqués dans la mise en œuvre de ses activités, tels que l'IMROP ou l'ONISPA, au sein du CPP aurait en effet pu améliorer la qualité de l'intervention.

L'équipe d'évaluation recommande que dans la perspective d'une nouvelle phase, la transversalité de l'action soit maintenue comme critère d'ancrage du projet et que les proportions dans le CPP soient révisées de manière à inclure directement les départements de l'environnement, des hydrocarbures et la pêche mais aussi des représentants de l'industrie, la société civile active et surtout des représentants de la recherche et de l'inspection sanitaire.

La collaboration entre le PNUD et le MEDD n'a pas toujours été optimale, notamment en 2014 quand il a fallu attendre plus de 9 mois que le PTA soit signé : le président du comité de pilotage n'a pas pris soin de valider les conclusions du comité de pilotage dans le temps qui lui était imparti. Depuis, les choses sont rentrés dans l'ordre.

De la formulation, à la mise en œuvre et au suivi évaluation du Projet, le PNUD a joué un rôle apprécié des partenaires rencontrés par la mission. Ce rôle se résume ainsi :

- appuis et conseils et orientations techniques et stratégiques ;
- leadership thématique ;
- réalisations très appréciées notamment par le MEDD en l'occurrence le DNP ;
- capacité interne à répondre aux attentes des partenaires.

Le rôle du PNUD a été aussi d'inspirer et de soutenir la promotion du leadership national, de renforcer l'appropriation nationale, de stimuler la responsabilisation nationale à travers la rationalisation des programmes et le renforcement des capacités de mise en œuvre et de suivi – évaluation. Il y a été aussi noté, les efforts significatifs en matière de recherche de synergie avec d'autres interventions et la mise en place d'une stratégie de sortie de projet.

Dans son accompagnement de la partie nationale, le PNUD a joué un rôle de supervision apprécié sur la gestion des processus de planification, et de revue en laissant la responsabilité prioritaire à la partie nationale.

3.2.7. Aspects transversaux : nature des bénéficiaires et prise en compte du genre

Il semble important de souligner que les bénéficiaires ne sont pas des primo-demandeurs d'emplois mais des institutions de recherche, le personnel du gouvernement travaillant sur les questions d'environnement et d'hydrocarbures, et parfois des populations disposant déjà d'un savoir-faire (les pêcheurs artisanaux), dans une activité productive régulière et professionnelle, mais potentiellement affectées par la pollution marine aux hydrocarbures. L'action du programme BGP permet de garantir un suivi en la matière inexistant au préalable.

Lors de sa conception le projet n'a pas proposé d'approche particulière d'intégration des problèmes liés à l'impact différencié d'une dégradation de la biodiversité marine et côtière en Mauritanie entre les femmes et les hommes, et certaines minorités vulnérables. Les activités du projet ne concernent indirectement les activités traditionnelles des femmes dans la zone du projet (production de légumes dans le parc national de Diawling, et transformation du poisson dans le parc national du Banc d'Arguin). Aussi, le renforcement de la conservation de la biodiversité marine et côtière bénéficie directement aux communautés vulnérables de la zone du projet, notamment aux femmes qui dépendent de cette biodiversité pour leur subsistance et celle de leur foyer. De plus, dans le cadre de la formation des experts et dans le recrutement de la spécialiste dans le domaine des biomarqueurs. Le projet a aussi fait en sorte d'intégrer les femmes travaillant pour des institutions nationales comme les universités, et dans les ONG. Elles sont impliquées dans la livraison de produits important du projet comme le système d'alerte précoce. Le projet finance aussi des chercheuses pour leur participation à des séminaires internationaux.

En Mauritanie, les femmes sont très actives dans la société civile, de cette façon le projet a soutenu leur implication dans les activités de conservation à travers les associations et les ONG dans lesquelles elles sont représentées. L'équipe d'évaluation a eu l'occasion d'observer leur implication lors d'une mission à Nouadhibou.

3.3. Résultats du projet

Les résultats de l'évaluation du projet sont issus de la consultation des parties prenantes et de la revue de la documentation. En parallèle à ces consultations, l'évaluation a porté sur l'analyse des résultats sous forme de livrables, en se basant notamment sur le Prodoc.

3.3.1. Résultats globaux

Le document de projet, tel qu'il a été élaboré à l'origine, est ambitieux, et correspond aux préoccupations du pays alors que le secteur des hydrocarbures se développait, dans l'exploration et dans la production en *offshore*.

L'évaluation finale du projet montre que les résultats globaux n'ont été que partiellement atteints. Certaines activités ont été mises en œuvre de manière efficace et ont conduit à des résultats très satisfaisants, quand d'autres ont échoué ou n'ont même pas été entreprises.

Dans le même temps, des activités ont été identifiées et élaborées justement pour en tester le bien-fondé. Ces activités ont alimenté la réflexion et la connaissance au niveau national (par exemple à la Direction Générale des Pêches).

Il convient de noter que les activités de recherche ont été mises en œuvre dans chacune des institutions de recherche. Le projet BGP a permis à ces dernières de bénéficier de savoir-faire et de technologies nouvelles qui leur servent à mieux suivre et contrôler l'environnement marin et côtier de la Mauritanie. Ceci a pu se faire en impliquant efficacement la société civile et les pêcheurs artisanaux, les autorités nationales et des partenaires techniques.

L'étude des documents disponibles, les entretiens avec les parties prenantes et les visites et enquêtes de terrain à Nouadhibou ont permis de mettre en évidence les résultats suivants, en termes de succès et d'échecs des activités mises en œuvre par le projet

a) Evaluation des résultats et produits

L'originalité de ce projet réside dans son mode d'opération. En effet, en plus de ce partenariat en amont entre PNUD, GIZ, IUCN et WWF, le projet a pu travailler directement avec des institutions nationales actives dans le domaine comme l'IMROP et l'ONISPA. L'EGP a su créer autour d'elle un environnement favorable permettant de traiter d'égal à égal avec ces institutions nationales. Elle a également su attirer et employer des experts nationaux, notamment via la GIZ. Le travail avec l'IMROP et l'ONISPA a permis de faciliter la relève et donc le transfert de compétences nécessaire à la durabilité de l'intervention. Il assure ainsi la pérennisation de l'action entreprise. De plus, le projet a innové en proposant une approche préventive impliquant le secteur du gaz et du pétrole dans la réduction des pratiques nocives pour la biodiversité et les risques d'accidents.

Objectif : *Renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités du gouvernement et des acteurs de la société civile, en partenariat avec l'industrie du gaz et du pétrole, pour protéger et conserver la biodiversité marine et côtière.*

Indicateur	Cible de fin de projet	Niveau réellement atteint
1. Les herbiers du Banc d'Arguin sont maintenus salubres, sans changement de la fermeture ni traces de HAP	Il n'existe pas de changements significatifs imputables à la mauvaise gestion de l'exploitation des hydrocarbures	La ligne de base n'ayant pas été établie, il est impossible d'évaluer de possibles changements. Néanmoins il semblerait que le secteur des hydrocarbures n'ait pas été à l'origine d'une dégradation des Herbiers du banc d'Arguin.
2. Le degré auquel les politiques et règlements régissant le développement du secteur du pétrole et du gaz comprend les mesures visant à conserver et protéger la biodiversité marine et côtière au sein de la ZEE	Au moins la moitié des politiques et règlements jugés pertinents pour gérer efficacement la mise en valeur du pétrole	Compte tenu du déclin rapide de la production pétrolière offshore, quelques mois seulement après la mise en exploitation du champ de Chinguetti, l'urgence de mettre en place des politiques et des règlements pour protéger la biodiversité marine et côtière au sein de la ZEE n'était plus

		justifiée. Ainsi, on peut estimer que des politiques et des règlements jugés pertinents au début du projet le sont moins aujourd'hui. Ceci peut expliquer que le cadre juridique ait peu évolué entre le début et la fin du projet.
3. Résultats améliorés du système de repérage GEF SO2 et meilleurs scores du tableau de bord d'indicateurs pour le développement des capacités du PNUD	Scores, exprimé en termes absolus, accroissement de 10% au moins	Les outils définis initialement n'ont pas été appliqués depuis la phase de formulation du projet. L'équipe d'évaluation a pu obtenir les données suivantes qui se limitent à la moyenne générale du « Capacity Development Scorecard du PNUD » de 51%. (Soit une augmentation de 10% par rapport à la moyenne pré-projet)

COMPOSANTE/RESULTAT 1 : Conservation de la biodiversité marine et côtière intégrée dans les cadres de gouvernance du secteur du gaz et du pétrole et dans les activités industrielles.

Indicateur	Cible de fin de projet	Niveau réellement atteint
4. Des zones interdites écosensibles sont créées au sein de la ZEE et respectées par les principaux acteurs	Les zones interdites écosensibles sont généralement respectées	Les zones écosensibles ont précisément été identifiées dans l'Atlas maritime et le MEDD prévoit de les inclure dans le réseau national représentatif des AMP, mais pour le moment ces 11 zones ne sont pas toutes interdites/respectées.
5. L'industrie du gaz et du pétrole en Mauritanie adopte un ensemble de normes de biodiversité pour leur exploitation ; des normes dont l'application peut être vérifiée de manière indépendante	Au moins deux principaux acteurs de l'industrie off-shore ont adopté des normes de biodiversité, suite aux efforts d'engagement dans l'industrie déployés par le projet	Les négociations avec les acteurs du secteur des hydrocarbures ont été engagées mais bon nombre d'entre eux ont quitté le pays depuis la date de démarrage du projet.

Cette composante a été noté MS en totalité.

Produit 1.1 : Un plan d'engagement de l'industrie gaz et pétrole est développé et sert comme cadre de collaboration entre les entités étatique, la société civile et l'industrie.

L'équipe BGP a travaillé à l'établissement d'un certain nombre d'engagements que l'industrie pétrolière opérant en Mauritanie devrait observer. Cette étude s'intitule « Plan d'Engagement

des Industries (PEI) ». Elle vise à faire en sorte que les sociétés pétrolières de l'offshore prennent les mesures nécessaires pour réduire les risques que leurs activités présentent pour l'environnement en général et la biodiversité marine et côtière en particulier. Les négociations avec ces industries ont été engagées mais n'ont pas encore abouti. Une première rencontre avec la Compagnie française Total a été organisée à Paris le 19 avril 2012. Cette réunion était l'occasion de présenter le programme BGP et ses réalisations. Le Compte rendu fait état d'une grande adhésion de cette compagnie aux idéaux du projet, et d'une approche ouverte et novatrice concernant la protection de la biodiversité. Mais pour le moment aucun engagement concret n'a été acté.

L'étape suivante de ce volet devait être une réunion plus formelle entre ces industries et l'Etat mauritanien.

Ce type d'actions de sensibilisation est très utile pour la visibilité du programme mais également auprès des grandes compagnies pétrolières qui sont habituellement très soucieuses de leur image de marque. Toutes les compagnies actives en Mauritanie dans la prospection ou la production peuvent potentiellement consentir à délivrer les financements nécessaires visant à faire connaître et préserver la biodiversité aquatique. Les compagnies qui ont déjà des intérêts assurés telle que Kosmos Energy avec ces importants gisements de gaz devraient être privilégiées dans une telle dynamique.

Produit 1.2 : Un zonage de la ZEE, établi sur les bases scientifiques et qui conserve mieux la biodiversité prioritaire et/ou sensible, est adopté et respecté.

La ZEE mauritanienne a initialement fait l'objet d'un zonage pour les activités de pêche dont l'objectif est de protéger les zones côtières riches en biodiversité. Ce zonage qui a été établi avant le démarrage du projet sur la base d'une étude scientifique repousse le chalutage de pêche, connu pour ses effets destructeurs pour les écosystèmes et leurs habitats, au-delà des profondeurs de plus de 20 m.

Le programme BGP a réalisé, avec la collaboration de l'IMROP, l'Atlas Maritime des zones vulnérables en Mauritanie. Il s'agit d'un travail de capitalisation et de rassemblement de l'information scientifique dont la qualité a été saluée par les décideurs des différents secteurs du domaine marin. C'est un outil utile pour la prise de décision au niveau national car il décrit les zones sensibles qui méritent une attention particulière dans un environnement où les explorations (forages, sismiques...) pétrolières et gazières sont fréquentes. Il permettra de mieux orienter les activités de conservation et de préservation des écosystèmes côtiers et marins. L'Atlas maritime met en évidence pour la première fois des écosystèmes présentant une riche diversité biologique tels que les coraux, les monts sous-marins, les cold seeps, et les mangroves. Son application est bien plus vaste que le seul domaine des hydrocarbures. Il va notamment permettre de reconsidérer certaines réglementations des usages de la zone maritime vis-à-vis de la pêche et du transport maritime.

Cet Atlas maritime a participé au développement d'un meilleur zonage de la ZEE, mais celui-ci n'a pas encore été officiellement adopté ce qui induit que le résultat attendu concernant les ZEE n'a pas encore été atteint. Le zonage initial de la ZEE aurait dû être étendu et révisé en intégrant les informations sur la biodiversité présentées dans l'Atlas ainsi que les problématiques liées aux industries pétrolières et gazières mais il n'a, à ce jour, pas évolué.

Produit 1.3 : Adoption collective par l'industrie des hydrocarbures d'un ensemble de normes opérationnelles protégeant mieux la biodiversité marine et côtière

Le programme avait prévu d'élaborer des normes environnementales (qui seraient encore en cours avec GIZ) pour l'exploration/l'exploitation pétrolière et gazière en Mauritanie. Ces normes doivent s'inspirer de la réalité mauritanienne en matière d'environnement et de protection de la biodiversité. Pour cela, il est nécessaire que l'état des lieux en cours dans le cadre des missions de monitoring soit finalisé afin de disposer d'un référentiel. Un atelier de lancement de l'élaboration de normes environnementales pour l'industrie du gaz et du pétrole a été organisé le 16 novembre 2015. L'évaluation à mi-parcours du projet a soulevé le retard accusé par ce produit. Il serait important que ces normes soient finalisées avant l'exploitation imminente des champs de gaz transfrontalier avec le Sénégal afin qu'elles fassent l'objet d'accords entre le gouvernement mauritanien et la compagnie. Un document de normes environnementales pour l'industrie du gaz et du pétrole ainsi qu'un catalogue de normes et standards comportant des mesures d'atténuation des impacts sont en cours de finalisation. Ils doivent prendre en compte la spécificité environnementale mauritanienne.

Ce produit n'a donc pas encore été pleinement atteint, bien que les normes en cours de finalisation soient pertinentes et complètes, elles ne sont pas encore opérationnelles. Les négociations avec les acteurs du secteur des hydrocarbures ont été engagées mais bon nombre d'entre eux ont quitté le pays depuis la date de démarrage du projet, ce qui a ralenti le processus.

Produit 1.4 : L'examen, la révision et le renforcement des cadres juridiques, stratégiques et fiscaux pertinents résultent en une plus grande intégration des préoccupations de la biodiversité dans la gouvernance du secteur du gaz et du pétrole.

Des analyses juridiques et stratégiques ont été réalisées et elles ont donné lieu à deux rapports à savoir le rapport relatif à l'analyse des plans stratégiques en lien avec le programme BGP (septembre 2012)²¹ et le rapport relatif à l'analyse juridique de la gouvernance environnementale du secteur pétrolier (décembre 2012)²².

L'évaluation de mi-parcours a souligné la nécessité d'une confirmation de l'engagement du gouvernement à travers l'application de ces analyses dans la réalisation de législations et réglementations concrètes visant à protéger la biodiversité marine et côtière.

En matière de pratique environnementale, un cahier de charges général a été élaboré à l'endroit des entreprises industrielles travaillant sur le territoire national. Il porte sur les « Conditions générales d'élimination des déchets industriels, des conditions d'hygiène et de sécurité ». Il comporte 3 chapitres relatifs au (i) traitement des déchets industriels, (ii) les Conditions générales d'hygiène, et (iii) Conditions Générales de Santé et de sécurité.

²¹ Programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole » Analyse des plans stratégiques en lien avec le programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole » Rapport principal et Annexes. Version définitive u 23 11 2012. Cabinet TREBAOL (GIZ/ERM/GOPA).

²² Programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole » Analyse juridique de la gouvernance environnementale du secteur pétrolier Résumé du rapport définitif –décembre 2012. Par Ahmed Ould Zein (ERM/GOPA).

Un projet de décret²³ portant approbation de ce cahier de charges est soumis au conseil des ministres.

A la fin de toutes activités d'exploration/exploitation, les industries opérant en offshore mauritanien sont soumises à l'obligation de réhabilitation de sites. Un projet arrêté conjoint MEDD – MPEMi a été soumis par le MEDD. Il institue « un plan de réhabilitation de sites spécifiques aux opérations pétrolières offshore » et s'applique à toutes les industries ayant cessé leur activité et dont les installations ne sont plus utilisables.

Le pays est également en train de se doter d'un arsenal juridique lui permettant de se prémunir contre toute forme de pollution pouvant entraîner une dégradation de son environnement et une perte de biodiversité.

Ce produit a donc été partiellement réalisé dans la mesure où les analyses juridiques et stratégiques ont en effet été réalisées et qu'un renforcement a été opéré notamment grâce au développement du cahier des charges cité ci-dessus. Mais ces activités n'ont pas encore résulté à une preuve concrète d'une plus grande intégration des préoccupations de la biodiversité dans la gouvernance du secteur du gaz et du pétrole qu'aurait été par exemple l'adoption de nouveaux cadres juridiques, stratégiques et fiscaux.

Produit 1.5 : Une nouvelle réponse rapide et efficace aux déversements de pétrole accidentels provenant de l'exploitation des hydrocarbures atténue les risques pour la biodiversité marine et côtière dans la ZEE et implique des efforts concertés des industriels et des organismes gouvernementaux compétents.

Ce produit est d'une importance capitale dans un pays qui se lance dans l'exploitation des hydrocarbures. Pour cela, la Mauritanie dispose de son plan de lutte contre la pollution marine depuis 2002. Le processus de révision de ce plan a été lancé en 2015 par le MPEMa.

La nécessité de cette révision a été soulignée par l'échec du plan lors de la « pollution par les boulettes » de gasoil qui a touché les côtes mauritaniennes le 16 mai 2015. Cette révision a commencé par une mission en septembre 2015 qui a permis de faire valider la méthodologie et recueillir les avis des administrateurs concernés mais aussi collecter le maximum de données. Ce nouveau plan POLMAR devrait s'inspirer de la réalité mauritanienne : exploration/exploitation pétrolières et gazières, important trafic maritime au large, activité de pêche intense, cabotage d'hydrocarbures proche d'aires marines protégées, vulnérabilité de la zone marine et côtière.

Ce produit est inachevé, car la révision du plan POLMAR n'a pas été terminée, il est possible que le gouvernement manque ensuite des capacités techniques et financières pour le rendre opérationnel, une assistance technique sera certainement encore nécessaire pour réaliser ce produit.

COMPOSANTE/RESULTAT 2 : Les flux financiers pour promouvoir la conservation de la biodiversité sont renforcés grâce à des partenariats entre le secteur public et le secteur du gaz et du pétrole.

²³ Projet de décret portant approbation d'un cahier de charges général fixant les conditions générales de traitement des déchets industriels, des conditions d'hygiène et de sécurité à destination des établissements industriels classés.

Indicateur	Cible de fin de projet	Niveau réellement atteint
6. Un "mécanisme de financement de la conservation" bien capitalisé et opérationnel	Le "mécanisme de financement de la conservation" est mis en place et il est opérationnel ; il se base sur un conseil d'administration approprié et un financement suffisant pour réaliser son objectif ; il dispose d'un premier lot d'initiatives/de projets pertinents approuvés	Aucun mécanisme de financement de la conservation n'a encore été mis en place. D'une part, la consultation missionnée dans le cadre du projet, sur le financement de la conservation, n'a pas pu être exploitée comme on aurait pu s'y attendre. D'autre part, les ressources financières qui auraient dû être générées par le développement des hydrocarbures en Mauritanie se sont révélées très deçà des attentes, au point de rendre l'exploitation pétrolière offshore en Mauritanie non rentable (d'autant plus que le prix du baril a fortement chuté à la fin de la période).

Cette composante a été noté U en totalité.

Produit 2.1. Mise en place du « mécanisme de financement de la conservation » avec des instruments législatifs et politiques nécessaires à son opérationnalisation, un plan de capitalisation bien défini et un S&E adéquat

Aucun mécanisme de financement de la conservation n'a effectivement été mis en place. Le projet a entrepris une étude préliminaire pour identifier les mécanismes de financement existants qui pourraient être développés dans une optique de financement durable de la conservation impliquant le secteur des hydrocarbures. Le BACOMAB a donc été identifié comme le plus adapté aux besoins du financement de la biodiversité marine et côtière en Mauritanie de par sa transparence et sa durabilité.

Des discussions ont été engagées avec le BACOMAB et les industries du secteur des hydrocarbures mais ce produit n'a pour le moment pas abouti.

Le projet a tout de même réussi à garantir un financement des frais d'analyse (260 000\$) de l'état de référence de la biodiversité marine et côtière par la Commission Environnement présidée par la Direction des Hydrocarbures via le Fond d'Intervention pour l'Environnement qui a été officiellement opérationnalisé le 6 mars 2013.

Produit 2.2. Signature d'accords entre le gouvernement et l'industrie des hydrocarbures pour la dotation en fonds du mécanisme de financement

Aucun accord n'a été signé à ce jour mais deux compagnies pétrolières ont participé au financement d'activités du projet, à son début, et paraissent toujours disposées à soutenir la protection de la biodiversité. Pour autant, les ressources financières qui auraient dû être générées par le développement des hydrocarbures en Mauritanie se sont révélées très en

deçà des attentes, au point de rendre l'exploitation pétrolière offshore en Mauritanie non rentable (d'autant plus que le prix du baril a fortement chuté à la fin de la période).

Produit 2.3. Renforcement des capacités du Ministère délégué auprès du Premier Ministre à l'environnement et au développement durable (MEDD) et des acteurs de la société civile concernés en vue de proposer des projets de conservation au titre du mécanisme de financement et de gérer les fonds associés

Concernant le renforcement des capacités en vue de proposer des projets de conservation au titre du mécanisme de financement, aucune information sur des activités spécifiques n'a été fournie.

COMPOSANTE/RESULTAT 3. Renforcement des capacités des principaux partenaires du secteur public et de la société civile pour le suivi de la biodiversité côtière et marine et la prise de décisions sans danger pour l'environnement relatives au développement du secteur du gaz et du pétrole

Indicateur	Cible de fin de projet	Niveau réellement atteint
7. Une sensibilisation accrue des partenaires concernés, tel qu'évalué à travers l'application indépendante de la technique du changement le plus significatif	Non applicable La technique du changement le plus significatif doit être appliquée une fois le projet lancé et qu'une certaine forme de changement se soit opéré. La ligne de base correspond à toutes les évaluations qui corrobore l'analyse de situation pour ce projet, en particulier par rapport à l'utilisation des terres et aux moyens d'existence.	La technique proposée n'a pas été appliquée pour évaluer le niveau de sensibilisation des partenaires. En termes d'impacts, le projet a participé à une sensibilisation significative des industries d'hydrocarbures sur les problèmes liés à la biodiversité, une sensibilisation a aussi été observée au sein des associations de pêcheurs, et des parlementaires mauritaniens.

Cette composante a été noté S en totalité.

Produit 3.1. Le dialogue tripartite en cours (l'industrie du pétrole et du gaz, le gouvernement et la société civile) concernant le développement du secteur du gaz et du pétrole sert de forum de débats pour soutenir la conservation de la biodiversité marine et côtière dans la ZEE

Selon les informations, le dialogue reste bipartite, limité entre le gouvernement et les industries. L'exploitation étant relativement récente et encore réduite, les OSC sont novices dans le domaine environnement-hydrocarbures. Les activités définies devraient aider à renforcer son rôle à travers un appui soutenu. Les missions de terrain ont révélé des actions « timides » à ce stade avec un déploiement de moyens assez modestes pour ces OSC.

Comme souligné lors de l'évaluation de mi-parcours, pour un bon nombre de parties prenantes, le programme BGP est perçu comme le catalyseur de la mise en réseau des acteurs avec des perspectives en termes de partenariat pour le développement de programme de recherche et de suivi des milieux marins et côtiers. Il est vu aussi comme

étant le promoteur d'une approche efficace pour une meilleure gestion des ressources et territoires marins et côtiers. La Plateforme d'Echange sur l'Environnement Mauritanien (PEEM), plateforme virtuelle sous forme de google groupes (peem@googlegroups.com), qui met en réseau des chercheurs nationaux et internationaux est un outil pertinent mis en place par le projet. Il permet l'échange continu entre experts et sert de forum de débat sur les meilleures pratiques de conservation et de protection de la biodiversité marine et côtière.

Ce produit est donc partiellement achevé et devra être pérennisé lors de la seconde phase du programme.

Produit 3.2. Mise en place d'un système opérationnel de surveillance de la biodiversité marine et côtière permettant de déterminer avec précision les menaces aux écosystèmes côtiers et marins et de prévenir/atténuer les impacts négatifs du développement des hydrocarbures

Le BGP a mis en place un monitoring régulier le long du littoral mauritanien. Ce monitoring est exécuté par les institutions nationales IMROP et ONISPA en collaboration avec le personnel du projet, le PNBA et le PND. Le monitoring permet un inventaire des mortalités notamment de mammifères marins, de tortues marines et d'oiseaux marins. Cet échantillonnage a commencé en novembre 2012 et s'est poursuivi jusqu'en 2015. Le plan d'échantillonnage couvre 19 stations réparties le long du littoral de Nouadhibou à N'Diogo.

Lors de ces missions, on procède à l'identification de l'espèce et détermine les causes de la mort. Des échantillons biologiques sont aussi prélevés pour analyses d'ADN pour confirmation des individus (morts). Durant ces missions, des échantillons sont également collectés pour des tests d'écotoxicologie (bio-essais) dont les essais complets sauf pour l'année 2014, et pour des analyses chimiques de micropolluants (métaux, hydrocarbure, organochlorés, PCB) dont les analyses complètes pour 2013 et 2014. Les échantillons collectés en 2015 n'ont pas encore été traités faute de moyens financiers. Cela met en évidence un manque de durabilité du système de surveillance qui devra être géré lors de la seconde phase du programme.

Les missions ont mis en évidence une mortalité de plus en plus importante de ces animaux le long du littoral mauritanien, d'où la nécessité de poursuivre à une cadence acceptable les missions et ce, dans le but de mieux situer les raisons de ces mortalités. Les résultats de ces missions vont contribuer à la définition d'un état de référence des eaux mauritaniennes qui est normalement prévu vers la fin 2016 début 2017 qui sera donc développé dans la seconde phase du programme financé par la GIZ. Les missions de monitoring sont complétées par des campagnes de suivi de la mégafaune (mammifères, tortues et oiseaux marins) à bord du navire de recherche de l'IMROP en haute mer. Ces campagnes visent à faire un inventaire des espèces rencontrées dans les eaux mauritaniennes.

Les avantages de ce travail sont multiples :

- Mise en commun des moyens humains d'institutions pour une collaboration fructueuse ;
- Mise en place de deux nouvelles unités (biomarqueur et bio-essai) dans les deux institutions les plus concernées (ONISPA et IMROP) ;

- Un manuel de procédures de monitoring chimique et biologique du milieu marin et côtier mauritanien pour l'état de référence du littoral et de la zone néritique est en cours de préparation. Ce manuel va permettre de capitaliser le travail réalisé et standardiser la pratique de ce littoral ;
- Etat de référence qui sera réalisé en fin 2016 début 2017 ;
- Mise en place progressive d'un système d'alerte précoce qui va servir à informer sur les évolutions négatives de l'état de l'environnement en vue d'une prise de décisions urgentes. Le plan de mise en place du système d'alerte précoce est encore en cours, et le travail du projet mentionné ci-dessus participe au développement de ce système.

Le programme a mis en place une unité de biomarqueurs dans les laboratoires ONISPA de Nouakchott. Cette unité est en cours d'être opérationnalisée, le matériel nécessaire a été identifié et acquis ; les protocoles d'analyse ont également été décrits. Des analyses ont pu être rodées et des résultats obtenus pour des indicateurs de stress (pollution). La responsable qui a mis en place cette unité a malheureusement quitté l'ONISPA pour raison de contrat. L'équipe de l'évaluation recommande le recrutement dans les meilleurs délais d'un responsable pour cette unité afin d'éviter une perte du matériel acquis et surtout profiter de l'expérience de cette personne. Dans les différentes stations, les paramètres physicochimiques sont collectés pour décrire la dynamique hydrologique qui y prévaut. L'équipe d'évaluation souligne la nécessité d'œuvrer à opérationnaliser l'unité de biomarqueurs par le recrutement d'un responsable pour garantir la durabilité de cette initiative, et d'apporter les compléments nécessaires en vue de publier les résultats de l'état de référence.

Produits 3.3. Renforcement des capacités institutionnelles

Ce volet est très important pour la pérennisation du travail accompli. Les institutions qui ont bénéficié du PBGP sont surtout l'ONISPA, l'IMROP et les administrations du secteur environnement et pétrole. L'ONISPA et l'IMROP ont été renforcés par l'acquisition d'équipements d'unités de laboratoires (bio-marqueurs et bio-essais) mais aussi par l'acquisition d'une technicité qui va profiter à l'Etat mauritanien. Le MEDD a bénéficié d'équipements d'un centre de documentation et d'un SIG.

Des fonctionnaires du MPEMa ont aussi bénéficié d'un exercice de simulation de lutte contre la pollution marine financé par le projet. Les parlementaires mauritaniens ont aussi été sensibilisés lors d'un atelier sur les risques (et les moyens de les atténuer) encourus par la biodiversité marine et côtière dans la perspective de l'exploitation des hydrocarbures en offshore.

Le WWF a organisé des ateliers de formations sur les standards de bonnes pratiques et de gouvernance environnementale de l'offshore. Ces ateliers destinés à la société civile sont issus des recommandations des rapports du PANEL sur l'exploitation des hydrocarbures et ont été organisés les 30 et 31 mai 2012 à Nouakchott et les 3 et 4 juin 2012 à Nouadhibou.

Il s'agit surtout d'actions visant à sensibiliser la société à la problématique de l'exploitation des hydrocarbures en offshore et ses menaces sur l'environnement marin.

De plus, le PBGP a conduit plusieurs activités en vue de renforcer les capacités de la société civile pour la protection de la biodiversité marine et côtière. Ainsi avec la société civile (ONG

et Parlement), plusieurs réunions de sensibilisation ont été organisées à Nouadhibou et à N'Diago. En tout, cinq ateliers ont été organisés pour les OSC et trois pour les parlementaires et élus locaux. Ces réunions visent à outiller la société civile pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le dialogue tripartite Société Civile – Industrie – Etat. Ce rôle de contre-pouvoir est nécessaire afin de maintenir un équilibre et d'assurer ainsi une meilleure protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Le PBGP a fourni plusieurs équipements (équipements de bureaux, ordinateur, appareils numériques avec GPS, gilets etc.) à des organisations de la société civile. Il a aussi financé la participation de plusieurs OSC à des ateliers et campagnes de prospection.

En termes d'impacts, il est difficile d'évaluer concrètement les résultats des activités de renforcement des capacités entreprises par le projet car le suivi et l'évaluation de ces capacités n'ont pas été menés de façon régulière. La seule source fournie aux évaluateurs est le « Capacity Development Scorecard » du PNUD qui évalue d'une façon générale les capacités des parties prenantes pour (i) s'engager dans la conservation, (ii) générer et utiliser des informations et des connaissances, (iii) développer des stratégies, politiques et législations adéquates, (iv) gérer et mettre en œuvre les activités liés à la conservation de la biodiversité, (v) et suivre et évaluer ces activités. Cette évaluation réalisée lors de la phase de conception du projet puis après sa clôture montre une augmentation de 10 pourcent du niveau moyen de capacité (41% pré-projet, 51% post-projet). Ceci correspond à la cible prévue par le projet pour l'indicateur 3 « meilleurs scores du tableau de bord d'indicateurs pour le développement des capacités du PNUD ».

Produit 3.4. Facilitation de l'émergence d'un système d'indemnisation par le renforcement des capacités du personnel clé du gouvernement à déterminer les valeurs économiques de la biodiversité marine et côtière ainsi que celles des éco-service

Les activités de réalisation de ce produit n'ont pas été menées à bien car le système d'indemnisation n'a pas été considéré comme une priorité suite aux ressources décroissantes du secteur des hydrocarbures. Certaines activités comme la réalisation de l'Atlas maritime participent tout de même à un renforcement des connaissances de la biodiversité marine et côtière qui servira de base à une évaluation de ses valeurs économiques.

Aucun résultat n'est à observer.

Produit 3.5. Des cadres et jeunes diplômés sont formés en gestion des activités extractives et développement et des modules complémentaires

Pour le renforcement des capacités, le programme appuie la mise en place du master GAED (Gestion des Activités Extractives et Développement qui est devenu par la suite Gérer les Impacts des Activités Extractives) qui est le fruit d'un partenariat entre l'Université des Sciences et Techniques de Nouakchott et l'Université Gaston Berger de Saint Louis. Validé par les instances des deux universités, il vise à mettre sur le marché des compétences dans un domaine nouveau à la région et qui doit prendre de l'ampleur au cours des années futures. Ce master est appuyé par le CIRAD et financé par la MAVA.

Il est destiné à l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des impacts des filières extractives en Afrique, notamment de l'Ouest. C'est pourquoi une mission d'information sur le master a été organisée dans les pays de la sous-région : Sénégal, Guinée Bissau et Guinée. Un atelier de sensibilisation a été organisé à Nouakchott du 4 au 7 décembre 2013.

Ce master a déjà formé deux promotions et en est à sa troisième avec une moyenne d'une trentaine d'étudiants par année. Plus orienté vers les pays francophones qui constitueront, à priori, la majorité de ses étudiants, les gestionnaires du master ont renforcé le cours en anglais pour augmenter les chances d'emploi des étudiants par les compagnies extractives. La récente découverte de gaz dans la région frontalière entre la Mauritanie et le Sénégal ouvre de nouvelles débouchées potentielles pour les étudiants de ce master.

La formation en gestion des industries extractives n'a pas été prévue par les gestionnaires de ce master. Il serait souhaitable qu'une telle formation soit incluse dans les spécialités à former par le GAED.

Ce produit peut donc être considéré comme pleinement achevé et représente un élément important du renforcement des capacités pour la prise de décisions sans danger pour l'environnement relatives au développement du secteur du gaz et du pétrole.

Produit 3.6. L'Université de Nouakchott et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) sont des centres d'excellence sur les industries extractives et sur les habitats marins de la sous-région

La confirmation de ces deux universités comme centres d'excellences sur les industries extractives et les habitats marins de la sous-région est un processus de moyen, voire long-terme qui nécessite une continuité de financement. Les deux universités ont pu concrètement se développer en ce sens durant le projet et cherchent de nouveaux financements pour continuer à se développer, notamment pour la mise en place d'une formation continue liée au master GAED. La durabilité des produits 3.5 et 3.6 est donc limitée et aurait dû faire l'objet d'une stratégie de sortie du projet garantissant des sources de financements externes pour la gestion du master, pour le moment la seconde phase du programme BGP garantit la continuité du master.

b) Evaluation des recherches

Implications de l'ONISPA

A l'origine, le programme BGP prévoyait la signature d'un protocole de collaboration fixant les engagements et les modalités de collaboration pour la mise en place et le fonctionnement d'un dispositif de suivi et d'alerte précoce de la qualité des milieux marin et côtier vis-à-vis des risques industriels notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en offshore. Ce protocole se voulait un cadre de collaboration avec les directions et organismes suivants : Direction des Hydrocarbures Bruts du MPEMi, Direction des Hydrocarbures Raffinés du MPEMi, ONISPA et IMROP du MPEM, le PNBA et le PND.

Vu la multiplicité des partenaires et la diversité des domaines d'intervention dans le PBGP, l'idée a été abandonnée au profit de cadres plus allégés. Ainsi, des contrats ont été signés avec ONISPA et IMROP

L'intervention de l'ONISPA se situe dans le cadre d'un contrat avec le projet BGP, avec pour objectif principal l'« estimation du taux de contamination par les métaux lourds ».

Le travail à réaliser des analyses de laboratoires pour l'estimation du taux de métaux lourds²⁴ dans certains poissons et organismes filtreurs. Ce travail entre dans le cadre de l'état de référence de la pollution des eaux mauritaniennes. Il permet de suivre l'évolution l'environnement et procéder ainsi à des comparaisons avec cet état. Le PBGP est l'occasion d'améliorer la méthodologie utilisée par les laboratoires de l'ONISPA. C'est ainsi que la méthode des biomarqueurs a été introduite. Le PBGP a aidé à la mise en place d'une unité de biomarqueurs à travers l'acquisition d'équipements et la formation du personnel. Cependant, cette unité qui semble fonctionnelle grâce au passage d'une spécialiste en écotoxicologie est aujourd'hui à l'arrêt car cette personne a quitté l'ONISPA faute de contrat.

Vu l'importance de cette unité qui permet un gain de temps et une économie sur les coûts d'analyses, il est indispensable que les dispositions soient prises pour le recrutement d'un spécialiste pour poursuivre le travail accompli.

Avec l'IMROP, deux types de contrats ont été signés :

1. un contrat de consultation pour la réalisation d'une étude de synthèse sur les ressources halieutiques et les écosystèmes visant l'identification et la protection des aires de frayère des ressources halieutiques devant aboutir à un « Atlas de vulnérabilité de la ZEEM par rapport au développement du secteur pétrolier et gazier off-shore ». Cela concerne en particulier :

- i. Spatialiser les différents écosystèmes de la ZEE mauritanienne sur la base des informations contenues dans le rapport sur la vulnérabilité écologique (état des lieux 2012 des connaissances scientifiques sur le milieu marin mauritanien).
- ii. Définir les périodes de pêches, les zones de pêche, et fournir les informations sur la ressource halieutique notamment exploitée par la pêche artisanale. Mettre en évidence les variations saisonnières si besoin à l'aide de différentes cartes. Cartographier également la répartition des populations villageoises, le nombre de pêcheurs / d'emplois, les points de débarquement, (aspects socio-économiques).
- iii. Cartographier l'information relative à la biodiversité d'une importance mondiale : surtout les écosystèmes, espèces et habitats critiques (là encore issues de la synthèse élaborée lors de l'atelier sur les indicateurs écologiques qui s'est tenu à Nouakchott en avril 2012).
- iv. Identifier et cartographier la zone intertidale (données sédimentologiques).
- v. Introduire les couches de données géoréférencées pertinentes fournies par le Ministère du Pétrole (données cadastrales, points de forages, périmètres des ressources avérées, points de bunkering, etc.)

²⁴ Les métaux recherchés sont Pb, Cd, Zn, Hg, Cu

- vi. Travailler en étroite collaboration avec le programme marin de l'UICN qui spatialise actuellement toutes les législations pêche et environnement dans la sous-région et qui est prêt à échanger toutes les données utiles.

Ce contrat a permis d'aboutir à un atlas dont la qualité a été soulignée par tous les partenaires du PBGP.

2. Un contrat de location du N/O de l'IMROP :

Ce contrat porte sur l'affrètement, par GOPA, du bateau de recherche AL AWAM de l'IMROP pour une campagne d'évaluation avifaune/mégafaune dans la zone du talus dans le cadre du programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole ». Ce contrat a permis la réalisation de deux campagnes pour l'évaluation de l'avifaune et de la mégafaune (mammifères marins) dans les eaux du large. Cela concerne un inventaire des espèces et dénombrement des individus observés.

Par ailleurs, l'IMROP qui est le principal partenaire en matière de monitoring a bénéficié de l'appui du PBGP pour l'acquisition pour son laboratoire environnement d'une unité de bio-essais qui a été entièrement équipée grâce aux fonds du PBGP. Il faut aussi noter que le programme appuie l'IMROP dans la mise en place d'un suivi des échouages des cétacés et des tortues le long du littoral mauritanien, et ce lors des campagnes d'échantillonnage du bio-monitoring. Des prélèvements sont ainsi effectués sur les cadavres, dont les emplacements sont géo-référencés, afin d'effectuer des analyses pour élucider la cause de la mort / de l'échouage. Depuis janvier 2014, un bateau Joker 6m50 / moteur 150ch 4 temps, acheté par le programme, a été mis à disposition de l'IMROP pour assurer des campagnes de recensement des oiseaux le long du littoral mauritanien.

c) Evaluation des activités de terrain

- **Appui du projet BGP aux bénéficiaires**

L'évaluation des activités auprès des bénéficiaires a permis de conclure que les acquisitions planifiées ont été réellement mises en place au bénéfice des partenaires techniques et de la recherche. En résumé des descriptions précédentes par grande catégorie, il s'agit de :

- Acquisition et installation d'équipements d'analyse pour ONISPA, IMROP, DCE, PNBA et PND
- Appui du projet BGP à la société civile en équipements, matériel pour la mise en place du monitoring communautaire (appareil photo GPS, matériel d'observation, gilets de sauvetage...), matériel d'appui pour les inspecteurs du Contrôle Environnemental (analyses physico-chimiques, matériel photographique, de communication et d'observation)
- **Existence de renforcement des capacités à divers niveaux**

Par ailleurs, les formations ont servi de support de formation et de stage au profit des bénéficiaires par le projet BGP et/ou ses partenaires ministériels et universitaires.

Un atelier à vocation de renforcement de l'organisation de la société civile pour jouer pleinement son rôle dans la protection de la biodiversité marine et côtière dans le contexte du développement du secteur du pétrole et du gaz en Mauritanie s'est tenu le 15 mai 2015 à N'Diago, 03 avril 2015 dans les locaux de la Fédération Nationale des Pêches à Nouadhibou. D'autres ateliers destinés à la société civile ont été entrepris, notamment la création d'un groupe de travail du monitoring (canevas du manuel de procédures notamment), un atelier de sensibilisation d'une cinquantaine de parlementaires et élus locaux sur l'importance de la biodiversité marine et côtière ainsi que sur les impacts de l'industrie pétrolière et gazière, et un atelier de finalisation et de validation du manuel de procédures du monitoring.

Le programme a entrepris de nombreuses formations sur le terrain telles que des formations pour l'échantillonnage, l'utilisation des multimètres et le suivi des échouages, une formation à la sécurité en mer pour l'équipage et l'équipe scientifique de l'IMROP dans le cadre de la participation aux missions Al Awam, une formation à l'utilisation du GC-MS (ionisation électronique et ionisation chimique) pour 7 cadres de de l'ONISPA, la formation des cadres des directions en charge du contrôle environnemental et de la prévention et la lutte contre les pollutions marines, la formation HUET pour 6 personnes permettant notamment aux inspecteurs des directions en charge du contrôle d'accéder aux installations pétrolières et gazières.

Dans le cadre de la création du programme de master GAED le projet a permis la mise en place de deux promotions en cours : la première qui terminait avait le stage de fin d'études et la deuxième qui entamait sa formation, et une troisième en cours de recrutement. Le projet a aussi fourni un encadrement du stage de fin d'étude pour six étudiants de la première promotion, et une formation à l'analyse génétique des mammifères marins d'un étudiant-chercheur de l'université.

L'évaluation des capacités « UNDP Capacity Development Scorecard » entreprises avant puis après le projet présente une augmentation de 10% de la moyenne des capacités des parties prenantes évaluées. (voir analyse du produit 3.3 ci-dessus)

d) Évaluation de la documentation produite par le projet

Le projet BGP a produit une importante documentation consignée sur les tableaux et rapports mis à disposition de l'équipe d'évaluation. De façon spécifique, il s'agit des :

- Documents de gestion du projet :
 - ✓ Plans de travail et budgets du projet 2012, 2013, 2014 et 2015 ;
 - ✓ Rapports du comité de pilotage du projet ;
 - ✓ Rapport de démarrage du projet (mai 2011) ;
 - ✓ Rapports de suivi des activités mensuels

- ✓ Série Rapports annuels d'activités 2011, 2012, 2013 et 2014 ;
 - ✓ Série Rapports PIR annuels 2012, 2013 2014 et 2015 ;
 - ✓ Plan harmonisé de formation des bénéficiaires ;
 - ✓ Plan de formation des structures partenaires publiques ;
 - ✓ Rapports des ateliers de sensibilisation OSC et parlementaires : OSC à N'Diogo en novembre 2014 et en mai 2015, OSC à Nouadhibou en juillet 2014, GPE à Nouakchott en juin 2014,
 - ✓ Plan opérationnel de communication du projet.
- Documents scientifiques et techniques de capitalisation de bonnes pratiques et supports de renforcement de capacités diverses :
 - Atlas marin ;
 - Plan d'engagement des industries pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les opérations pétrolières offshore
 - Manuel de procédures du monitoring chimique et biologique du milieu marin et côtier mauritanien, Parties I, II, et III
 - Rapport sur le contenu du Projet de Master International GAED « Gérer les impacts des activités extractives »
 - Rapport sur les mécanismes de financement

Ces documents ont pris en compte les considérations liées à la conservation de la biodiversité en zones marine et côtière, lesquels ont été revus et analysés. Ils montrent que c'est dans le cadre du renforcement des capacités des structures publiques (à savoir les directions techniques des ministères) que les documents ont été souvent co-produits, et donc appropriés, par ceux-ci. Le projet BGP a ainsi renforcé la démarche de prise en compte de la biodiversité marine et côtière dans le développement du secteur des hydrocarbures, dans le savoir-faire et dans la gestion de la problématique au quotidien.

Les documents produits par le projet ont été d'une qualité variable.

L'Atlas maritime est certainement un des outils phares développé par le projet, c'est un inventaire complet et essentiel de la biodiversité qui décrit les zones sensibles qui méritent une attention particulière dans un environnement où les explorations (forages, sismiques...) pétrolières et gazières sont fréquentes. C'est un outil utile pour la prise de décision au niveau national qui permet de mieux orienter les activités de conservation et de préservation des écosystèmes côtiers et marins. Il va notamment permettre de reconsidérer certaines réglementations des usages de la zone maritime vis-à-vis de la pêche et du transport maritime.

Le plan d'engagement des industries a été réalisé sous la supervision de Mme. Sandra Kloff, consultante du programme BGP. Il présente une analyse détaillée des documents produits avant 2013 dans le cadre du Programme BGP et par d'autres initiatives similaires en Mauritanie ainsi qu'à l'étranger ; mais aussi une analyse de la politique environnementale interne des principales compagnies présentes en Mauritanie. Ce document s'est révélé efficace pour soutenir la concertation avec les acteurs mauritaniens vis-à-vis de leurs attentes envers l'industrie pétrolière pour améliorer la gouvernance environnementale. Ce document a été un véritable atout pour structurer les discussions avec les industries d'hydrocarbures mais n'a pas permis d'atteindre des accords concrets qui confirment

l'engagement des entreprises sur des activités de long terme (notamment le financement des aires protégées et l'adoption des normes développées par le projet).
Le rapport sur les mécanismes de financement est élément faible produit par le projet et n'a pas été d'une grande utilité.

e) Effort de Communication et suivi évaluation

La production de nombreux supports de communication tels que le site internet du programme, des affiches et brochures concernant certaines activités (monitoring, master GAED), la publication en ligne de bulletin d'information trimestriel, ont été des apports significatifs à l'avancement du projet et surtout à la mise en œuvre de la phase suivante. Un effort considérable a été fourni en 2015 comportant notamment la production d'un documentaire de 26' et l'animation d'une page Facebook très suivie. Ces éléments ont considérablement changé la perception du projet notamment par l'administration et le secteur privé. Elles ont contribué à la reconnaissance de la valeur des actions entreprises et surtout à la vulgarisation, auprès du plus grand nombre, des sujets traités. La prochaine étape prioritaire est la diffusion du film « Immersion en terre inconnue » à la télévision nationale.

f) Cohérence du projet BGP avec le document UNDAF 2012-2016 et la CSLP

Le document UNDAF 2012-2016²⁵ structure les interventions des agences des Nations Unies en Mauritanie. Quatre axes de coopération ont été retenus dont un axe intitulé « Préservation de l'environnement et adaptation au changement climatique ». Ces axes sont eux-mêmes en lien avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) Le projet BGP répond directement à l'un des objectifs de l'UNDAF, plus précisément, au produit 1.2, qui est ainsi formulé : « Le ministère chargé de l'environnement dispose de capacités et d'outils pour assurer une coordination intersectorielle et un contrôle environnemental ». De même, le projet BGP contribue à l'onglet Environnement de l'axe 2 de la CSLP « préserver les ressources naturelles »²⁶.

g) Conclusion sur la mise en œuvre

Leçons apprises et difficultés identifiées

Le PBGP est un cadre de collaboration inédit qui fait intervenir un organe des Nations Unies (en l'occurrence PNUD), deux ONG (IUCN, WWF), la coopération allemande qui vont travailler avec le trio (OSC, Gouv et Ind. Hyd.) à la mise en place d'une stratégie environnementale préventive dont le but étant de préserver le capital de biodiversité de la Mauritanie. Etant donné l'enjeu que représentait une telle organisation en termes de coopération et de coordination le programme BGP est une expérience particulièrement intéressante de par ses réussites et ses échecs. En effet, le programme a prouvé qu'il était possible d'aligner les intérêts et de faire travailler ensemble des institutions initialement en concurrence ou en désaccord. Cela dit, dans l'exemple du PBGP les divergences et les

²⁵ <http://www.un.mr/siteweb/versionok2/Siteok/Processus%20UNDAF/undaf2012.pdf>

²⁶ <http://www.un.mr/publications/cslcp.pdf>

conflits de compétences ont pu ralentir le processus de mise en œuvre et ont largement diminué l'efficacité – et de ce fait l'impact – du projet. Les difficultés principales rencontrées ont été une appropriation limitée à certaines institutions avec un manque de représentativité des parties prenantes (société civile et secteur privé) dans le processus de décision et d'organisation du projet et , un manque d'orientation vers les résultats de la part à la fois de l'équipe et des partenaires.

Facteurs de succès et obstacles

Le succès des activités de recherche sur le terrain est principalement à attribuer à la réactivité de l'EGP et aux expertises techniques réalisées en partenariat avec des organismes comme l'ONISPA et l'IMROP et au soutien des experts internationaux. Ces partenaires de réalisation ont acquis des données et une expérience en matière de biodiversité, de micropolluants, et en physicochimie, grâce au projet BGP. Les experts internationaux ont soutenu les recherches scientifiques pour la réalisation de l'Atlas maritime notamment, mais aussi dans la réalisation du PEI et le bio-monitoring. Ce genre de partenariat technique est donc à conserver, et même à privilégier, pour de futurs projets du PNUD. Le projet ayant privilégié l'action, la dissémination des résultats de ces activités sur le plan de la recherche a été laissée aux partenaires. Les systèmes élaborés étaient, dès le début, les plus adaptés possible aux contextes locaux.

Enfin, les partenariats techniques mis en œuvre ont été efficaces, la concertation avec les organismes de recherche et les parties prenantes techniques ont bénéficié à l'efficacité du projet puisque beaucoup de ces acteurs sont présents en permanence sur le terrain.

Les principaux obstacles au succès des activités du projet ont été un manque de représentation et de consultation de toutes les parties prenantes dans le processus de décision du projet, une gestion pas suffisamment orientée sur les résultats, et une coordination institutionnelle compliquée. Le pilotage intersectoriel a pu ralentir la mise en œuvre du projet et pourrait à l'avenir mettre en difficulté la réalisation d'activités intersectorielles. Les partenariats entre les instances gouvernementales, la société civile, et le secteur privé sont fragiles et requiert d'être consolidés au travers de conventions claires entre institutions. De même les changements extrêmement rapides pouvant intervenir dans le secteur hydrocarbures incitent à une meilleure coordination et concertation entre les principaux ministères concernés. De plus, la gestion du projet s'est éloigné du cadre logique initial et a, de ce fait, manqué de suivi et d'investissements pour l'atteinte des certains résultats surtout concernant le mécanisme de financement de la conservation et la mise au point du cadre légal pour une exploitation des ressources hydrocarbures respectueuse de la biodiversité.

h) Capitalisation des acquis du PBGP : Quelles suites à donner au terme du projet partenariat (Première phase du programme BGP)

Le programme BGP entre dans une seconde phase qui se concentrera sur le projet « Gestion Intégrée de la Biodiversité et des Ressources Marine et Côtières » (GIBRMC)

financé par la GIZ dans le cadre du ProGRN. L'objectif affiché est de concilier la protection de la biodiversité marine avec le développement des différents usages de la mer en Mauritanie. Les activités s'orientent vers la gouvernance environnementale des territoires marins et côtiers, et incluent un volet dédié à l'appui aux Parcs Nationaux qui concerne principalement l'éligibilité au fonds fiduciaire BACoMaB.

De nombreuses activités de la première phase du programme sont encore en cours de développement et nécessitent d'être achevées lors de la seconde phase notamment concernant la finalisation des normes, et la poursuite du travail sur les modalités de financement des activités de préservation de l'environnement par les industries hydrocarbures. L'appui au financement de l'unité de biomarqueurs est aussi souhaitable pour garantir le développement et la durabilité de l'investissement initial dans l'unité.

Les nombreuses réalisations du projet en termes de renforcement des capacités sur le partenariat avec le secteur des hydrocarbures (pour les OSC et les institutions publiques), mais aussi sur la sensibilisation à la conservation de la biodiversité et de l'environnement, offrent une base intéressante pour la formulation de nouveaux projets de conservation de la biodiversité, mais aussi d'adaptation aux changements climatiques.

Trois initiatives pertinentes pouvant capitaliser sur les acquis du projet ont été identifiées :

- Un projet de partenariat similaire mais visant les secteurs du transport maritime et de la pêche qui ont aujourd'hui un impact direct sur la biodiversité marine et côtière en Mauritanie (LDCF BD). Par exemple la mise en place d'un mécanisme de financement de la conservation aurait certainement plus de potentiel s'il inclut ces secteurs moins fluctuants.
- Dans la perspective d'une exploitation éventuelle du gaz sur la frontière mauritano-sénégalaise, il serait important d'envisager un programme, selon de nouvelles modalités, pour permettre un accompagnement pouvant être plus durable et surtout achever les chantiers entamés. Aussi il est recommandé que le PNUD suive le développement du secteur des hydrocarbures avant d'engager la formulation d'un nouveau projet pour assurer la prévention des risques liés au secteur des hydrocarbures.
- Un projet d'adaptation basée sur les écosystèmes marins et côtiers (EbA) notamment dans le secteur de la pêche et pour les communautés locales (LDCF CCA). Ce projet participerait à l'adoption de pratiques de pêche durable et à l'introduction de moyens de subsistance alternatifs fondés sur les services écosystémiques.

Un travail de consultation avec le gouvernement devra dans tous les cas être réengagé pour assurer une appropriation et une implication effective de toutes les parties gouvernementales.

3.3.2. Pertinence

La pertinence du projet était manifeste au démarrage, tant les découvertes pétrolières étaient prometteuses au large des côtes mauritaniennes. Un mécanisme de prévention des risques liés à l'exploitation des hydrocarbures était donc essentiel pour préserver la richesse que représente la biodiversité marine et côtière de la Mauritanie. Il s'agissait de permettre le développement du secteur pétrolier et gazier sans compromettre la qualité de la biodiversité de l'environnement marin et côtier de la Mauritanie. Pour atteindre ce but il était

donc pertinent d'améliorer la connaissance de cette biodiversité et les capacités de suivi de celle-ci à travers le bio-monitoring. L'intégration des problématiques de conservation dans les cadres judiciaires et institutionnels du secteur du gaz et du pétrole était aussi essentielle pour garantir un développement soutenable du secteur. Le développement de normes et standards environnementaux pour le secteur est d'ailleurs pertinente d'un point de vue régional, comme le montre l'intérêt des membres de la Convention d'Abidjan pour l'expérience de la Mauritanie dans ce domaine. Enfin le renforcement des efforts de conservation à travers la mise en place d'un mécanisme de financement des aires protégées impliquant les industries d'hydrocarbures étaient un produit à la fois ambitieux et judicieux. Les enjeux de développement durable que représente la biodiversité marine et côtière pour la Mauritanie et son économie sont centraux et ont été soulignés et présentés dans les activités du programme, en accord avec la volonté gouvernementale de conservation de l'environnement dans sa globalité et du capital de ressources naturelles en particulier.

A la lumière des résultats du projet, il apparaît que les enjeux de conservation de la biodiversité en zones marines et côtières dépassent largement le secteur des hydrocarbures, et que d'autres secteurs, comme la pêche et le transport maritime, ont des impacts sur cette même biodiversité. La deuxième phase du programme BGP prendra en compte ces dimensions supplémentaires.

Ce critère est noté **S**.

3.3.3. Efficacité & Efficience

Le présent rapport d'évaluation détaille l'approche de gestion observée dans l'exécution des activités du projet. L'analyse a été faite au regard du bien-fondé des dépenses et des moyens financiers déployés et au degré d'atteinte des résultats recherchés. Les degrés d'atteinte des résultats du projet sont difficilement quantifiables pour certains, de plus le résultat 2 du projet est loin d'être atteint. Mais le projet a tout de même produit des réalisations significatives dans le domaine de la recherche notamment. Aussi le bilan est considéré comme mitigé avec à la fois de sincère réussite et des échecs clairs. Il est à noter que le ratio entre les résultats atteints et le montant du financement du projet est assez faible par rapport à d'autres projets, ce qui dénote une efficience insatisfaisante du projet.

L'équipe a fait preuve de motivation et d'implication dans la mise en œuvre du projet et a pu bénéficié d'interactions institutionnelles des autres partenaires (GIZ, UICN, PNUD), mais leurs efforts ont été minimisés par des blocages intermittents au sein du CPP et par un manque d'implication de certaines parties prenantes nationales. Ceci a rendu la mise en œuvre du projet moyennement satisfaisante dans l'ensemble malgré une efficience remarquable de certaines activités (recherches et collections de données et création de l'Atlas maritime).

Ce critère est noté **MU**.

3.3.4. Appropriation par le pays

La capitalisation de l'action du projet s'intègre parfaitement dans la vision du gouvernement mauritanien. Le souci des autorités visant à s'assurer un développement du secteur des hydrocarbures en totale harmonie avec l'environnement côtier et marin et ne nuisant pas aux richesses biologiques du pays s'est confirmé dans les différents documents de stratégie. Ainsi, un code de l'environnement a été institué par la Loi n° 2000-045 en date du 30 juillet 2000. Par cette loi, l'Etat mauritanien rend obligatoire les pratiques visant à la conservation de la biodiversité et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (flore et faune, forêts et zones protégées). Le pays a ratifié la Convention sur Biodiversité en 1992.

Le plan d'action national pour l'environnement qui en est à sa deuxième version qui est validé sous le haut patronage du chef du gouvernement confirme cette orientation. Deux versions ont été élaborées PANE I 2007-2011 et PANE II 2012-2016. L'analyse critique et très objective faite dans le second à l'endroit du premier atteste d'une réelle volonté gouvernementale de conservation de l'environnement dans sa globalité et du capital de ressources naturelles en particulier. Le document, très soucieux de la préservation de la biodiversité, reste conforme à l'esprit du projet car il compte allier exploration / exploitation pétrolière et biodiversité marine.

Le projet s'intègre dans l'esprit du document de « Stratégie et plan d'actions nationales pour la biodiversité 2011-2020 ». Ce document définit six orientations stratégiques et 14 objectifs axés autour de la préservation de la biodiversité en Mauritanie. Après avoir fait un état des avancées en matière d'atteinte des objectifs d'Aïchi et des objectifs du millénaire pour le développement, il fixe un plan d'actions précis avec les différentes interventions pour y parvenir d'ici à l'horizon 2020.

Le MEDD a aussi finalisé la « Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la gestion des Aires Protégées Marines et Côtières des Zones d'Intérêt Biologiques 2015-2020 ». Elle vise à répondre aux engagements d'Aïchi relatifs à la protection de 10 pour cent du littoral mauritanien et 17 pour cent de la partie continentale. Pour le littoral, la Mauritanie, avec ses AMP notamment PNBA et PND, est actuellement à 5,5 pour cent de son littoral qui a un statut spécial.

Le projet rejoint d'autres actions entreprises par le gouvernement mauritanien. C'est le cas par exemple de l'élaboration en 2005 du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM). Le PDALM vise à mettre en place un développement durable et maîtrisé de l'ensemble des usages du littoral de manière à réduire son impact sur l'environnement.

Malgré un intérêt marqué lors de la conception du projet, l'implication et l'appropriation du projet par certains membres de la partie nationale ont été discontinues et le projet diversement suivi, mettant ainsi en difficulté la réalisation de certains produits comme le cadre judiciaire et le mécanisme de financement de la conservation. Bien qu'il faille souligner la forte implication de l'ONISPA et de l'IMROP dans la mise en œuvre des activités du projet, l'implication au niveau des ministères n'a pas toujours été optimale. Les décisions importantes (choix du RNP, priorités, etc.) et les activités ont été effectivement mises en œuvre avec l'accord du CPP et des autorités mauritaniennes, mais il est arrivé que cet accord soit acquis de façon laborieuse. La qualité de la coopération avec le Gouvernement a

évolué au gré des nominations. Cela a limité l'efficacité de certaines activités visant notamment les autorités gouvernementales.

Ce critère est noté **MS**.

3.3.5. Durabilité

Les activités introduites lors de l'exécution du projet ont permis la mise en place de nouvelles compétences (biomarqueurs et bioessais) dans les organismes de recherche bénéficiaires, et ces derniers ont laissé entendre que les innovations du BGP allaient perdurer à conditions que l'appui financier reste. Cependant cet appui financier risque de disparaître si le terrain de coopération entre les institutions nationales concernées vient à disparaître lors de la fin du programme. En effet le programme est un catalyseur nécessaire pour la coopération et la coordination des institutions nationales. De plus, le manque d'implication au niveau de certains membres de la partie nationale invite à douter d'une nouvelle de dotation du comité environnementale.

Le partenariat avec le secteur des hydrocarbures n'étant pas encore ancré par l'adoption des normes opérationnelles protégeant mieux la biodiversité marine et côtière, il est possible de douter de son engagement à long terme. D'autant plus que le mécanisme financier qui aurait confirmé la durabilité du soutien du secteur privé à la conservation de la biodiversité, n'a pas été mis en place.

Cependant, des leçons peuvent être tirées, suite à ce projet, quant aux activités et aux enjeux qui doivent être répliquées à d'autres secteurs comme la pêche et le transport maritime. Et certaines activités seront achevées pendant la seconde phase du programme, qui permettront peut-être de favoriser la durabilité de certains acquis de la première phase. Par exemple en sécurisant un financement durable pour le master GAED²⁷. La durabilité du projet est pour le moment principalement assurée par les organismes de recherche bénéficiaires. La poursuite d'activités par le GIZ et le potentiel de répliquabilité du projet laisse entrevoir une durabilité de certains éléments du projet (recherches). Il est recommandé que le PNUD poursuive ses échanges avec la GIZ, notamment afin d'identifier de façon plus précise (ie. sur la base d'éléments scientifiques tangibles vérifiés) quels sont les secteurs économiques qui sont susceptibles de nuire à la biodiversité marine et côtière dans les années à venir.

De la même façon les réalisations en renforcement des capacités et de sensibilisation des acteurs gouvernementaux et de la société civile a permis d'insuffler une nouvelle vision autour de la biodiversité et de l'environnement, créant de nouvelles perspectives de projet de conservation, de gestion durable et d'adaptation.

La durabilité environnementale du projet est assurée tant que le secteur des hydrocarbures à régresser en Mauritanie.

²⁷ Des engagements des industries hydrocarbures sont prévus en faveur du master GAED, http://www.programmebgp.mr/fr/images/stories/BI_programme%20BGP_janv-fev-mars%202016.pdf

La durabilité institutionnelle du projet n'est pas garantie tant que les quelques ressources disponibles au sein du FIE ne sont pas allouées à la finalisation de la situation de référence, travail qui permettra au gouvernement d'estimer les besoins institutionnels requis pour la bonne poursuite des activités de conservation de la biodiversité marine et côtière en réponse au développement du secteur des hydrocarbures.

La durabilité financière est très fragile, surtout si les ressources de l'exploitation pétrolière et gazière offshore en Mauritanie venaient à se tarir.

Ce critère est noté **MU**.

3.3.6. Impact

L'impact du projet au niveau du transfert de compétences dans le domaine du monitoring environnemental, permettant aussi d'améliorer les connaissances et de mieux assurer la conservation de la biodiversité marine et côtière de la Mauritanie, est indéniable. Mais il est moins perceptible au niveau de l'engagement du secteur privé pourtant au centre du projet lors de sa conception.

L'impact du projet a été limité du fait de la diminution des enjeux que faisaient peser le secteur des hydrocarbures sur la biodiversité marine et côtière en Mauritanie. La conjoncture économique (effondrement du prix du baril du pétrole) et les désillusions nées d'une production pétrolière bien plus faible que prévu (référence ici est faite au champ de Chinguetti) ont conduit à un désintérêt grandissant des membres du comité de pilotage pour le sujet que le projet avait pour objectif de traiter.

Ce critère est noté **MS**.

4. Conclusions, recommandations et leçons à tirer

Tableau de notation du projet

Critère	Note	Commentaire
Mise en œuvre du projet		
Suivi et évaluation	MU	La planification du suivi et de l'évaluation dans le document de projet était complète et détaillée, intégrant à la fois le SE interne au projet au quotidien et annuellement, et les évaluations externes à mi-parcours et de fin de projet. La mise en œuvre du plan de SE a été relativement insatisfaisante, de nombreux indicateurs n'ont pas menés aux travaux de collecte de données nécessaires à leur suivi, et les documents de suivi étaient insuffisant dans la première moitié de la période d'exécution. Aussi, le SE a été largement orientée sur les activités et a manqué d'une évaluation quant aux résultats. Le SE a cela dit été amélioré en fin de projet suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours. Les conclusions de la revue à mi-parcours étaient mitigées mais

		les recommandations pertinentes ont été suivies d'actions correctrices.
Mise en œuvre PNUD	MS	Le travail de mise en œuvre, de suivi et de facilitation du PNUD a été assuré de façon idoine tout au long du projet. La structure et la mise en œuvre du BGP en Mauritanie ont été adéquates, et le rôle du PNUD, significatif en tant que garant de cette adéquation. Cependant, quelques difficultés de mise en œuvre sont à signaler. Ainsi, le projet a connu un démarrage difficile. Cependant, le projet a connu un démarrage difficile. Durant la phase initiale, la GIZ a recruté un conseiller technique international pour prendre en main son intervention dans le projet de partenariat pour une durée de 3 ans. Mais avant le lancement du projet, en septembre 2011, la GIZ a entrepris de développer ses activités au sein d'un projet séparé et donc que son conseiller technique ne pouvait plus servir de responsable pour le PNUD. La principale difficulté rencontrée a été d'ordre organisationnel, avec la volonté du PNUD, au démarrage du projet, de respecter les procédures de recrutement de l'EGP conformément aux critères requis par le PNUD et le FEM. Le projet a donc été mis en place avec du retard. Le RNP n'a pu être recruté qu'en fin juillet 2013. Ceci pourrait être imputable aux lourdeurs administratives mais probablement aussi aux exigences du PNUD. L'efficacité de la collaboration a été affectée par une mise en œuvre réduite dès le début du projet. Les groupes de travail et le groupe consultatif n'ont pas été mis en place, ce qui a ralenti le processus de collaboration et par extension la mise en œuvre du projet.
Exécution MEDD	MS	La mise en œuvre par le MEDD s'est confrontée à des difficultés notamment en ce qui concerne l'utilisation de la contribution financière et l'attribution de locaux pour accueillir le projet. Le Comité de Pilotage du Projet n'a pas su jouer pleinement son rôle d'orientation et de supervision, ce qui pourrait en partie être imputable à sa composition. A ce sujet, l'équipe d'évaluation recommande que dans la perspective d'une nouvelle phase, la transversalité de l'action soit maintenue comme critère d'ancrage du projet et que les proportions dans le CPP soient révisées de manière à inclure directement les départements de l'environnement, des hydrocarbures et la pêche mais aussi des représentants de l'industrie, de la société civile active et surtout des représentants de la recherche et de l'inspection. Il faut noter ici que la nomination d'un nouveau DNP a permis de donner une nouvelle dynamique à ce projet et les activités ont été assurées de façon satisfaisante ce qui a permis de rattraper un certain retard.
Coordination entre le PNUD et les autres	S	La collaboration entre le PNUD et les autres partenaires techniques et financier impliqués dans le

partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre		financement et la mise en œuvre du projet a été très fructueuses, une fois que les agendas et les priorités de chacun ont été harmonisés au début du projet. Parmi les trois partenaires – GIZ, UICN et WWF – il faut noter que la collaboration avec les deux premiers a été régulière et totale (le WWF ayant quitté le pays en cours de projet). La GIZ s'est avéré être un partenaire clé du projet qui a garanti la continuité des activités lorsque le Bureau Pays n'avait pas de DNP et ensuite en investissant dans une seconde phase dans le programme BGP.
Résultats du projet		
Résultats globaux	MS	Le document de projet, tel qu'il a été élaboré à l'origine, répondait à une préoccupation nouvelle pour le pays, à savoir les conséquences pour l'environnement marin et côtier du développement du secteur des hydrocarbures en <i>offshore</i>. L'évaluation finale du projet montre que malgré de nombreux efforts de l'EGP pour créer autour d'elle un environnement très favorable permettant de traiter d'égal à égal avec les institutions nationales, en impliquant efficacement les organismes de recherche, les industries du secteur des hydrocarbures, les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers, les résultats globaux n'ont pas tous été atteints. Des réalisations concrètes ont été observées dans le cadre du renforcement des capacités et de la mise en place d'un dialogue entre le secteur public et le secteur privé, notamment à travers l'implication de certaines industries d'hydrocarbures, et les activités de recherche mises en œuvre avec les chercheurs de l'IMROP et de l'ONISPA. Malheureusement certaines activités mises en œuvre n'ont pas conduit à des résultats tangibles surtout concernant la création d'un mécanisme de financement de la conservation de la biodiversité (Résultat 2) et l'intégration de la biodiversité dans la gouvernance et les pratiques dans le secteur des hydrocarbures (Résultat 1).
Pertinence	S	La pertinence du projet était manifeste au démarrage, tant les découvertes pétrolières étaient prometteuses au large des côtes mauritaniennes. A la lumière des résultats du projet, il apparaît que les enjeux de conservation de la biodiversité en zones marines et côtières dépassent largement le secteur des hydrocarbures, et que d'autres secteurs, comme la pêche et le transport maritime, et la pollution agricole amenée par les fleuves, ont des impacts sur cette même biodiversité plus importants dans l'actualité. Bien qu'il faille tout de même souligner l'importance d'activité de prévention d'impacts potentiellement catastrophiques de déversement d'hydrocarbures liés à l'exploitation. Il est du reste recommandé de considérer ces autres secteurs pour tout projet à venir de

		conservation de la biodiversité marine et côtière.
Efficacité et Efficience	MU	Cette appréciation se fonde sur les témoignages des parties prenantes locales (rencontrées à Nouadhibou) au projet tout autant que des partenaires nationaux. L'analyse a été faite au regard du bien-fondé des dépenses et des moyens financiers déployés et au degré d'atteinte des résultats recherchés. Les degrés d'atteinte des résultats du projet sont difficilement quantifiables pour certains, de plus le résultat 2 du projet est loin d'être atteint. Mais le projet a tout de même produit des réalisations significatives dans le domaine de la recherche notamment. L'équipe de projet a fait preuve de d'efficacité et d'implication dans la mise en œuvre du projet et a pu bénéficier d'interactions institutionnelles des autres partenaires (GIZ, UICN, PNUD), bien que le niveau d'engagement et d'appropriation du projet par les membres du CPP. Ceci a rendu la mise en œuvre du projet moyennement satisfaisante dans l'ensemble malgré une efficience remarquable de certaines activités (recherches et collections de données et création de l'Atlas maritime), mais qui sont restées mineures. Aussi le bilan en terme d'efficacité est considéré comme mitigé avec à la fois de sincère réussite et des échecs clairs. Il est à noter que le ratio entre les résultats atteints et le montant du financement du projet est assez faible par rapport à d'autres projets, ce qui dénote une efficience insatisfaisante du projet. En conclusion, l'efficacité de la mise en œuvre du projet est relativement insatisfaisante.
Appropriation par le pays	MS	Malgré un intérêt marqué lors de la conception du projet, l'implication et l'appropriation du projet par certains membres de la partie nationale ont été discontinues et le projet diversement suivi, mettant ainsi en difficulté la réalisation de certains produits comme le cadre judiciaire et le mécanisme de financement de la conservation. Il faut par contre souligner la forte implication de l'ONISPA et de l'IMROP dans la mise en œuvre des activités du projet, mais aussi celle du DNP même si l'implication au niveau des ministères n'a pas toujours été optimale. Les décisions importantes et les activités ont été effectivement mises en œuvre avec l'accord du CPP et des autorités mauritaniennes, mais il est arrivé que cet accord soit acquis de façon laborieuse. La qualité de la coopération avec le Gouvernement a évolué au gré des nominations. L'implication et l'appropriation ont été évaluées comme moyennement satisfaisantes.
Durabilité	MU	Les activités introduites lors de l'exécution du projet ont permis la mise en place de nouvelles compétences (bio-marqueurs et bio-essais) dans les organismes de

		recherche bénéficiaires, et ces derniers ont laissé entendre que les innovations du BGP allaient perdurer à conditions que l'appui financier reste via les dotations promises. Le partenariat avec le secteur des hydrocarbures n'étant pas encore ancré par l'adoption des normes opérationnelles protégeant mieux la biodiversité marine et côtière, il est possible de douter de son engagement à long terme. D'autant plus que le mécanisme financier qui aurait confirmé la durabilité du soutien du secteur privé à la conservation de la biodiversité, n'a pas été mis en place. Cependant, des leçons peuvent être tirées, suite à ce projet, quant aux activités et aux enjeux qui doivent être répliquées à d'autres secteurs comme la pêche et le transport maritime. La poursuite d'activités par le GIZ et le potentiel de répliquabilité du projet laisse entrevoir une durabilité de certains éléments du projet (recherches). Il est recommandé que le PNUD poursuive ses échanges avec la GIZ, notamment afin d'identifier de façon plus précise (ie. sur la base d'éléments scientifiques tangibles vérifiés) quels sont les secteurs économiques qui sont susceptibles de nuire à la biodiversité marine et côtière dans les années à venir. De la même façon les réalisations en renforcement des capacités et de sensibilisation des acteurs gouvernementaux et de la société civile a permis d'insuffler une nouvelle vision autour de la biodiversité et de l'environnement, créant de nouvelles perspectives de projet de conservation, de gestion durable et d'adaptation.
Impact	MS	L'impact du projet a été évalué comme moyennement satisfaisant par l'évaluation finale. L'impact du projet au niveau du transfert de compétences dans le domaine du monitoring environnemental, permettant aussi d'améliorer les connaissances et de mieux assurer la conservation de la biodiversité marine et côtière de la Mauritanie, est indéniable, mais cela ne représentait qu'un aspect marginal du projet par rapport à ses objectifs principaux. De plus, l'impact du projet au niveau de l'engagement du secteur privé pourtant au centre du projet lors de sa conception, est minimal.. L'impact du projet a été limité du fait de la diminution des enjeux que faisaient peser le secteur des hydrocarbures sur la biodiversité marine et côtière en Mauritanie. La conjoncture économique (effondrement du prix du baril du pétrole) et les désillusions nées d'une production pétrolière bien plus faible que prévu (référence ici est faite au champ de Chinguetti) ont conduit à un désintérêt grandissant des membres du comité de pilotage pour le sujet que le projet avait pour objectif de traiter.

--	--	--

Le projet a été assez bien accueilli mais les résultats sont mitigés. De ce fait le bilan est moyennement satisfaisant du fait des résultats inachevés et des problèmes d'ancrage. Le projet initial était ambitieux et a tout de même réussi à mettre en place une coopération positive entre les différentes parties prenantes pour produire des activités pertinentes et durables telles que la rédaction de l'atlas indiquant les zones de vulnérabilité en milieu côtier et marin qui est un précieux produit pour la gestion de l'environnement, un manuel de procédure pour le monitoring environnemental, des formations et des activités de sensibilisation. La deuxième phase du programme permettra d'achever certaines activités entreprises notamment la finalisation et l'adoption de normes environnementales confirmant l'engagement de l'industrie pétrolière à mettre en place de bonnes pratiques environnementales.

Cela dit, le programme a rencontré des difficultés de gestion et de mise en œuvre dues à des blocages institutionnels et un démarrage difficile. Ceci a conduit à l'abandon des activités concernant la mise en place d'un mécanisme financier (résultat 2), et d'un cadre de gouvernance du secteur du gaz et du pétrole intégrant la conservation de la biodiversité. La fragilité institutionnelle du programme invite à douter de sa durabilité même si certains éléments forts peuvent perdurer.

Recommandations

Les nombreuses réalisations du projet en termes de renforcement des capacités sur le partenariat avec le secteur des hydrocarbures (pour les OSC et les institutions publiques), mais aussi sur la sensibilisation à la conservation de la biodiversité et de l'environnement, offrent une base intéressante pour la formulation de nouveaux projets de conservation de la biodiversité, mais aussi d'adaptation aux changements climatiques.

Trois initiatives pertinentes pouvant capitaliser sur les acquis du projet ont été identifiées :

- Un projet de partenariat similaire mais visant les secteurs du transport maritime et de la pêche qui ont aujourd'hui un impact direct sur la biodiversité marine et côtière en Mauritanie (LDCF BD). Par exemple la mise en place d'un mécanisme de financement de la conservation aurait certainement plus de potentiel si il inclut ces secteurs moins fluctuants.
- Dans la perspective d'une exploitation « imminente » du gaz sur la frontière mauritano-sénégalaise, il est important d'envisager une seconde phase du programme pour permettre un accompagnement pouvant être plus durable et surtout achever les chantiers entamés. Aussi il est recommandé que le PNUD s'engage dans une seconde phase du projet pour assurer la prévention des risques liés au secteur des hydrocarbures, d'autant plus que le marché du pétrole semble renouer avec une croissance relative des prix.
- Un projet d'adaptation basée sur les écosystèmes marins et côtiers (EbA) notamment dans le secteur de la pêche et pour les communautés locales (LDCF CCA). Ce projet participerait à l'adoption de pratiques de pêche durable et à l'introduction de moyens de subsistance alternatifs fondés sur les services écosystémiques.

5. Remerciements

Les évaluateurs tiennent à adresser leurs plus vifs remerciements au Gouvernement de Mauritanie à travers le MEDD, aux partenaires de mise en oeuvre GIZ et UICN, à l'Equipe de Gestion du Projet BGP, au bureau national du PNUD de Nouakchott en la personne de Limam Abdawa et Jose Levy, et au bureau régional du PNUD à Istanbul en la personne de Yves de Soye. Leur disponibilité a été précieuse tout au long de la mission pour répondre aux questions et aux précisions nécessaires à toute évaluation finale minutieuse. Que soient également remerciées ici les parties prenantes qui ont été disponibles pour rencontrer les évaluateurs. Enfin, les évaluateurs sont reconnaissants à M. Mohamed Lemine Cherif précédemment RNP pour son assistance et son dévouement.

6. Annexes

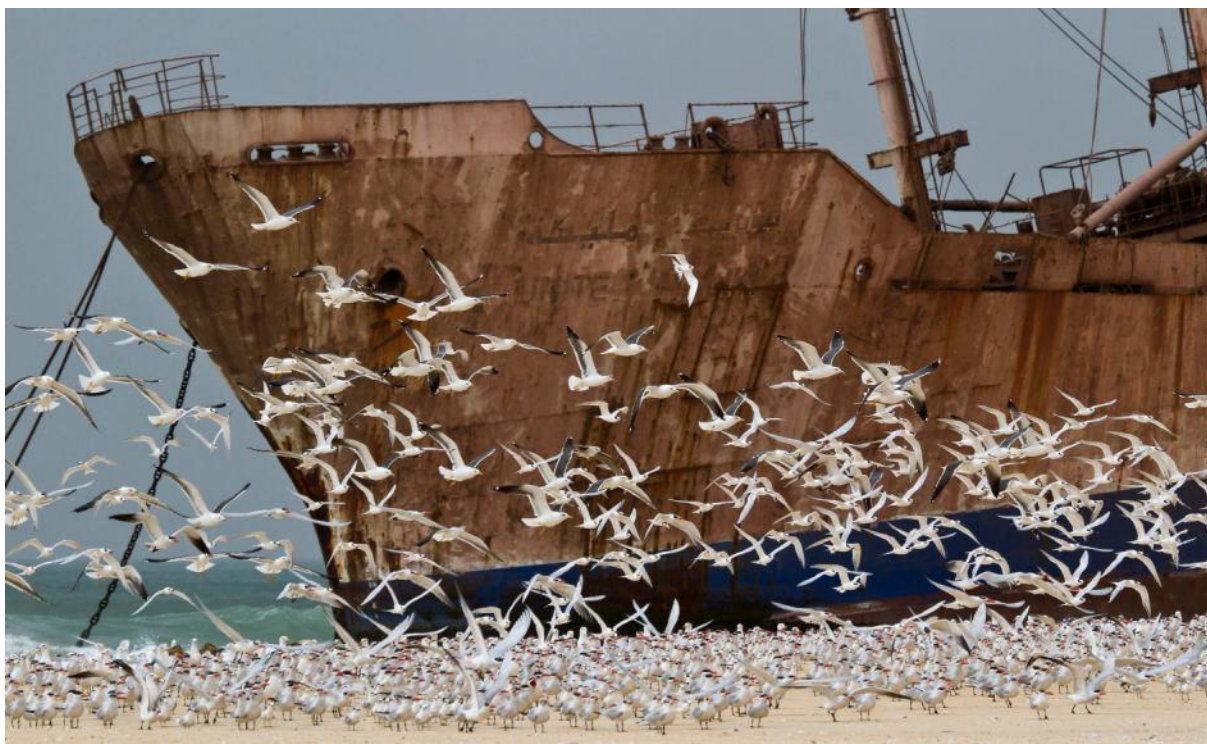
6.1. Photographies



Photographie 1



Photographie 2



Photographie 3



Photographie 4



Photographie 5



Photographie 6

6.2. Termes de référence

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de

référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet '*Partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le Développement du Secteur des hydrocarbures en Mauritanie*' (N° SGIP)

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

Titre du projet :		Partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le développement du secteur des hydrocarbures en Mauritanie		
ID de projet du FEM :	PIMS # 3700		<u>à l'approbation (en millions USD)</u>	<u>à l'achèvement (en millions USD)</u>
ID de projet du PNUD :	00074667	Financement du FEM :	0,95	0,95
Pays :	Mauritanie	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	0,2	0,2
Région :	Afrique	Gouvernement :	0	0,17
Domaine focal :	Biodiversité	Autre :	4,31	3,45
Objectifs FA, (OP/SP) :		Cofinancement total :	4,31	3,62
Agent d'exécution :	PNUD	Coût total du projet :	5,46	4,77
Autres partenaires participant au projet :	MPEM, GIZ, UICN	Signature du DP (Date de début du projet) :		16/12/2010
		Date de clôture (opérationnelle) :	Proposé : 28/02/2014	Réel : 31/12/2015

Objectif et portée

Le projet a été conçu pour : Le présent projet vise à intégrer la biodiversité marine et côtière dans les politiques et pratiques de l'industrie du pétrole et du gaz offshore en Mauritanie. Les actions à entreprendre devront permettre d'orienter l'exploitation des hydrocarbures de manière à ce qu'elle ne dégrade pas les ressources et les écosystèmes naturels marins et côtiers au sein de la zone économique exclusive (ZEE). Notamment par le développement d'un partenariat inclusif impliquant les autorités mauritaniennes, l'industrie du gaz et du pétrole, et la société civile. Plus spécifiquement, le projet vise à renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités de l'ensemble des acteurs du secteur afin de protéger et conserver la biodiversité marine et côtière.

De nombreuses zones côtières telles que les écosystèmes du Banc d'Arguin possèdent de vastes étendues d'eau peu profonde qui comprennent des herbiers, des mangroves et plusieurs îlots qui sont tous nourris par les remontées d'eau froide riche en éléments nutritifs. D'autres zones comme les bancs de palourdes japonaises, les coraux des grands fonds, les buttes carbonatées, certaines nurseries et aires de frai dans la ZEE de la Mauritanie sont également assez importants pour le fonctionnement de la chaîne trophique marine, mais ils

ne sont pas protégés. En général, ces riches écosystèmes marins et côtiers alimentent un très grand nombre de poissons, d'oiseaux côtiers, d'invertébrés et de mammifères marins, mais aussi des nurseries qui sont essentiels au maintien des stocks de poissons et des mammifères marins à travers l'Ecorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (WAMER). Mal gérés et réglementés, le pétrole et le gaz offshore constituent une menace et un risque pour ces écosystèmes. D'autant plus qu'une grande partie du rôle de la biodiversité dans le soutien de la pêche n'a pas encore été correctement évaluée. Enfin, cette évaluation doit couvrir les composantes GIZ et UICN du programme.

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales²⁸ pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (*Annexe C*) des termes de référence. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain à Nouakchott et à Nouadhibou. Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

Noms et prénoms	Institution	Position
L'équipe du programme (Directeur National du Projet, RNP, CTP, point focal UICN)	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, PNUD, GIZ et UICN	
El Hassen Teguedi	PNUD	Responsable du S&E
José Levy	PNUD	DRR/ P
Mohamed Salem Tekrou	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines	DG des hydrocarbures bruts

²⁸ Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement, à la page 163

Cheikh Sidi Mohamed Bechar	Ministère du Pétrole et des Mines	Directeur du suivi des projets et de l'environnement
Babana Yahya	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	Directeur de la Marine Marchande
7. Saad Maayniye Cheikh Saad Bouh	Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)	DG
Tourad Ould Abdel Baghi	Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)	DGA
A determiner	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	
Aly Yahya Dartige	Office National des Inspections Sanitaires des Produits de Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)	Directeur adjoint
Dr.Mohame Lemine Ould Zamel	ONISPA	Chef Département Chimie, Microbiologie et Suivi du Milieu Aquatique
Dr. Hamoud ould Brahim	ONISPA	Chef du laboratoire de Microbiologie
Dr. Niang Amadou	ONISPA	Chef du département Inspection Sanitaire
Sid'Ahmed Sidi Mohamed Abeid	Fédération National de la Pêche (FNP)	Président de la section de pêche artisanale
Ahmed Moktar Khoubah	FNP	Secrétaire Général Adjoint
Sidi Mohamed ould Lehlou	MEDD	Directeur- Direction des Aires Protégées et du Littoral
A determiner	Représentants des OSC du Nord et du Sud	

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'annexe B des présents termes de référence.

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**. Des notations doivent être fournies par

rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation.

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	Notation	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	Notation
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	4 Durabilité	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficience		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

Financement/cofinancement du projet

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Subventions	0,2	0,2	0	0,17	4,31	3,45	5,46	4,77
Prêts/concessions	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien en nature	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	0,2	0,2	0	0,17	4,31	3,45	5,46	4,77

Intégration

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré ? : a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. ²⁹

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

Modalités de mise en œuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD en Mauritanie. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Produits livrables en vertu de l'évaluation

²⁹ Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROTI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : ROTI Handbook 2009

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au BP du PNUD
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, BP du PNUD
Rapport provisoire	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée de deux consultants, un(e) international(e) et un(e) national(e). Le (la) consultant(e) international(e) est *désigné comme chef d'équipe et sera chargé de finaliser le rapport*. Les consultant(e)s doivent disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Les membres de l'équipe doivent posséder les qualifications suivantes :

Profil Consultant(e) international(e)

- Titulaire au moins d'un diplôme bac + 4 en biodiversité marine et côtière, sciences environnementales, économiques, sociales ou disciplines connexes;
- Justifier d'une expérience générale d'au moins 10 ans ;
- Expérience solide et attestée dans l'évaluation de projets de conservation de la biodiversité marine et côtière et/ou de projets ayant pour but l'intégration des aspects environnementaux dans des politiques sectorielles ;
- Compétence démontrée dans l'application de la politique de S&E du PNUD-FEM et dans la Gestion Adaptive appliquée à l'évaluation de projets internationaux ;
- Une expérience du contexte mauritanien serait un atout;
- Une bonne maîtrise du Français est exigée ;
- Capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés ;

Profil du consultant national

- h. Titulaire d'au moins d'un diplôme en gestion de ressources naturelles, sciences environnementales ou liées au pétrole ou disciplines connexes ;
- i. Justifier d'une expérience d'au moins 05 ans dans le domaine de l'environnement / de la biodiversité marine et côtière ;
- j. Expérience solide et attestée dans l'évaluation des projets environnementaux et/ou liés au secteur pétrole et gaz ;
- k. Une connaissance du PNUD et du FEM serait un atout ;
- l. Une bonne maîtrise du Français est exigée; la connaissance de l'anglais et/ou de l'arabe serait un atout ;

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (Annexe E) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations ».

Modalités de paiement et spécifications

(le présent échéancier de paiements est donné à titre indicatif et doit être complété par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM selon leurs procédures habituelles de passation de marchés)

%	Étape
10 %	À la signature du contrat
40 %	Suite à la présentation et l'approbation du rapport provisoire
50 %	Suite à la présentation et l'approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport final

Processus de candidature

Pour le (la) consultant(e) international(e), le roster du bureau régional PNUD/GEF sera utilisé. Si le processus est infructueux, l'avis sera publié en ligne sur jobs.undp.org, www.un.mr et www.beta.mr

Pour le (la) consultant(e) national(e), les candidat(e)s sont invité(e)s à postuler en ligne sur www.un.mr et www.beta.mr au plus tard le 12 novembre 2015. Les consultants individuels sont invités à envoyer leur candidature, ainsi que leur curriculum vitae pour ces postes. La candidature doit comprendre : **(i)** un curriculum vitae à jour et complet en français, **(ii)** un formulaire P11 à jour et signé, **(iii)** une méthodologie et **(iv)** une offre financière indiquant le coût total de la mission (y compris les honoraires, les DSA).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

Objectif/Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Fin de la cible du Projet	Source d'information	Risques et hypothèses
Objectif : Renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités du gouvernement et des acteurs de la société civile, en partenariat avec l'industrie du gaz et du pétrole, pour protéger et conserver la biodiversité marine et côtière.	1. Les herbiers du Banc d'Arguin sont maintenus salubres, sans changement de la fermeture ni traces de HAP <i>Cf. PRODOC paragraphe 164 pour des explications</i>	Valeurs de la ligne de base à déterminer par les experts dès le démarrage du projet	Il n'existe pas de changements significatifs imputables à la mauvaise gestion de l'exploitation des hydrocarbures	Imagerie par satellite Peut également inclure des analyses de laboratoire d'échantillons d'herbier	Risques : Pour des raisons d'élection, de changements politiques ou d'autres événements, des changements dans les priorités gouvernementales pourraient intervenir et le GM pourrait ne pas continuer à s'engager dans l'amélioration de la protection et de la conservation de la biodiversité. L'objectif vise par le projet pourrait être trop ambitieux et le soutien apporté par les ressources du projet et les ressources du gouvernement peut ne pas être suffisant pour initier les changements requis par la stratégie du projet. L'absence d'expertise dans le marché local peut mener au retard dans les produits requis et au non respect des délais fixés. Hypothèse : L'engagement du GM dans le projet est démontré par sa participation à l'initiative ITIE et à son ouverture au Panel Pétrole. Le projet peut
	2. Le degré auquel les politiques et règlements régissant le développement du secteur du pétrole et du gaz comprend les mesures visant à conserver et protéger la biodiversité marine et côtière au sein de la ZEE	La biodiversité n'est pas intégrée dans les politiques et règlements régissant la mise en valeur du pétrole tel qu'analysé durant la SPP. Un examen approfondi définira la ligne de base avec plus de précision.	Au moins la moitié des politiques et règlements jugés pertinents pour gérer efficacement la mise en valeur du pétrole	Rapports sur la mise en œuvre du Projet Evaluations indépendantes à mi-parcours et finales	
	3. Résultats améliorés du système de repérage GEF SO2 et meilleurs scores du tableau de bord d'indicateurs pour le développement des capacités du PNUD <i>Cf. PRODOC Annexe 4 et Annexe 5</i>	<u>Tableau de bord d'indicateurs financiers:</u> 1) Cadres juridiques, rég. et inst. [19%] 2) BP & systèmes de gestion efficace et rentable des AP [26%] 3) Systèmes de génération de revenus [18%] Moyenne général [21%]	Scores, exprimé en termes absolus, accroissement de 10% au moins	Application des systèmes et tableaux de bord grâce à des évaluations à mi-parcours et finales	

Objectif/Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Fin de la cible du Projet	Source d'information	Risques et hypothèses
		Tableau de bord d'indicateurs de dével. capacités : Systémique [32%] Institutionnel [43%] Individuel [44%] Moyenne général [41%]			également profiter de l'impulsion qui existe actuellement dans ce secteur et de la volonté d'améliorer les instruments pour mieux contrôler et suivre les impacts du développement de ce secteur sur la biodiversité marine et côtière.
Résultat 1 : Conservation de la biodiversité marine et côtière intégrée dans les cadres de gouvernance du secteur du gaz et du pétrole et dans les activités industrielles	4. Des zones interdites écosensibles sont créées au sein de la ZEE et respectées par les principaux acteurs	Des zones interdites non écosensibles ont été créées	Les zones interdites écosensibles sont généralement respectées	Rapports du processus d'ESE EEP Le respect sera imposé de manière indépendante (par ex. par le <i>Panel Pétrole</i> ou les évaluations)	Risques : Le développement du secteur du gaz et du pétrole ne se fait pas comme prévu . La nouvelle politique / législation proposée par le projet n'est pas adoptée par le Gouvernement et/ou Parlement. Hypothèse : Malgré certaines incertitudes, le secteur du gaz et du pétrole se développera conformément aux cibles les plus récentes avec une production maximum de 88 000 barils/jour en 2015.
	5. L'industrie du gaz et du pétrole en Mauritanie adopte un ensemble de normes de biodiversité pour leur exploitation ; des normes dont l'application peut être vérifiée de manière indépendante	Aucune norme bien définie de biodiversité n'a encore été adoptée par l'industrie	Au moins deux principaux acteurs de l'industrie off-shore ont adopté des normes de biodiversité, suite aux efforts d'engagement dans l'industrie déployés par le projet	Législation et politique y relative Le respect sera imposé de manière indépendante (par ex. par le <i>Panel Pétrole</i> ou les évaluations)	
Résultat 2 : Les flux financiers pour promouvoir la conservation de la biodiversité sont renforcés grâce à des partenariats entre le secteur public	6. Un "mécanisme de financement de la conservation" bien capitalisé et opérationnel <i>Des mesures quantitatives</i>	Des options pour le mécanisme ont été définies mais aucune décision n'a été prise	Le "mécanisme de financement de la conservation" est mis en place et il est opérationnel ; il se base sur un conseil	Procès-verbal des réunions du Conseil Rapports d'étape sur les principales activités	Risques : Le gouvernement n'approuve pas le mécanisme financier proposé. Un faible niveau d'engagement et de participation des

Objectif/Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Fin de la cible du Projet	Source d'information	Risques et hypothèses
et le secteur du gaz et du pétrole	<i>seront définies une fois un accord conclu sur les options et les objectifs du mécanisme.</i>		d'administration approprié et un financement suffisant pour réaliser son objectif ; il dispose d'un premier lot d'initiatives/de projets pertinents approuvés	EEP Rapports d'évaluation à mi-parcours et finale	acteurs de l'industrie du gaz et du pétrole. Les partenaires au Projet ne sont pas disposés à contribuer au mécanisme financier proposé <u>Hypothèses :</u> Il existe en Mauritanie un fonds fiduciaire pour le parc du Banc d'Arguin. Jusqu'ici, l'expérience s'est avérée positive et le fonds va atteindre sa cible principale . En outre, le gouvernement a démontré sa transparence financière à travers l'ITIE, mais aussi par l'accord sur la pêche signé avec l'UE pour le partage des recettes entre le budget national et la protection de la biodiversité dans le parc du Banc d'Arguin.
Résultat 3 : La capacité des principaux partenaires du secteur public et de la société civile est renforcée pour le suivi de la biodiversité côtière et marine et la prise de décisions sans danger pour l'environnement relatives au développement du secteur du gaz et du pétrole	7. Une sensibilisation accrue des partenaires concernés, tel qu'évalué à travers l'application indépendante de la technique du changement le plus significatif	Non applicable La technique du changement le plus significatif doit être appliquée une fois le projet lancé et qu'une certaine forme de changement se soit opéré. La ligne de base correspond à toutes les	Les changements dans les niveaux de sensibilisation sont évalués grâce à l'application indépendante de la technique du changement le plus significatif	Les résultats et les analyses de l'application de la technique du changement le plus significatif par les évaluateurs des évaluations à mi-parcours et finales	<u>Risques :</u> En dépit des cadres législatifs et stratégiques améliorés, aucun changement institutionnel n'est intervenu. Les changements institutionnels pourraient ne pas être suivis par des niveaux de ressources appropriés (RH et \$\$) pour mettre en œuvre des changements.

Objectif/Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Fin de la cible du Projet	Source d'information	Risques et hypothèses
		évaluations qui corrobore l'analyse de situation pour ce projet, en particulier par rapport à l'utilisation des terres et aux moyens d'existence.			Un nouveau système de suivi de la biodiversité est conçu mais il ne correspond pas au niveau de ressources nécessaires (RH & \$) pour le rendre opérationnel. Hypothèses : La sensibilisation et le développement des capacités mèneront à un changement de comportement au niveau des institutions concernées, contribuant ainsi à la durabilité à long terme des réalisations du projet.

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

- Le 3^{ème} Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- Les 1^{er} et 2^{ème} Plans d'Action Nationaux pour l'Environnement
- Le Programme de Pays pour la Mauritanie (CPD) (2012-2016)
- Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la Mauritanie (UNDAF) (2012-2016)
- Le Plan d'Action de l'UNDAF (2012-2016)
- Le Document de Projet
- Le rapport d'audit

- Les rapports de progrès
- Les études réalisées dans le cadre du programme

- Le rapport d'évaluation à mi-parcours du projet

○ **Itinéraire de la mission et liste des personnes rencontrées**

Date	Structures/org.	Nom prénom	Fonction/Département
Me. 27/04	Arrivée à Nouakchott		
Je 28/04	BGP/PNUD	Mahamed Lemine Cherif Limam Abdawa El Hassan Teguedi	RNP Leader Thematic Environnement PNUD Resp. SSE PNUD
	PNUD	Mario Samaja José Levy	Responsable Résident PNUD Responsable Résident Adjoint
	BGP/GIZ	Frédéric Marret Ahmed O. Zeine Florence Dovillez	Conseiller Technique GIZ Expert GOPA/GIZ AT/GIZ
	MEDD	M. Cheikh Tourad Mohamed Saad Bouh	DCE et DNP
Ve. 29/04	MEDD	Sidi Med Lehlou	Directeur Aires Protégées et du Littoral
Dim. 1/05	Voyage de Nouakchott à Nouadhibou		
Lun. 02/05	ONISPA	Dr Aly Yahya Dartige Dr Niang Amadou Dr Mohamed Lemine Zamel Dr Hamou Brahim	Directeur Adjoint Chef Département Insp. Sanitaire Chef Dépt Chimie Microbiologie Chef Lab. Nouadhibou
	IMROP	Dr Abdoul Dia Dr Wagne Moulaye	Chef Lab. Env. Milieux Marins et Côtiers Chercheur IMROP

	ONG	Sidi Mohamed O. Mohamed Cheikh Mohamed El Moctar O. Cherif Lalla Bint Abbass Mohamed M'Bareck Mohamed Mohamed O. Abeidatt	Comité Consultatif du Citoyen Ass. Protection Env., Propreté et lutte contre la pollution Présidente Nouadhibou Santé et Environnement SG Nouadhibou Santé et Environnement Commissaire aux comptes Nouadhibou Santé et Environnement Adj. Prés. Bureau des Capitaines de PA à la FNP
Ma. 03/05	Voyage de Nouadhibou à Nouakchott via PNBA (Arkeiss)		
	MPEM/IMROP	Abdellahi Ahmed Boilil	Enquêteur IMROP Arkeiss au PNBA
	ONG	Ba Amadou Diam	Président ONG NAFORE
	MPEMa	Babana O. Yahya	Ex-directeur DMM
Ma. 03/05	MPEMi	Ahmed Salem Tekrou	Directeur des Hydrocarbures /MPEMi
		Cheikh Sidi Mohamed O. Mohamed Lemine	D. A. des Hydrocarbures/ MPEMi
04/05/2016	IUCN	Mohamed Lemine O. Baba	Représentant Nouakchott
	Restitution – Debriefing au Bureau PNUD		
05/05/2016	Restitution – Debriefing à la GIZ		
05/05/2016	Ex-ONISPA	Fatimatou YAHYA	Ecotoxicologue Unité biomarqueur (fatimatou.mint@gmail.com) 47939220

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation³⁰

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

³⁰www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à *lieu* le *date*

Signature : _____

